

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

Séance du  
5 Mars 2007

*L'AN DEUX MILLE QUATRE, le Lundi 5 Mars 2007 à 19 h*

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN**

se sont réunis au nombre de 32, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23 Février 2007.

**Etaient présents :**

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS (pouvoir de Mme Dominique PIGEAU) ; M. Jean Louis MATEOS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie Thérèse ALONSO M. Jean GARAY (pouvoir de M. René HESME) – Adjoints - M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Claude ROUSSEAU ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme M. Thérèse FRANCOIS-PONCET ; M. Daniel SOULIGNAC ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU (pouvoir de M. Jacques RAUNIER) ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX (pouvoir de Mme M. Françoise MASSALAZ) ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Janine LAUDAT-MAITRE ; Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE ; Mme Claudine FORT - Conseillers Municipaux

**Absents :** Mme Patricia HENRY - Mme Marie-Josèphe CABRIT - Mme Naziha BORIES-MATALLAH

**Pouvoirs :**

Mme PIGEAU à Mme PITOUS  
M. HESME à M. GARAY  
Mme MASSALAZ à M. MAUROUX  
M. RAUNIER à M. PINASSEAU

## SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p.6</i>
<b>01</b>	<b>Programme Local de l'Habitat – Position de la ville d'Agen</b>	<i>p. 8</i>
<b>02</b>	<b>Approbation du compte de gestion 2006 du Trésorier Principal d'Agen Municipale</b>	<i>p. 28</i>
<b>03</b>	<b>Compte administratif 2006</b>	<i>p. 29</i>
<b>04</b>	<b>Affectation des résultats de l'exercice 2006</b>	<i>p. 47</i>
<b>05</b>	<b>Objectifs et équilibres généraux du BP 2007 - Vote des taux d'imposition 2007</b>	<i>p.51</i>
<b>06</b>	<b>Budget primitif 2007 - Examen et vote des budgets par chapitre</b>	<i>p.70</i>
<b>07</b>	<b>Liste cadre des biens meubles à imputer en section d'investissement - Exercice 2007</b>	<i>p.77</i>
<b>08</b>	<b>Relogement des syndicats dans l'immeuble Thomas – Approbation du DCE – Demande de subvention</b>	<i>p.78</i>
<b>09</b>	<b>2<sup>ème</sup> festival du film social européen - Subvention exceptionnelle à l'association Les Montreurs d'Images</b>	<i>p.83</i>
<b>10</b>	<b>Urbanisme – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par la SEM 47 dans l'opération « Aménagement Agen Centre-Ville », pour l'exercice 2006</b>	<i>p.84</i>
<b>11</b>	<b>Projet Urbain – Procédure PRI – Réhabilitation de divers immeubles - Constitution d'un 6<sup>e</sup> dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de Travaux - Approbation du programme de travaux – Ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique Travaux</b>	<i>p.86</i>
<b>12</b>	<b>Projet urbain – Convention tripartite Ville d'Agen, Communauté d'Agglomération d'Agen et l'organisme HLM Agen Habitat – Opérations des sites dits «76-78 boulevard Edouard Lacour » et « 493-497 avenue de Gaillard » – Réalisation de logements conventionnés</b>	<i>p.87</i>
<b>13</b>	<b>Projet Urbain – Procédure RHI - Convention tripartite entre la Ville d'Agen, la Communauté d'Agglomération d'Agen et la SA Logis 47 – Réalisation de logements conventionnés - Opération du site dit « Rue et ruelle Saint Fiary</b>	<i>p.89</i>

<b>14</b>	<b>Projet Urbain – Procédure RHI - Convention tripartite entre la Ville d’Agen, la Communauté d’Agglomération d’Agen et l’organisme HLM Agen Habitat – Réalisation de logements conventionnés – Opération du site dit « Fon de Raché »</b>	<i>p.91</i>
<b>15</b>	<b>Restauration après sinistre de l’immeuble 15, rue Jean-Terles : Approbation du DCE</b>	<i>p.93</i>
<b>16</b>	<b>Rapport annuel sur les marchés publics</b>	<i>p.95</i>
<b>17</b>	<b>Service public de l’assainissement non collectif – Carte de zonage de l’assainissement – Approbation du zonage</b>	<i>p.96</i>
<b>18</b>	<b>Assainissement - Réalisation conjointe de travaux par la Ville d’Agen, la ville de Bon Encontre, le SIVOM de la Région Est d’Agen – Cité Blum-Donnefort (tranche 2/2) – Participation financière et maîtrise d’oeuvre de la Ville d’Agen – Avenant n°1</b>	<i>p.98</i>
<b>19</b>	<b>Assainissement – Avenue du Général de Gaulle (numéros pairs de la place Jasmin à la rue Lomet) – Création d’un réseau eaux usées et réfection du réseau pluvial – Appel d’offres ouvert – Approbation du DCE</b>	<i>p.100</i>
<b>20</b>	<b>Assainissement - Approbation de la convention financière de remboursement de la C.A.A. par la ville d’Agen pour la construction d’un réseau d’assainissement - rue de Péchabout et rue Mendès-France (tronçon de la rue de Barleté à la rue Albert Camus)</b>	<i>p.102</i>
<b>21</b>	<b>Acquisition de véhicules et matériels roulants – Année 2007</b>	<i>p.104</i>
<b>22</b>	<b>SASP Sporting Union Agen Lot et Garonne – Convention de prestations de services</b>	<i>p.106</i>
<b>23</b>	<b>Orgue des Jacobins : Travaux contrat entretien et maintenance - 2ème tranche - Demande de subventions</b>	<i>p.107</i>
<b>24</b>	<b>Inauguration des Grandes Orgues Historiques de la cathédrale Saint-Caprais d’Agen – Subvention exceptionnelle à l’association Saint-Phébadé</b>	<i>p.109</i>
<b>25</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<i>p.110</i>
	<b>Questions diverses</b>	<i>p.114</i>

## **M. VEYRET**

La séance est ouverte.

Le quorum est atteint. Mme Bories-Matallah est désignée par avance comme secrétaire de séance. En cas d'absence, Mme Labadie-Lemière assurera le secrétariat.

Avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 22 Janvier dernier ? Aucune observation de votre part. Je vous remercie.

Passons à l'étude de l'ordre du jour.

## **DECISIONS DU MAIRE**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 22 Janvier 2007, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1935** Mise à disposition par la Ville d'AGEN du Château de Lalande, situé Rue du Docteur Couyba à Agen au profit de l'A.L.G.E.E.I. (Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion).
- 1936** Aire des gens du voyage - Alimentation électrique
- 1937** Prise à bail par la Ville de locaux commerciaux situés 34 rue Garonne
- 1938** Attribution du marché ordinateurs de bureautique
- 1939** Assistance à maîtrise d'ouvrage - Phase opérationnelle - Projet de rénovation urbaine site Tapie Mondésir
- 1940** Mise à disposition par la Ville d'AGEN d'un immeuble situé 80, Avenue Jean-Jaurès à AGEN au profit de l'A.L.G.E.E.I. Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion.
- 1941** Mise à disposition par la Ville d'AGEN de locaux communaux situés 21, Rue Paulin Régnier à AGEN au profit de l'Association A.T.R.E.E. Académie Théâtrale de Recherches et d'Echanges Européens.
- 1942** Don de matériel informatique à des associations

### **Mme GOURGUE**

Pourrais-je savoir de quoi s'occupe l'association ALGEEI pour laquelle vous avez mis des locaux à disposition.

### **M. CAMINADE**

Il s'agit d'un établissement d'éducation et d'insertion --dans la mouvance de la Fédération des Œuvres Laïques-, qui gère une partie des CAT du département.

### **M. MATEOS**

Il s'agit tout simplement d'une mise à jour : le CMPP -80 avenue Jean Jaurès- et l'IME. de Lalande occupent les locaux municipaux depuis de très nombreuses années. Les conventions de mise à disposition par la ville d'Agen de deux immeubles étaient signées avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Aujourd'hui, l'A.L.G.E.E.I. -Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion- étant devenue autonome (son siège social se situe désormais à l'Agropole-, il convenait de procéder à cette régularisation. Les établissements CMPP et IME sont gérés par l'ALGEEI.

**Mme GOURGUE**

Et qu'est ce que l'association ATREE ?

(interruption de la bande)

## **01 – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT – POSITION DE LA VILLE D’AGEN**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l’Habitat (articles R 302-1, R 302-1-1 à R 302-1-4, R 302-2 à 13),

Vu la loi d’orientation sur la ville du 13 Juillet 1991 définissant le PLH comme l’outil devant favoriser la mixité sociale par une répartition équilibrée et diversifiée de l’offre de logements entre les communes constitutives de la structure intercommunale et les quartiers d’une même commune.

Vu la loi du 12 Juillet 1999 qui consacre le PLH comme compétence obligatoire des communautés d’agglomération,

Vu la loi du 13 Décembre 2000, dite loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui conforte le niveau intercommunal comme l’échelle d’élaboration du PLH et prône la nécessité de rattrapage des déficits en logements sociaux dans les communes ne possédant pas 20 % de logements sociaux.

Vu les lois du 13 Août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ainsi que la loi engagement national pour le logement de juillet 2006 reconnaissant le PLH comme compétence exclusivement intercommunale obligatoire des communautés d’agglomération et conditionnant l’approbation du PLH à la délégation à l’EPCI de la compétence pour l’attribution des aides à la pierre.

Considérant que la procédure d’élaboration du PLH a été lancée par décision du conseil communautaire en date du 27 Mars 2003 et que son étude a été confiée au Bureau d’Etudes CODRA,

Considérant que le PLH est un outil de planification et d’orientation, de définition d’une stratégie d’action en matière de politique de l’habitat à l’échelle de l’agglomération, et en particulier de l’habitat social. Le PLH se doit de définir au vu d’un diagnostic les principes et objectifs de planification du logement ainsi qu’un programme d’action détaillé par secteur géographique.

Considérant que le PLH doit détailler par secteur géographique et par commune les objectifs quantifiés de localisation de l’offre nouvelle et d’hébergement du logement ainsi que le ou les dispositifs opérationnels auquel il est envisagé de recourir.

Considérant que le PLH doit décrire les opérations de rénovation urbaine envisagées en précisant les modalités de reconstitution de l’offre de logement social liées à ces opérations ainsi que les modalités de relogement.

Considérant que la connaissance du marché foncier ainsi que les modalités opérationnelles d’intervention sur le foncier sont des enjeux essentiels à l’exécution du PLH dans les années à venir.

Considérant que le PLH doit organiser la solidarité en matière d’habitat au sein des agglomérations et fixe, à ce titre, l’objectif de réalisation des logements locatifs sociaux

sur le territoire de la commune dont la part de ces logements est inférieure à 20 % des résidences principales.

Considérant que la procédure de validation du Programme Local de l'Habitat définie par la loi est la suivante :

- le conseil communautaire doit approuver le projet de Programme Local de l'Habitat. Celui-ci est alors transmis par la Communauté d'Agglomération d'Agen aux Communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Au vu de ces avis, le conseil communautaire délibère à nouveau sur le projet de Programme Local de l'Habitat et le transmet au Préfet, qui le soumet pour avis, dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat.

Le cas échéant, le Représentant de l'Etat adresse dans un délai d'un mois, des demandes motivées de modifications à la Communauté d'Agglomération d'Agen qui en délibère. Le Programme Local de l'Habitat est ensuite adopté par le conseil communautaire.

Considérant le calendrier d'approbation du Programme Local de l'Habitat ci-dessous :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Présentation du projet en conseil communautaire pour être arrêté  | 18 Janvier 2007  |
| - Avis des communes membres avant le  | 18 Mars 2007     |
| - Nouvelle délibération du conseil communautaire/ avis  | fin mars 2007    |
| - Transmission du projet au Préfet  | début avril 2007 |
| - Avis du Conseil Régional de l'Habitat   | début juin 2007  |
| - Approbation du PLH par le Conseil Communautaire   | juillet 2007     |
| - Document approuvé mis à la disposition du public à la CAA et dans chaque commune pour affichage pendant 1 mois. |                  |

## **M. VEYRET**

Le PLH est un document trop lourd pour en faire une description complète. Je me limiterai donc à vous faire part de nos analyses. Car même si nous sommes favorables à la validation d'un PLH dans notre agglomération, nous souhaitons voir évoluer ce document de sorte qu'il se conforme davantage à l'esprit que nous en avons.

Je rappelle qu'au sein de l'agglomération, la ville d'Agen compte la moitié de la population pour 80 % des logements sociaux. Il convient donc de prendre les mesures nécessaires afin de rééquilibrer la répartition des logements –et en particulier des logements sociaux- au sein de cette agglomération. En effet, une des missions essentielles d'un PLH est d'assurer l'équilibre territorial et social du logement.

Je considère qu'aujourd'hui, le PLH manque d'ambition sur le plan du logement social. Il semble en effet avoir été conçu moins dans l'esprit que dans la règle de la Loi.

La Loi précise que chaque commune doit rattraper annuellement 5 % de son déficit en logements sociaux. Que signifie ce pourcentage de 5 % ? Au terme des six années à venir, -et même à la condition que toutes les communes entrent dans la phase opérationnelle immédiatement-, ce rattrapage de 30 % laissera persister sur l'ensemble du territoire le déséquilibre actuel de logements sociaux –parlons même de logements conventionnés-, accessibles à 80 % de la population de ce département-. Car pour rattraper ce déficit, il faudrait vingt ans. Pourtant, au vu des problématiques nationale et locale –de 450 à 500 demandes annuelles qui ne peuvent être satisfaites-, il est urgent de construire des logements sociaux en les répartissant au mieux sur l'ensemble de l'agglomération.

Je souhaiterais donc –ce qui n'est pas le cas aujourd'hui-, que dans le PLH figurent des histogrammes clairs indiquant, pour chaque commune, la répartition actuelle des logements sociaux ainsi que l'évolution de cette répartition sur l'ensemble de l'agglomération.

Une autre problématique concerne le type de logements sociaux à réaliser –des PLAI, des PLUS ou des PLS-. Les PLS sont ceux qui bénéficient le plus des subventions de l'Etat pour leur construction ; ils entrent en concurrence directe avec les logements « Loi de Robien » difficiles à limiter sur le territoire de l'agglomération. Mais en raison de la présence d'une population en extrême précarité qui a besoin de plus de PLAI, le PLH devrait porter une ambition plus grande pour les PLAI que pour le PLS.

A la réception du PLH, j'ai refait les calculs. Et il s'avère qu'en terme de rattrapage de logements, nous aurons tous les ans : 7 logements sur Boé, 14 logements sur Bon Encontre, 4 logements sur Foulayronnes, et 14 logements sur Le Passage. Je ne parlerai pas de Layrac puisqu'en fonction de l'évolution du recensement, elle sera amenée ou pas à répondre aux critères.

De l'inventaire des logements de 2005 à celui que nous aurons au terme des 6 ans, si nous en restons aux chiffres prévus dans le PLH, nous aurons les pourcentages suivants :

- Agen est aujourd'hui à 26,9 % de logements sociaux et passera : - soit à 26,69 % si nous comptons les 87 logements de l'OPAH RU mis en œuvre ; - soit à 27,3 % si l'opération de rénovation urbaine est prise en compte.
- Boé est à 11,94 % aujourd'hui et passera au bout des 6 ans à 12 % -une erreur de calcul annonce 14 % dans le PLH-,
- Colayrac St Cirq passe de 8,4 % à 7 %
- Foulayronnes passe de 15,74 à 17 %
- Layrac –si elle est intégrée-, passera de 6,81 à 7 %
- Le Passage passe de 13,10 à 15 %.

Globalement, le taux de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération est de 20,02 %. Nous pouvons intégrer l'OPAH RU, la restauration urbaine de Tapie, ou bien rester avec le PLH tel qu'il est défini. Nous aurons dans le premier cas 20,36 % de logements sociaux, 20,7 % dans le deuxième cas et 21 % dans le troisième cas.

Nous constatons donc que le PLH n'apporte pas de modifications considérables, ni en terme de répartition géographique, ni en terme d'offre globale de logements sociaux dans l'agglomération. Et cela constitue ma première réserve sur ce PLH qui n'affiche pas une grande ambition.

Cette ambition doit également se traduire par une nécessaire opérabilité des différentes actions prévues.

A titre d'exemple, je citerai le cas d'une commune qui propose la construction de 500 logements dont 100 logements sociaux, mais cela dans une zone exposée aux risques et dont on sait parfaitement qu'elle empêchera la construction d'une partie de ces logements. Il est donc impératif que ce PLH tienne véritablement compte des réalités du terrain de façon à avoir une vision claire de la réalité dans six ans.

En effet, si des opérations prévues à venir ne sont pas réalisées, le déficit sur le plan territorial sera le même qu'aujourd'hui, mais il aggravera le déficit en terme d'agglomération. Nous resterons donc en dessous des 21 % malgré le fait que la ville d'Agen poursuive ses opérations pour se maintenir au taux de 26 ou 27 %.

Ensuite, la question importante à se poser est : *« comment a-t-on mené, depuis quelques années, la politique de réhabilitation du logement en centre-ville ? »*.

- Nous avons lancé, avec l'aide du Préfet, des opérations de lutte contre l'habitat insalubre, qui ont ou vont aboutir à la destruction de 4 îlots insalubres, libérant des emplacements sur lesquels l'OPM HLM, Agen Habitat ou les propriétaires privés vont réaliser leurs opérations. De nouvelles opérations RHI, recensées avec l'aide du PACT, sont à venir.

- la deuxième opération de réhabilitation du logement en centre-ville est l'OPAH RU, que nous avons réalisé avec la CAA, le Conseil général et l'Etat, et qui a abouti à la réhabilitation de logements dont la vocation est un bail social.

-enfin, la troisième opération est le PRI, projet de restauration immobilière pour lequel nous avons mandaté la SEM 47 comme opérateur. Et parce que nous avons pris le temps de mettre en place la ZPPAUP, cette opération a pu bénéficier d'avantages fiscaux dans le cadre de la Loi Malraux -sous réserve de répondre aux règles de la ZPPAUP-, qui ont suscité l'intérêt des investisseurs. Cela conduit à un surcoût foncier lié au centre-ville, mais aussi en raison des façades à protéger, des volets qui doivent être en bois, etc. Ce surcoût est cependant nécessaire à la conservation de qualité de notre patrimoine immobilier.

Si demain, ce PLH prévoit que chaque opération immobilière devra comporter 30 % de logements sociaux, je crains que nous ayons des difficultés à trouver les investisseurs. En effet, compte tenu des surcoûts liés à la qualité de cet immobilier, les loyers ne correspondront plus aux critères des logements sociaux. Mais dans la mesure où nous souhaitons poursuivre les opérations d'habitat social dans le centre historique de la ville, je tiens à ce que soit prise en compte cette particularité.

Un règlement financier existe, nous permettant d'obtenir de la Communauté d'agglomération, à parité, une partie de ce que la ville verse aux bailleurs sociaux pour le surcoût du foncier. Il conviendrait cependant que nous puissions obtenir aussi

une aide particulière pour les opérations situées en ZPPAUP, afin de diminuer le prix de revient de la construction du logement et avoir un loyer de sortie modéré, correspondant à sa vocation de logement social.

Pour le centre-ville, et considérant que la ville d'Agen est loin d'être en déficit de logements sociaux, je souhaite qu'il puisse y avoir une adaptation de la règle qui nous évite de faire fuir les investisseurs –je pense notamment à une opération PRI ou à l'ex-clinique Esquirol-. Il conviendrait donc de créer un régime qui corresponde à ses spécificités de centre-ville, ZPPAUP et leur surcoût inhérent –hors surcoût foncier-.

Par ailleurs, nous avons voulu mettre en oeuvre des énergies renouvelables sur certaines opérations. Or, les comptes faits par l'OPM HLM nous ont amenés à constater un surcoût occasionné par la mise en place d'un chauffage solaire, insuffisamment compensé par les aides de la Région, de l'ADEME, etc. cela malgré l'intérêt essentiel pour le locataire par une importante diminution des charges ainsi que pour l'environnement et le développement durable.

Je souhaiterais donc que le PLH soit amendé d'une demande d'aides complémentaires auprès de la CAA et du Conseil général, afin d'affirmer une volonté de mise en oeuvre des énergies renouvelables et du développement durable.

Telles sont les réserves à objecter au PLH tel qu'il est proposé actuellement. A cela, j'ajouterai non pas d'autres réserves, mais des interrogations.

- La première concerne notre volonté de mener à leur terme l'ensemble des opérations programmées. Qu'est ce que cela signifie ? J'ai calculé le nombre de logements sociaux créés en PLAI au niveau de la CAA depuis 2000 par le biais des agréments accordés. Les chiffres sont les suivants : en 2000, 85 logements ; en 2001, 78 ; en 2002, 102 ; en 2003, 72 ; en 2004, 1 ; en 2005, 80. La moyenne, sur ces années-là, est de 70 logements sociaux.

L'ambition du PLH aujourd'hui est de construire 2700 logements sociaux en 6 ans. Si l'on applique la règle des 30 %, nous parvenons à 135 logements par an à construire. Par rapport à notre moyenne, depuis 2000, nous devons donc multiplier par deux la production des logements sociaux sur l'agglomération, Agen y compris.

Cela me satisfait, à la condition d'avoir les outils pour le faire. Le PLH prévoit pour cela un Observatoire et la définition de réserves foncières destinées à la construction de ces logements. Cependant, il n'est pas aisé de trouver les réserves foncières nécessaires. Nous devons donc mettre en place un outil de prospective, qui assure l'opérabilité de ces réserves foncières.

A titre d'exemple, lorsque nous avons fait l'opération OPAH RU et la lutte contre l'habitat insalubre -ainsi que pour l'opération de restauration urbaine de Tapie que nous allons faire-, nous avons choisi un opérateur –la SEM 47- qui a fait un gros travail. Cet outil me paraît essentiel si nous voulons réellement, non seulement afficher des ambitions mais les réaliser dans 6 ans, soit 135 logements sociaux par an qui s'avèrent nécessaires au vu des demandes, et 2 600 logements.

Nous n'aurons aucun mal à trouver des promoteurs pour réaliser les résidences de type privé, mais nous en aurons beaucoup plus pour construire les logements

sociaux. La réalité est là et c'est pourquoi je demande la mise en place de l'outil nécessaire à l'ambition affichée.

- Une deuxième chose me paraît essentielle : le logement d'urgence. Aujourd'hui, ce logement d'urgence est composé de 102 logements dont 100 sont situés sur la ville d'Agen et 2 à l'extérieur de la ville-centre.

A quoi sert le logement d'urgence ? Il sert à trouver une possibilité d'accueil à une personne en difficulté, cette personne pouvant être, par exemple, un couple déchiré dont l'un des partenaires se trouve à la rue, souvent avec des enfants.

Tant que l'offre restera située sur la ville d'Agen et qu'il n'y aura pas une répartition harmonieuse de cette offre, nous aurons des difficultés qui se répercuteront sur la personne, notamment en terme d'école, etc.

En outre, si nous ne pouvons pas proposer, en sortie de crise, un logement conventionné à la personne entrée dans un logement d'urgence, elle se voit contrainte de rester dans le logement d'urgence qui perd alors son caractère spécifique. Cela pose donc un vrai problème.

- Un autre problème est que nous travaillons tous séparément, et cela est dommage. Nous avons trois bailleurs sur Agen –Logis 47, Habitalis et Agen Habitat-, et trois commissions d'attribution qui travaillent sans concertation les unes avec les autres. Je souhaiterais donc que nous affichions clairement dans le PLH la mise en place d'une instance de pré instruction de manière à développer une solidarité des bailleurs sociaux et territoriaux permettant d'attribuer les logements les plus adaptés possibles en fonction de chaque cas.

Il est même possible d'aller plus loin : j'avais proposé aux maires de la communauté d'agglomération –dont un seul avait répondu positivement-, de créer un office inter-communal. Cette possibilité est favorisée par un nouveau décret qui doit s'appliquer dans les deux années à venir, modifiant les statuts des différents bailleurs sociaux de sorte que les bailleurs publics n'aient qu'un statut unique –qu'ils soient OPAC ou Office- de manière à retrouver un rôle d'orienteur de la politique globale du logement de la structure. Nous n'en sommes pas là pour l'instant, mais je considérerais déjà comme une avancée la création d'une commission réunissant les trois bailleurs.

- Je souhaiterais surtout amener une réflexion sur ce qu'est aujourd'hui, l'offre de logements conventionnés à la population. Car je ne considère pas le logement social comme une fatalité.

Dans notre société, seule une partie de la population peut accéder à la propriété et nous devons favoriser cette potentialité. Mais ne soyons pas naïfs : chacun ne pourra pas accéder un jour à la propriété. Il convient toutefois que nous donnions à cette partie de la population la possibilité d'accéder à un autre parcours de logements, qui lui corresponde tout au long de la vie.

Imaginons un jeune qui quitte ses parents parce qu'il a trouvé un premier emploi et a besoin d'indépendance ? Il devrait, pour commencer sa vie d'adulte, pouvoir trouver un logement qui lui corresponde, selon ses moyens, que ce soit dans un immeuble

restauré du centre-ville ou dans un petit collectif. Mais il convient surtout de lui donner ensuite la possibilité d'évoluer en fonction de sa vie de couple, de l'arrivée de ses enfants.

Et pour aider à cette évolution, nous devons faciliter l'accès social à la propriété. Et dans le cas où la personne, faute de revenus suffisants, ne peut pas accéder à cette propriété, nous devons lui permettre d'obtenir un logement individuel avec un jardin, qui permette à ses enfants de mieux vivre.

Mais tout cela ne peut pas se faire uniquement sur la ville d'Agen qui n'a pas suffisamment de foncier disponible, malgré nos 1000 hectares et malgré la réserve foncière de plus de 200 hectares annoncée dans le PLH –qui est, en fait, située soit sur le plateau, soit dans des zones agricoles non constructibles et dont l'urbanisation prendrait beaucoup de temps-. Je souhaiterais donc la mise en place d'une passerelle vers les autres territoires de l'agglomération qui, eux, ont l'espace nécessaire.

Pour en revenir à notre couple, imaginons que les enfants ont grandi et qu'ils sont partis. Les parents se retrouvent alors dans un logement trop grand, conçu pour une autre vocation. La ville d'Agen, soit par le biais de petits collectifs ou par celui de sa restauration du centre-ville, doit pouvoir alors accueillir ces personnes qui deviendront des personnes âgées, en manque de mobilité et en recherche des services de proximité.

Cette ambition, j'aurais souhaité qu'elle soit inscrite dans le PLH. Et même s'il n'est pas possible de la faire figurer dans des actions à mener, elle devrait apparaître comme une philosophie à réaliser au fil des années.

- Enfin, ma dernière observation portera sur la création d'une agence départementale d'information au logement, une ADIL, qui fait l'objet d'une réflexion depuis des années –notamment depuis que j'étais conseiller général- et qui a toujours été refusée. Je considère pourtant que l'inscription, au niveau du PLH, de notre volonté de voir mise en œuvre cette ADIL serait bénéfique.

Voici donc mon analyse de ce PLH, analyse dont, pour en avoir débattu, nous nous sentons tous assez proches. Nous avons besoin de ce PLH et il doit être mis en œuvre. Il fait cependant l'objet d'un avis positif et réservé de la ville d'Agen car je souhaiterais que ces amendements y soient apportés. Nous les communiquerons d'ailleurs à la fois à la Communauté d'agglomération et à la Préfecture.

## **M. MAUROUX**

Nous avons examiné avec attention ce rapport dont nous partageons assez largement l'esprit. Je voudrais tout de même vous faire remarquer que ce rapport est une synthèse, non du PLH, mais de vos remarques et qu'il est un peu surprenant de nous demander d'approuver vos remarques sur un texte que nous n'avons même pas pu consulter. Même si mon ami, Jean Pinasseau, a reçu ce rapport en sa qualité de conseiller communautaire, je ne partage ni ma vie ni mes vacances avec lui, et je n'ai donc pas pu consulter ce rapport, d'ailleurs comme la plupart de mes collègues conseillers municipaux. Je constate une fois de plus le peu de place faite dans cette assemblée à la démocratie municipale et à l'information des élus d'opposition.

Nous sommes donc tenus, par force, d'examiner les remarques que vous avez faites sur ce PLH.

Cependant, deux points me semblent mériter d'être soulignés :

- Nous partageons le souhait exprimé de voir l'ensemble des communes se soumettre à leurs obligations en matière de mixité sociale. Comme vous, nous considérons que le délai de 20 ans proposé pour se mettre en conformité est une plaisanterie de mauvais goût. Nous voulons redire ici que la mixité sociale de l'habitat n'est pas une obligation pesante, mais une exigence de solidarité minimale. Les communes de la périphérie disposent, en outre, d'un atout que nous n'avons pas à Agen -comme vous l'avez dit- : celui de l'espace disponible ---. Ce délai de 20 ans doit être réduit de manière significative.

- Nous soutenons également votre demande de traitement particulier du centre-ville, déjà très dense et où la mixité est déjà une réalité. Depuis 20 ans, de très gros efforts de rénovation de l'habitat ont été réalisés par les municipalités successives et les différents bailleurs sociaux ont beaucoup fait. Nous partageons votre souhait de voir la spécificité du centre-ville ancien prise en compte dans le PLH

Dans ces conditions, et malgré les réserves que j'ai émises sur la démocratie municipale, je voterai ce rapport.

## **M. VEYRET**

Ce document est volumineux et notre règlement intérieur précise que ce type de document n'est pas annexé, mais qu'il peut être consulté à tout moment en Mairie.

Ce dossier a été transmis, par la CAA, à celui que vous avez désigné pour vous représenter à la Communauté d'agglomération en qualité de suppléant. Il est exact que vous n'êtes pas obligé de vivre avec lui, et vous me permettez de ne pas vous l'imposer.

En ce qui nous concerne, photocopier en 40 exemplaires cet épais document nous posait problème. En outre, ce document a été présenté depuis un moment à la CAA, et si vous l'aviez réellement souhaité, vous auriez pu aller le consulter. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait. Mais répondez-moi honnêtement : l'auriez-vous lu ?

## **M. MAUROUX**

Vous nous avez transmis, pour ce conseil, deux enveloppes pleines qui faisaient vingt centimètres de haut. Dix centimètres de plus n'auraient rien changé à l'affaire.

## **M. QUERBES**

J'irai plus loin que notre collègue Jean Louis Mauroux, mais ce qui me choque le plus n'est pas que le PLH ne nous ait pas été envoyé, puisqu'il était à notre disposition en Mairie.

Ce qui me heurte plus est de n'être consulté que pour avis sur ce rapport, comme tout membre de ce conseil municipal. En effet, bien que nous ayons délégué nos compétences à une Communauté d'agglomération, beaucoup d'élus de ce conseil - qui ne sont pas élus à la CAA- peuvent se sentir frustrés de ne pas avoir de pouvoir sur ces questions qui sont désormais de compétence communautaire.

- Sur le rapport présenté, je partage l'essentiel des propos du Maire : il convient effectivement d'avoir une vision d'agglomération pour le PLH. Au niveau des différentes villes de l'agglomération en effet, la composition sociale, démographique, familiale, la composition des revenus et les mouvements de population en fonction de l'âge et de la situation, nous amènent à conclure qu'incontestablement nous ne pouvons pas avoir une vision du logement autre que cette vision communautaire.

Dans le même temps, je considère parfaitement justifié que la Loi ait maintenu, pour chaque commune, l'obligation d'atteindre l'objectif de 20 % du logement social. A ce propos, je rappelle qu'à l'Assemblée nationale, les députés de droite avaient souhaité que ce quota de 20 % soit affecté à l'agglomération. Certains se souviennent sans doute que l'Abbé Pierre, qui était alors toujours vivant, s'était rendu à l'assemblée nationale pour exhorter les représentants de cette majorité de ne pas adopter sur l'agglomération ce critère de 20 %. C'est donc bien une volonté politique qui a été maintenue, comme l'a exprimé M. le Maire, que chaque commune de l'agglomération ait cet objectif.

- Ma deuxième remarque concerne le manque de logements corrects et accessibles dans l'agglomération. En effet, nous sommes confrontés aujourd'hui à la difficulté d'une spéculation foncière et immobilière, conséquence non prévue de la Loi SRU. Et donc lorsque nous parlons de logement social ou conventionné, il s'agit de logements accessibles au titre des revenus à environ 80 % de la population. Or ce n'est pas 80 % de la population qui a le plus de difficulté pour accéder au logement.

J'appuierai donc de manière forte la proposition que l'aide au logement soit plutôt attribuée aux formules les plus accessibles en terme de niveau de loyer : les PLAI et les PLUS, et un peu moins aux PLS.

Rappelons aussi que les aides publiques aux logements conventionnés dépendent pour l'essentiel de l'Etat. Or l'aide publique d'Etat au logement est attribuée pour 75 % aux logements de type de Robien, c'est-à-dire que 25 % seulement du budget logement de l'Etat est destiné au logement social. Or cette situation est négative à double titre : non seulement elle prive les Offices des moyens d'offrir du logement bon marché, mais elle nourrit en outre la spéculation immobilière –nous savons à quel prix se vendent les terrains grâce à la spéculation-.

- Ma troisième observation est purement une réflexion. Si je suis favorable à l'idée d'afficher notre ambition pour notre commune comme pour toutes celles de l'agglomération, nous devons cependant constater qu'aucun élu n'est réellement contraint de réaliser 20 % de logements conventionnés sur sa commune : s'il ne les construit pas, il devra s'acquitter d'une amende –ce que préférera sans doute faire certain maire de la région parisienne-. Je précise d'ailleurs que certaines associations –y compris le Groupe parlementaire communiste- ont demandé que soient privés du droit d'éligibilité les maires qui refuseraient d'atteindre le 20 % du logement social –ce qui serait une mesure beaucoup plus contraignante que toute autre mesure-.

Cela pour faire le constat de la limite des moyens de la Communauté d'agglomération à imposer, à des élus et à des Maires, ce qu'ils ne souhaitent pas faire.

Par contre, nous devons insister pour obtenir que la Communauté d'agglomération favorise très largement les communes qui, sous toutes les formes possibles, s'engagent dans des politiques d'accessibilité à des logements sociaux de qualité.

(Interruption de l'enregistrement).

### **Mme METGE**

Comme l'a dit Jean Louis, nous allons voter ce rapport. Mais je tiens à dire que je suis agréablement surprise de constater qu'à l'occasion du PLH, le problème du logement vient d'être un peu approfondi, creusé et réfléchi par la Municipalité.

Je tiens cependant à rappeler que la loi SRU ne date pas d'aujourd'hui. En outre, les logements du PLH ne doivent pas être comptabilisés dans le logement social, car nous nous rendrons compte très vite qu'il ne s'agit pas réellement de logements sociaux.

Je voudrais également revenir sur le problème des commissions d'attributions. Ce point me paraît d'autant plus important qu'à Agen comme dans beaucoup d'autres communes -et notamment au niveau de Logis 47-, des logements sont loués à des personnes dont les ressources leur permettraient d'être logés dans du de Robien. Sans dire que cela est fréquent, je considère que cela libérerait des logements sociaux. En outre, il serait encore plus efficace de centraliser les demandes. Je suis donc globalement d'accord avec votre analyse.

Cependant, quand allez-vous arrêter, par le biais d'un PLU peu contraignant, de laisser construire des milliers de logements en de Robien ? Ces logements ne trouvent plus preneurs car nous avons trop laissé faire.

### **M. VEYRET**

Nous n'avons pas trop laissé faire, mais la réglementation ne nous permettait pas d'intervenir. Vous auriez pu procéder à la révision du POS avant ; mais cela n'a pas été fait, et nous avons dû faire avec pour construire le PLU.

Par ailleurs, nous ne nous intéressons pas seulement aujourd'hui au problème du logement : depuis des années, je suis en conflit avec certaines personnes sur ce sujet et nous connaissons bien le problème.

### **Mme METGE**

Vous êtes-vous penché sur la question du prêt à taux zéro ?

## **M. VEYRET**

Pour l'accèsion sociale à la propriété ? Nous le lançons dans le cadre de l'opération ANRU puisque nous y avons prévu une accèsion sociale à la propriété.

## **M. BEDOURET**

M. le Maire, je voudrais revenir sur le problème des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Dans le document du PLH, le chapitre qui leur est consacrée est assez bref. Je vous propose donc de le compléter afin de le rendre éligible, dans le cadre des règles de fixées par la Région.

D'autre part, abordons la question du surcoût dû à l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments : les propriétaires et les bâtisseurs pensent que seuls les locataires en profitent en terme d'économies d'énergie. Il faut donc parvenir au partage du surcoût entre les propriétaires et les locataires, ce d'autant qu'à mon sens ce surcoût est facilement amortissable sur 20 ans.

Les loyers sont plafonnés et ne peuvent pas dépasser un certain seuil. Mais les charges locatives sont très importantes aujourd'hui. Le système utilisé en France en matière d'alimentation thermique est dispendieux et nous sommes « les derniers de la classe » dans ce domaine Nous avons des efforts considérables à faire. Je pense qu'au niveau des ménages, la facture sera très lourde.

De même, je voulais proposer d'inclure les énergies renouvelables dans les opérations immobilières entrant dans le cadre de la politique sociale du logement. Des financements, votés par la Région, sont disponibles sous réserve que les projets élaborés par nous soient éligibles à ces subventions. A titre d'exemple, j'espère que sur l'opération de Tapie, nous réussirons à contourner l'obstacle de ce surcoût entre le propriétaire –Agen habitat- et les locataires afin que chacun y trouve son compte.

## **M. VEYRET**

Aujourd'hui, nous donnons un avis. Puis nous présenterons les amendements que nous souhaitons voir inscrits dans le PLH. En outre, concernant les financements ADEME et Région, il convient bien entendu de s'y rendre éligible.

L'opération de Barleté est une opération récente, et contrairement à ce qu'on peut penser, le loyer y est très cher. Il est donc difficile d'en augmenter encore le coût, ce qui nous y a fait renoncer -une partie de la réflexion avait porté sur le partage du surcoût entre l'Office et les locataires-. En effet, la population qui bénéficie de l'habitat social est particulièrement précarisée et nous devons être extrêmement prudents de manière à ne pas déstabiliser certains budgets des ménages. Nous avons en effet encore des impayés liés au fait que certaines personnes ne règlent pas le complément dû de l'APL. Cette allocation logement est alors retirée, et les personnes se retrouvent encore plus en difficulté. Cela n'était pas le cas dans les

logements insalubres car le propriétaire faisait en sorte que le loyer corresponde exactement au montant de l'APL. Il y a donc, sans doute, d'autres règles à modifier.

Une fois que l'opération de réhabilitation de Tapie sera terminée, l'ensemble des règles que nous venons d'évoquer sera appliquée, et notamment l'utilisation des énergies renouvelables.

Sur d'autres opérations à l'étude aujourd'hui à l'OPM HLM –je pense principalement à l'opération Donnefort-, nous aurons un surcoût par rapport aux loyers actuels très bas, mais que nous essaierons d'équilibrer par une baisse de charges actuellement très élevées. Il y aura sans doute une participation, peut-être sous forme d'un fonds à créer par l'Office municipal. Si elle décide de le créer, il conviendra de déterminer la façon de l'abonder, en plus de l'Office et du locataire. Cela fait partie des discussions à débattre non seulement dans cette enceinte, mais un peu partout.

### **Mme MAIOROFF**

M. le Maire, puisque nous parlons logement social et habitat, j'en profite pour appeler votre attention sur une information qui nous est parvenue et qui nous inquiète.

Il semble que la MACIF ait l'intention d'acquérir le terrain des établissements Ladougne pour y créer un regroupement de certaines de ses activités qui se déroulent actuellement dans d'autres villes. Si cette information est exacte, ce serait une très bonne nouvelle puisqu'elle confirmerait l'implantation agenaise de cette mutuelle que le Docteur Pierre Esquirol et Christian Laurrissergues avaient, je crois, fait venir dans ce quartier que je connais bien.

Il se dit que vous auriez le projet d'acquérir tout ou partie de ce terrain pour y faire du logement social. Je souhaiterais, M. le Maire, que vous nous disiez ce soir ce qu'il en est.

Pour notre part, nous souhaitons naturellement que l'initiative de la MACIF puisse se dérouler sans entrave et que les emplois qui seront créés puissent trouver là le site d'installation recherché. J'ajoute que nous ne savons pas si le PLH évoque la question du devenir des très nombreux logements de Robien qui ont été construits ces derniers mois, mais nous pensons qu'il y a une forte probabilité pour que ces logements demeurent vacants.

Dans ces conditions, nous souhaitons que la ville laisse la MACIF mener à bien son projet. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de cette opération ?

### **M. VEYRET**

Nous avons effectivement reçu une déclaration d'intention d'aliéner, mais aucune décision n'est encore prise : vous savez que le droit de préemption de la ville peut s'exercer pour le compte d'un tiers, notamment l'Office municipal.

En outre, je ne sais pas comment vous avez obtenu ces informations provenant d'une réunion qui s'est déroulée dans le bureau du Maire entre le Président de la MACIF et Alain Veyret. Mais peu importe, il n'y a aucun secret.

Une opportunité foncière s'est ouverte sur une commune qui a peu de foncier et qui en a besoin. En outre, la vision de ce quartier doit aller au-delà du simple terrain Ladougne : cette zone peut être aménagée en ZAC, avec différents secteurs le long de la Masse composés de friches plus ou moins bien réaffectées à des activités sportives, d'un dépôt EDF éventuellement à déplacer dans un autre lieu plus intéressant pour leurs ateliers –je pense au local France Télécom peut-être-. Ce qui permettrait de réaménager l'ensemble.

J'ai rencontré des responsables de la MACIF qui m'ont dit, éventuellement, ne pas avoir besoin de la totalité du terrain. Il serait donc envisageable d'aménager une zone d'activités qui comporterait les bureaux de la MACIF ainsi que du résidentiel que nous appellerons « conventionné ». Car ce quartier est très beau avec Pompeyrie, les espaces verts et la rue de Pompeyrie.

(interruption de la bande)

## **M. CLOUCHE**

Contrairement à Agen, M. le Maire, quelques communes n'ont pas eu la chance d'avoir des Maires bâtisseurs. En effet, lors du vote de la loi en 2001, notre ville remplissait déjà les objectifs des 20 %. Je rends donc hommage à ceux qui de Marcel Verdier à Paul Chollet, en passant par Georges Ricci, se sont préoccupés du logement social –pour des raisons diverses dont, peut-être, celle d'atteindre les 30 000 habitants, direz-vous-. Ainsi, en 2001, Agen comptait 26,90 % de logements sociaux au regard de la loi SRU ; elle en aura 26,79 % en 2005.

M. le Maire, vous avez regretté le manque d'ambition de notre PLH. Elle est pourtant forte et résumée dans un chiffre : le million d'euros que nous consacrons annuellement au logement social. Contrairement à votre assertion, il y a bien, de la part de la Communauté d'agglomération, volonté forte d'accompagner la politique du logement. Malheureusement, la CAA, vous le savez, n'a pas de territorialité et est donc plus que quiconque largement tributaire du foncier disponible dans les communes.

Vous considérez que les 20 % tardent à être rattrapés ; sans doute. Mais ce sont des possibilités données par la loi, de permettre un rattrapage de 15 % par période triennale. Et comme nous avons voulu rester réalistes, nous avons considéré qu'au vu des difficultés rencontrées par les Maires pour faire du logement jusqu'à aujourd'hui, il convenait d'admettre un étalement dans le temps, et compter sur leur volontarisme –qui est fort, je vais vous en donner la preuve- pour accélérer ce rattrapage.

Pourquoi dis-je que leur volontarisme est fort ? Depuis 2003, la Communauté d'agglomération a accompagné financièrement la construction de 253 logements dont 80 sur Agen, 58 sur Bon Encontre, 77 sur Le Passage, 38 sur Foulayronnes. Déjà, des projets émergent à Boé, Layrac, Colayrac. Il y a donc maintenant une volonté quasi unanime de produire du logement social.

Ensuite, vous avez semblé regretter l'obligation d'inclure 30 % de logements conventionnés par opération. Cette règle contraignante qui répond à notre souhait de

recherche de la mixité sociale, s'applique à toute opération collective qui, pour être accompagnée financièrement, devra comporter 30 % de logements conventionnés. Cela évitera ce que l'on constate avec le de Robien par exemple.

Même si vous ne l'avez pas exprimé ainsi, je pense M. le Maire que vous avez compris que les opérations telles la RHI ou l'OPAH-RU, échappaient à cette règle des 30 %, puisque s'agissant d'opérations individuelles conventionnées ainsi que celles inscrites dans le périmètre de restauration immobilière.

Vous avez aussi parlé de politique foncière. Elle est déterminante ; c'est le B.A.BA de la création et du développement de logements sociaux. Actuellement, nous conduisons une recherche de foncier disponible pour cette destination. Et pour qu'elle ne soit pas critiquable mais frappée de la plus grande objectivité, nous avons confié l'étude à la DDE, qui vient de nous livrer un premier inventaire, à vrai dire peu optimiste. Dans ce volet, la DDE fait figurer à Boé la zone de Marraud, que vous avez évoquée tout à l'heure ; mais depuis, est évoquée l'éventualité que, d'après le nouveau Plan de Prévention des Inondations, ce secteur soit assujéti aux règles de construction en zone inondable, même s'il doit se trouve très loin derrière la digue de protection. Seras-ce un obstacle à la construction ? Hélas ! nous ne maîtrisons pas les réglementations mais les subissons.

Une politique foncière est prioritaire ; c'est pourquoi nous invitons nos Maires à procéder à toutes les réserves possibles. Actuellement, deux pourraient être finalisées: une sur Le Passage et une, importante, sur le territoire dans la plaine de Bon Rencontre où il est préférable de construire pour toutes les facilités de services. Nous demandons à chacun des Maires à faire de même et à constituer ses réserves en sachant qu'il pourra être accompagné financièrement par la CAA.

Dans le même esprit, nous avons élargi à l'ensemble du territoire de l'agglomération – vous allez être saisi, M. le Maire -, l'étude sur les logements vacants. Nous l'avons réalisée sur le Passage et avons constaté que, comme le fait la ville d'Agen depuis plusieurs années, une opération programmée d'amélioration de l'habitat pourrait y être engagée. Il s'agit là du premier gisement de disponibilité de foncier, avec un mérite double de redynamiser les centres-villes et de favoriser la mixité sociale. Ce domaine doit donc être renforcé.

Concernant les énergies renouvelables, nous sommes conscients du surcoût énergétique, chacun de nous le mesure chez lui. C'est pourquoi une réflexion est actuellement conduite entre la DDE, l'Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat d'Aquitaine et la Communauté d'agglomération, afin de définir les conditions de prise en charge financière de la mise en œuvre de ces énergies renouvelables dans les prochaines opérations d'habitat.

Vous avez parlé de lisibilité financière et évoqué la surcharge foncière. C'est un point qui n'a peut-être pas été évoqué lors de l'élaboration du PLH, - qui a pris du temps - et au cours de laquelle toutes les observations n'ont pas été formulées - la preuve est qu'il en émerge encore aujourd'hui. Nous avons conscience qu'il conviendrait de prendre en compte dans notre contribution de 50 % un certain nombre d'éléments qui avaient échappé jusque là : les surcharges foncières, les fonds propres des organismes, le montant du prêt, les subventions attendues des différents organismes, particulièrement de l'Etat, auquel la CAA ne pourra bien évidemment pas se substituer.

Vous avez suggéré que soit créée une pré-commission d'attribution des logements. Je pense que vous lisez celles que vous signez ; chacune des conventions tripartites entre ville, opérateur et CAA, prévoit cette disposition qui malheureusement, je vois les signes de dénégaration de Cathy, n'est pas souvent mise en œuvre. Or, aujourd'hui, nous n'accorderons pas d'aide sans un engagement formel et respecté, que les opérations aient été mises en place et que les commissions aient été tenues. A cette commission tripartite, pourrait d'ailleurs d'adjoindre une instance plus générale qui couvrirait l'ensemble de la Communauté d'agglomération.

Sur les logements d'urgence, ce n'est pas tant le problème des logements d'urgence qu'il conviendra de régler, mais plutôt celui des logements temporaires afin que l'urgence ne soit pas pérennisée.

Sur l'ADIL, je répondrai qu'il s'agit d'une association départementale : je ne suis pas Président du Conseil général et ne peut donc que relayer votre demande. Nous pourrions accompagner cette association mais la CAA ne pourra pas la conduire.

Le dernier point évoqué par le Premier Adjoint est l'accompagnement d'opérations spécifiques pour les personnes âgées. Je voulais donc le renvoyer à la page 87 du PLH et au chapitre qui concerne le logement des personnes âgées. Nous avons bien pointé cette problématique, à charge aujourd'hui pour les partenaires - CAA, communes, bailleurs sociaux, Conseil général et l'Etat – de finaliser la réflexion concernant les conditions de financement. Il en est de même, quelques pages après, pour ce qui concerne les personnes handicapées.

Accessoirement, dans la discussion, a été évoqué le problème des aires d'accueil des gens du voyage. Cette compétence est communautaire. Nous l'exerçons maintenant pleinement puisque nous avons construit sur la commune de Le Passage une aire qui va accueillir une trentaine de caravanes, pour un coût sur lequel la CAA n'a pas rechigné puisqu'il va atteindre environ 1 million d'euros. Nous avons, par ailleurs, une réserve foncière sur la commune de Boé à cette destination. Par obligation de la loi, nous devons accueillir les gens du voyage ; je suis donc surpris que ces aires ne soient pas incluses dans le calcul des logements sociaux !. Nous avons récupéré la gestion de celle de Bon Rencontre. Pour Agen, pour en avoir débattu avec le Maire en d'autres temps, mais nous n'avons pas obtenu des services de l'Etat l'autorisation d'aménager celle des Cressonnères, en bord de Garonne, où aucun autre terrain convenant à la communauté des gens du voyage. Nous nous en tiendrons donc à ce que le Maire a indiqué, à savoir des relogements. Mais nous espérons qu'un jour, nous trouverons un terrain susceptible d'être aménagé sur Agen comme nous l'avons fait sur l'ensemble du territoire.

Voilà, M. le Maire, quelques éléments que je voulais apporter en réponse à vos observations.

Comme je l'ai dit lors de la réunion du conseil communautaire, l'accouchement du PLH a été long, trop long peut-être. Il n'a pas prétention à l'exhaustivité mais a le mérite d'exister. Et comme tout ce qui existe, il peut être amélioré.

Nous l'avons dit lors du débat : nous prendrons en considération ces observations comme celles de l'ensemble des communes, nous les soumettrons aux commissions compétentes et nous en re-débattons lors d'un Conseil communautaire. Vous le

savez, ce soir n'est qu'une étape dans une longue série de réunions et d'avis à obtenir. Je ne présiderai certainement plus la Communauté d'agglomération lorsque le PLH sera soumis définitivement à l'approbation du Conseil.

## **Mme PITOUS**

Soyons clairs sur la commission d'examen des logements sociaux. Il n'est pas du tout question des commissions d'attribution car, bien entendu, chaque organisme est souverain dans l'attribution. Il s'agit simplement de se mettre autour d'une table afin de faire un travail de « demande unique ». En effet, beaucoup de personnes font des demandes dans les trois organismes et leurs demandes pourraient être examinées conjointement par les trois organismes. Ensuite, au niveau de l'attribution, je redis bien que chaque organisme est souverain.

La solidarité communautaire en matière de logement est une compétence de la Communauté d'agglomération. Elle a en effet, pour compétence l'équilibre social du logement. Sans parler de l'attribution, chaque demande doit d'abord passer devant une commission unique : voilà ce qui serait le véritable signe de mixité sociale. Il ne suffit pas de faire du logements, car le problème se situe au niveau de la politique de peuplement, et ce cela, je pourrais parler pendant des heures.

Je suis entièrement d'accord pour que soit invité un représentant de la Communauté d'agglomération lorsque la CAA finance les opérations. Depuis que ce règlement a été signé, j'avais demandé, notamment pour l'opération rue de Liszt, que ce soit un élu qui représente la CAA aux commissions d'attribution –car je considère que c'est la place d'un élu-, mais aucun élu de la CAA n'a pu se libérer.

Quant à la participation équilibrée du logement d'urgence, j'avoue que j'aurais été beaucoup plus sévère car je souhaite que nous veillions à une meilleure répartition, dans les 6 ans à venir, du logement d'urgence sur l'ensemble des communes de l'agglomération et que nous exigeons un logement d'urgence pour 1000 habitants.

En effet, l'existence d'un logement social induit de l'accompagnement social, et plein de choses annexes à assumer. Or actuellement, tous les logements d'urgence sont situés sur Agen.

Quant à la création de l'ADIL, je ne peux pas imaginer que la Communauté d'agglomération n'incite pas et ne contribue pas à sa création puisqu'elle a, en son sein, des élus départementaux. Nous devons donc absolument faire en sorte que cette association voit le jour car nous en avons besoin de l'ADIL : nous en avons pour preuve les ravages que peuvent faire des accessions à la propriété mal conçues et mal réfléchies. Et même s'il s'agit d'une co-responsabilité de l'Etat et du Conseil général, il convient que la CAA soit porteuse et à l'origine de cette association car si la Communauté d'agglomération participait à sa création, je pense qu'elle ne se heurterait pas à un refus –sinon je ne comprendrais plus-.

## **M. CLOUCHE**

Sur l'ADIL, je suis prêt à jouer les intercesseurs, cela ne me pose aucun problème.

Sur le logement d'urgence, nous avons tout comme toi, constaté qu'il y avait un regroupement sur Agen du fait de la concentration de services. Je ne suis cependant pas opposé à l'étude de ta proposition d'un logement d'urgence par tranche de 1000 habitants. Pourquoi ne pas le suggérer ?

Je suis toutefois surpris que nous soyons, aujourd'hui, contraints de débattre de l'important problème du logement qui me paraît devoir être une fonction régaliennne de l'Etat. Car il est constamment fait appel à l'intercommunalité, mais il faudra bien un jour arrêter de « traire la même vache ».

Le logement social est une préoccupation essentielle et pour ce qui concerne les communes de l'Agglomération, une volonté collective. Mais des questions demeurent. Et qui va hériter du droit opposable ? Vous, peut-être M. le Maire ou bien mon successeur. Le droit ne suffit pas ; il faut des logements. Cela me semble plus important que d'édicter un certain nombre de règles. Lorsque votre collègue Besson a fait voter la Loi, elle est restée lettre morte, comme bien d'autres lois.

Aujourd'hui, nous sommes, nous, contraints avec difficulté de rattraper je ne dirai pas l'irratrapable, mais ce qui aurait pu être étalé dans le temps. Vouloir rattraper en quelques mois le retard de logements n'est possible qu'à la condition que les communes en aient la capacité financière et que nous trouvions du foncier disponible.

Pour notre part, nous confirmerons notre effort d'accompagnement, même si tout cela ne peut pas se faire en un jour. Mais je voulais ici réaffirmer, très fort, la volonté de la Communauté d'agglomération de contribuer le plus largement possible au règlement d'un problème qui se pose au niveau national.

## **M. VEYRET**

J'ai bien écouté votre réponse, et j'en conclus que les considérations émises par la ville d'Agen peuvent être entendues. La ville d'Agen a toujours été bâtisseuse, y compris aujourd'hui où nous avons une augmentation du taux pour 1200 logements en plus. Ce qui me choque le plus, c'est de ne pas avoir l'assurance que les offres de logements sociaux puissent être honorées, simplement parce que ceux qui ont la possibilité de bâtir d'autres logements le font.

J'entends lorsque vous nous dites que vous en avez tous la volonté. Mais nous voyons de plus en plus de lotissements se construire en périphérie de la ville d'Agen, comme d'ailleurs nous voyons beaucoup de logements de Robien se construire sur la ville-centre. Lors de la création des logements avenue Jean Jaurès, la ville d'Agen avait proposé autre chose, mais le tarif était trop élevé pour y faire du logement social.

Je pense que, demain, les logements de Robien se dégraderont petit à petit. Et c'est le drame de nos offices car nous serons contraints de les récupérer dans un état catastrophique dans dix ou quinze ans. Ils seront à vendre et nous les achèterons parce que nous n'aurons pas d'autres solutions. Mais ce problème est moins grave car nous l'avons bien saisi.

Ce que j'appréhende le plus aujourd'hui est la création de plus en plus importante de lotissements en périphérie et l'absence dans ces lotissements de logements sociaux suffisants. Nous connaissons la réalité des choses : des déclarations d'intention sont affichés, mais la durée de réalisation des projets va de 3 à 4 ans. Et dans 6 ans, nous aurons un déficit de logements sociaux très important, étant donné que ce déficit est déjà de 500 logements aujourd'hui. Voilà ce qui m'inquiète.

Nous verrons comment les mesures nécessaires à la création de logements sociaux seront intégrées dans le PLH. Mais le PLH, ce n'est pas que la CAA, c'est aussi l'Etat ; et sur ce point je vous rejoins : il faudra que l'Etat y mette des moyens. Et lorsque j'ai dit, tout à l'heure, que l'Etat favorisait les PLS plutôt que les PLAI, c'est parce que les PLS coûtent moins cher. Alors c'est des PLAI dont nous avons besoin.

Lors de la restauration des ensembles existants, nous constatons que les aides de l'Etat sont en constante diminution. Nous avons été cependant soutenus par la DDE et le Préfet pour ramener sur Agen des subventions non utilisées à la Région.

Pour conclure, il y a effectivement un désengagement important de l'Etat sur les logements, alors que c'est une fonction régalienne. Nous en sommes bien d'accord. Mais je ne voudrais pas que la commune ou la communauté d'agglomération se désengage. La politique de territorialisation du logement ne doit pas être menée par Paris, mais localement car c'est nous qui le vivons et qui avons besoin d'un équilibre. Par contre, je souhaiterais que Paris augmente les budgets associés aux créations de logements. Si l'Etat n'entend pas cela, ce sera dramatique car il s'agit là de la problématique essentielle aujourd'hui, au niveau national.

Nous n'en sommes pas revenus aux cités d'urgence des années 50 que j'ai connues et qui existent encore. Mais il va falloir une réaction au niveau national. Quant à nous, il convient d'affirmer notre volonté forte. Et je serais donc ravi de voir les amendements en question introduits dans le PLH.

## **M. CLOUCHE**

Une préoccupation familiale m'oblige à m'absenter. J'ai cependant tenu à être présent pour le PLH et j'ai donné mon pouvoir à Sylvie Ricaud pour la suite de la séance. Mais avant de partir, je souhaiterais faire une réponse.

C'est justement parce que nous étions conscients que beaucoup d'opérations se créaient sur le territoire de la communauté d'agglomération que nous avons introduit le quota de 30 % de logements sociaux.

## **M. VEYRET**

Je souhaite que soit bien précisé dans le PLH que cela ne s'applique pas à des opérations comme le PRI, sous peine de nous bloquer le processus en effrayant les investisseurs.

## **M. CLOUCHE**

Je vous ai répondu sur ce point.

## **M. VEYRET**

Si ce sont des problèmes de santé, je souhaite qu'ils soient réglés.

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- EMET** un avis positif avec réserve à la proposition de PLH proposée par la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Les réserves étant les suivantes :

#### Ambition du PLH :

- Nécessité d'affirmation d'une certaine ambition du PLH au-delà du taux de 21 % de logements sociaux au bout de 6 ans (par rapport aux résidences principales) et sachant que le taux actuel est de 20 %.

A cet effet, le niveau de rattrapage concernant le déficit de mixité sociale territoriale des communes déficitaires en logements sociaux selon la loi SRU devrait être revu à la hausse afin de réduire la période de rattrapage de ce dit déficit qui est de 20 ans dans le PLH proposé.

Des histogrammes clairs et par commune devraient permettre de visualiser la répartition actuelle et future du parc de résidences principales, du parc de logements sociaux, des projets de résidences principales, des projets de logements sociaux, des projets d'OPAH RU et des projets ANRU.

#### Densité en zone urbaine (renouvellement de la ville centre) et financement :

- les conditions de constructibilité dans la zone urbaine dense et historique du centre ville doivent faire l'objet de conditions de mixité et de financements particuliers sous peine d'exclusion du logement social du cœur de ville historique.

En effet, l'opération d'aménagement OPAH/RU, RHI, PRI constitue en elle-même une opération mixte de logements (logement sociaux et logements privés), et il ne saurait être demandé, dans le cadre d'un dossier de réhabilitation d'immeubles en PRI, d'intégrer systématiquement 30 % de logements sociaux dans un tel projet. Par ailleurs, compte tenu des surcoûts fonciers et des surcoûts de constructions en zone dense, un amendement consistant en un financement

supplémentaire doit être proposé afin d'obtenir un équilibre financier possible des opérations de logements sociaux en centre ville historique.

Moyens :

La mise en œuvre opérationnelle du PLH (opérateur/moyen/outil). devrait être explicitée et, en particulier, en terme d'outil foncier opérationnel afin de rechercher les m2 constructibles en matière de logements sociaux sous peine de ne pas atteindre les objectifs du PLH au bout de 6 ans.

Energie renouvelable :

Le PLH se devrait de promouvoir les énergies renouvelables dans le cadre d'une politique de développement durable du logement social par un financement particulier d'aide à la réalisation de telles opérations.

Lisibilité des aides financières du PLH :

Une meilleure lisibilité du règlement d'intervention financier du PLH doit être explicitée.

Instance d'examen des demandes de logements sociaux :

Créer une instance d'examen des demandes de logements sociaux regroupant les trois bailleurs Agen Habitat, Logis 47 et Habitatlys afin d'organiser la solidarité communautaire en matière de logement.

Répartition équilibrée du logement d'urgence :

Nécessité de veiller à une meilleure répartition dans les 6 ans à venir du logement d'urgence sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Création d'une Agence Départementale d'Information au Logement (A.D.I.L) :

Afin d'améliorer l'information générale sur le logement, le PLH doit inciter et contribuer à la création d'une Agence Départementale d'Information au Logement.

**2/ POURSUIT** la procédure et la concertation conformément au calendrier ci-dessus ;

**3/ TRANSMET** à Monsieur le Préfet le présent avis du Conseil Municipal de la ville d'Agen.

## 02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU TRESORIER PRINCIPAL D'AGEN MUNICIPALE

### M. CAMINADE, Premier Adjoint

Le Compte de Gestion 2006 du Trésorier Principal de la Ville d'Agen est arrêté aux résultats globaux retracés dans le tableau suivant :

Excédent global de clôture du compte de gestion 2006	Budget principal	Budget assainissement	Budget eau	Budget SPANC
Investissement	-4 501 431,10	-506 411,89	+110 346,65	néant
Fonctionnement	+6 398 413,05	+543 552,05	+2 916,65	+2 330,69
Résultat	+1 896 981,95	+37 140,16	+113 263,30	2 330,69

### M. VEYRET

Passons au vote

#### LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2006 du Trésorier Principal de la Ville d'Agen.

### **03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

#### **M. VEYRET, Maire**

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous éclaire sur la gestion et les réalisations de l'exercice 2006.

La constitution de l'épargne brute est examinée au travers des soldes intermédiaires de gestion ainsi que les taux de réalisation. Le bilan des projets inscrits au PPI sera ensuite effectué, et enfin l'étude de la variation de l'encours de dette, suivie d'un rappel des ratios des derniers exercices et d'un exposé des résultats globaux de l'exercice 2006.

.../..

*Avertissement : Tous les montants qui figurent dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros (K€). Les frais de personnel sont comptabilisés à partir du chapitre 012. Toutes les participations perçues en atténuation des dépenses de personnel ont été portées en diminution de ces charges.*

## I – LE FONCTIONNEMENT ET LA CONSTITUTION DE L'EPARGNE

### 1.1 - Les taux de réalisation

#### 1.1.1 - *Le budget principal*

Les taux de réalisation qui vous sont présentés ne tiennent compte que des mouvements réels. Ne sont pas comptabilisés dans cette présentation, la dette et les opérations du plan pluriannuel d'investissement (PPI) inscrites en fonctionnement. Il s'agit essentiellement des crédits de fonctionnement des services comptabilisés sur l'exercice.

#### **BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	DEPENSES							
Budget primitif	28 705	27 781	28 529	29 543	30 405	30 043	31 252	33 528
Réalisations	28 751	27 424	28 105	29 214	29 450	30 437	30 992	32 959
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>100,2%</b>	<b>98,7%</b>	<b>98,5%</b>	<b>98,9%</b>	<b>96,9%</b>	<b>101,3%</b>	<b>99,2%</b>	<b>98,3%</b>

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en très léger recul permet d'absorber un taux de réalisation des recettes inférieur à 100 %.

#### **BUDGET PRINCIPAL : REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	RECETTES							
Budget primitif	33 730	32 529	33 361	34 424	36 986	37 520	37 870	39 122
Réalisations	34 173	32 935	33 803	34 889	37 891	38 766	38 754	39 901
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>101,3%</b>	<b>101,3%</b>	<b>101,3%</b>	<b>101,4%</b>	<b>102,4%</b>	<b>103,3%</b>	<b>102,3%</b>	<b>102,0%</b>

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement reste globalement stable.

Le dynamisme des bases de fiscalité locale et de certains financements (contrat enfance), l'augmentation de certains produits (loyers, remboursement de frais, droits de stationnement ...) et le maintien du niveau des dotations d'Etat permettent de compenser la chute persistante des recettes de l'Etat liées aux emplois jeunes, la baisse de certains produits du domaine, l'absence de compensation tarifs sociaux et la diminution de la redevance versée au titre de la DSP restauration.

### 1.1.2 - LES BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	<b>DEPENSES</b>							
Budget primitif	480	525	603	674	686	643	648	739
Réalisations	436	455	519	491	488	552	541	622
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>90,8%</b>	<b>86,6%</b>	<b>85,9%</b>	<b>72,8%</b>	<b>71,1%</b>	<b>85,8%</b>	<b>83,5%</b>	<b>84,2%</b>
<b>RECETTES</b>								
Budget primitif	1 142	1 134	1 277	1 333	1 444	1 516	1 585	1 645
Réalisations	1 172	1 206	1 261	1 320	1 471	1 553	1 618	1 645
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>102,6%</b>	<b>106,3%</b>	<b>98,7%</b>	<b>99,0%</b>	<b>101,9%</b>	<b>102,4%</b>	<b>102,1%</b>	<b>100,0%</b>

EAU	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	<b>DEPENSES</b>							
Budget primitif	157	159	158	161	175	125	133	134
Réalisations	140	140	148	122	127	127	119	128
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>89,6%</b>	<b>88,4%</b>	<b>93,4%</b>	<b>75,8%</b>	<b>72,6%</b>	<b>101,6%</b>	<b>89,5%</b>	<b>95,5%</b>
<b>RECETTES</b>								
Budget primitif	382	369	355	342	333	312	309	302
Réalisations	401	385	370	321	312	324	301	299
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>104,9%</b>	<b>104,1%</b>	<b>104,1%</b>	<b>93,9%</b>	<b>93,7%</b>	<b>103,8%</b>	<b>97,4%</b>	<b>99,0%</b>

Les masses financières en jeu étant bien moins importantes en montant, les taux de réalisation de la section de fonctionnement ne peuvent dans ce contexte, présenter la même régularité qu'au budget principal.

On constate cependant, en dépense comme en recette, des taux de réalisation assez satisfaisants et en nette augmentation concernant le budget de l'eau.

## 1.2 - Les indicateurs de gestion

Le budget principal regroupe l'essentiel des activités municipales.

### Le budget principal

COMPTE	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	% Var. CA06/CA05	Variation
+ 70 Vente de produits	979	889	873	1 025	1 343	1 422	1 122	1 428	27,3%	306
+ 73 Impôts & taxes	14 579	12 233	16 510	16 769	20 364	21 008	21 391	21 920	2,5%	529
+ 74 Dotations & subventions	16 187	16 764	13 366	13 223	13 343	13 446	13 093	13 497	3,1%	404
+ 75 Produits de gestion courante	1 523	1 745	1 629	1 479	1 482	1 601	1 303	1 146	-12,0%	-157
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>33 268</b>	<b>31 631</b>	<b>32 378</b>	<b>32 496</b>	<b>36 532</b>	<b>37 477</b>	<b>36 909</b>	<b>37 991</b>	<b>2,9%</b>	<b>1 082</b>
- 60 Achats & variation de stocks	2 224	2 311	2 445	2 281	2 390	2 500	3 365	3 444	2,3%	79
- 61 Services extérieurs	2 341	2 488	2 613	2 587	2 493	2 606	2 682	3 465	29,2%	783
- 62 Autres services extérieurs	1 816	1 974	1 724	1 957	1 713	1 860	2 054	2 104	2,4%	50
- 65 Charges de gestion courante	6 945	4 410	4 258	4 039	3 856	3 836	3 877	4 062	4,8%	185
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>13 327</b>	<b>11 183</b>	<b>11 040</b>	<b>10 864</b>	<b>10 452</b>	<b>10 802</b>	<b>11 978</b>	<b>13 075</b>	<b>9,2%</b>	<b>1 097</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>19 941</b>	<b>20 447</b>	<b>21 338</b>	<b>21 632</b>	<b>26 080</b>	<b>26 675</b>	<b>24 931</b>	<b>24 916</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-15</b>
- 63 Impôts & taxes	219	203	204	245	270	299	233	211	-9,4%	-22
- 012 Charges de personnel nettes	14 421	14 935	15 564	16 705	17 095	17 763	17 940	19 085	6,4%	1 145
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>14 639</b>	<b>15 138</b>	<b>15 768</b>	<b>16 950</b>	<b>17 365</b>	<b>18 062</b>	<b>18 173</b>	<b>19 296</b>	<b>6,2%</b>	<b>1 123</b>
<b>Épargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>5 302</b>	<b>5 309</b>	<b>5 571</b>	<b>4 682</b>	<b>8 715</b>	<b>8 613</b>	<b>6 758</b>	<b>5 620</b>	<b>-16,8%</b>	<b>-1 138</b>
+ 76 Produits financiers	0	0	1	3	1	3	164	1	-99,4%	-163
- 66 Charges financières	1 565	1 474	1 799	1 684	1 160	1 019	791	1 010	27,7%	219
<b>Solde financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-1 565</b>	<b>-1 474</b>	<b>-1 798</b>	<b>-1 681</b>	<b>-1 159</b>	<b>-1 016</b>	<b>-627</b>	<b>-1 009</b>	<b>60,9%</b>	<b>-382</b>
<b>Épargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>3 737</b>	<b>3 835</b>	<b>3 773</b>	<b>3 001</b>	<b>7 556</b>	<b>7 597</b>	<b>6 131</b>	<b>4 611</b>	<b>-24,8%</b>	<b>-1 520</b>
- 16 Amortissement du capital	3 730	4 141	4 965	5 063	3 448	4 919	4 449	3 333	-25,1%	-1 116
<b>Épargne nette (hors excep.) (H)</b>	<b>7</b>	<b>-305</b>	<b>-1 192</b>	<b>-2 062</b>	<b>4 108</b>	<b>2 678</b>	<b>1 682</b>	<b>1 278</b>	<b>-24,0%</b>	<b>-404</b>
+ 77 Produits exceptionnels	1 330	1 045	839	1 038	135	124	512	906	77,0%	394
- 67 Charges exceptionnelles	87	120	217	32	506	500	90	10	-88,9%	-80
- 657 Subventions d'équipements	2 501	164	341	108	165	321	239	0	-100,0%	-239
<b>Résultat exceptionnel (J)</b>	<b>-1 258</b>	<b>761</b>	<b>281</b>	<b>898</b>	<b>-536</b>	<b>-697</b>	<b>183</b>	<b>896</b>	<b>389,6%</b>	<b>713</b>
<b>Épargne nette (H + J)</b>	<b>-1 252</b>	<b>456</b>	<b>-912</b>	<b>-1 164</b>	<b>3 572</b>	<b>1 981</b>	<b>1 865</b>	<b>2 174</b>	<b>16,6%</b>	<b>309</b>

L'examen de l'évolution des quatre indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi de comprendre la formation de l'épargne. Sont présentés ici les flux que l'on rapproche des recettes réelles de fonctionnement.

## La valeur ajoutée

COMPTE	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	% Var. CA06/CA05	Variation
+ 70 Vente de produits	979	889	873	1 025	1 343	1 422	1 122	1 428	27,3%	306
+ 73 Impôts & taxes	14 579	12 233	16 510	16 769	20 364	21 008	21 391	21 920	2,5%	529
+ 74 Dotations & subventions	16 187	16 764	13 366	13 223	13 343	13 446	13 093	13 497	3,1%	404
+ 75 Produits de gestion courante	1 523	1 745	1 629	1 479	1 482	1 601	1 303	1 146	-12,0%	-157
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>33 268</b>	<b>31 631</b>	<b>32 378</b>	<b>32 496</b>	<b>36 532</b>	<b>37 477</b>	<b>36 909</b>	<b>37 991</b>	<b>2,9%</b>	<b>1 082</b>
- 60 Achats & variation de stocks	2 224	2 311	2 445	2 281	2 390	2 500	3 365	3 444	2,3%	79
- 61 Services extérieurs	2 341	2 488	2 613	2 587	2 493	2 606	2 682	3 465	29,2%	783
- 62 Autres services extérieurs	1 816	1 974	1 724	1 957	1 713	1 860	2 054	2 104	2,4%	50
- 65 Charges de gestion courante	6 945	4 410	4 258	4 039	3 856	3 836	3 877	4 062	4,8%	185
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>13 327</b>	<b>11 183</b>	<b>11 040</b>	<b>10 864</b>	<b>10 452</b>	<b>10 802</b>	<b>11 978</b>	<b>13 075</b>	<b>9,2%</b>	<b>1 097</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>19 941</b>	<b>20 447</b>	<b>21 338</b>	<b>21 632</b>	<b>26 080</b>	<b>26 675</b>	<b>24 931</b>	<b>24 916</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-15</b>

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les frais de personnel et les frais financiers.

En 2006 les **recettes ordinaires de fonctionnement** sont en légère augmentation de presque 3%.

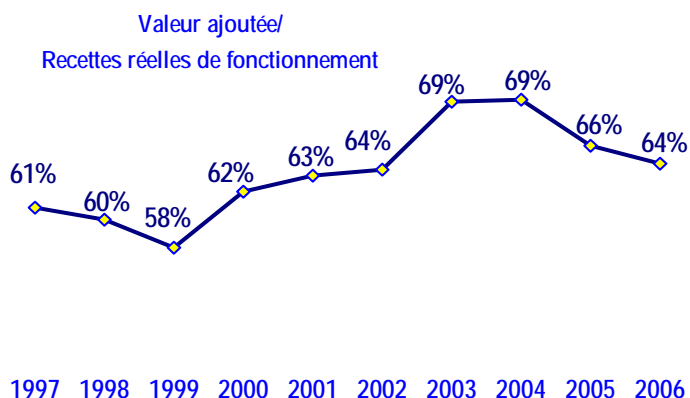
L'augmentation importante du poste « vente de produits » est liée à la progression des remboursements de frais de personnel mis à disposition et des frais de repas par le CCAS. Le compte 75 poursuit la baisse entamée en 2005 en raison notamment de la diminution de la redevance versée par le nouveau délégataire restauration suite au changement de modalités de cette DSP.

Le dynamisme des bases fiscales associé au maintien du niveau des dotations d'Etat et de financements extérieurs essentiels (CAF au titre du contrat enfance) contribuent également à cette progression en assurant un revenu complémentaire de plus de 930 K€ par rapport à 2005.

Les **dépenses ordinaires de fonctionnement** concernent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services hors frais de personnel et frais financiers.

Ces dépenses augmentent à nouveau de façon importante : après une progression de presque 11% entre 2004 et 2005, ce poste enregistre une nouvelle hausse de plus de 9% entre 2005 et 2006 soit, 2004/2006, une progression de 20% ce qui représente un volume de dépense supplémentaire de plus de 2,2 millions d'euros sur cette période.

En 2006, l'augmentation est liée à une progression des prix des carburants et des fluides liés à la flambée du prix du pétrole, à la montée en charge en année pleine de la DSP restauration, et dans une moindre mesure à des prestations liées au PPI (Agenda 21, projet de réhabilitation du centre ville) et à l'organisation de l'exposition Grigorescu.



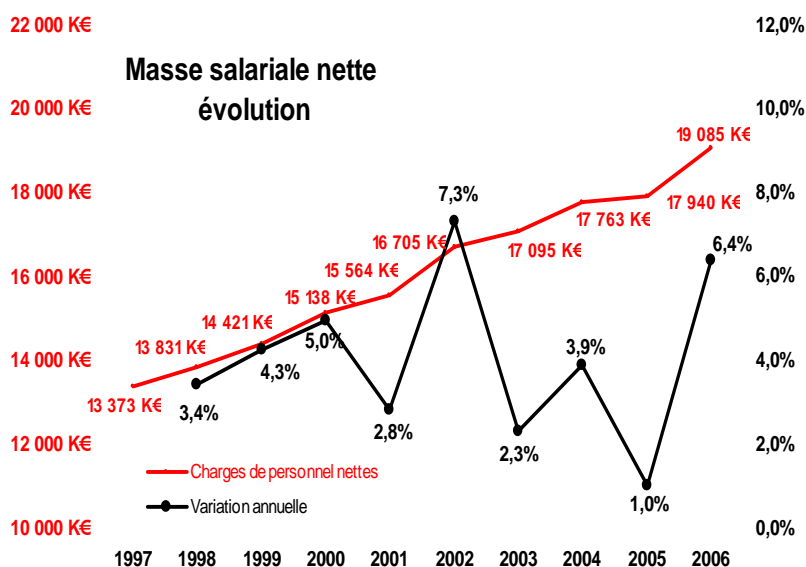
La valeur ajoutée reste toutefois à un niveau acceptable.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle se maintient sur 2003/2006 au-delà des 65% en moyenne.

L'introduction des dépenses internes de fonctionnement nous conduit à l'examen de l'épargne de gestion.

## L'épargne de gestion

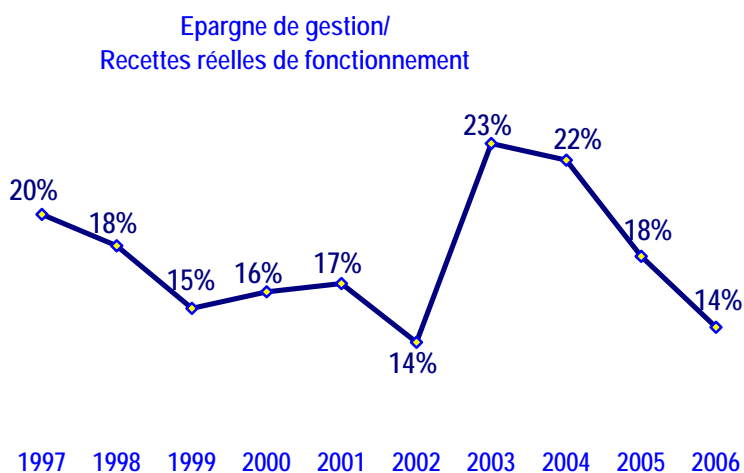
COMPTE	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	% Var. CA06/CA05	Variation
Valeur ajoutée (C = A - B)	19 941	20 447	21 338	21 632	26 080	26 675	24 931	24 916	-0,1%	-15
- 63 Impôts & taxes	219	203	204	245	270	299	233	211	-9,4%	-22
- 012 Charges de personnel nettes	14 421	14 935	15 564	16 705	17 095	17 763	17 940	19 085	6,4%	1 145
Dépenses internes de fonctionnement (D)	14 639	15 138	15 768	16 950	17 365	18 062	18 173	19 296	6,2%	1 123
Epargne de gestion (E = C - D)	5 302	5 309	5 571	4 682	8 715	8 613	6 758	5 620	-16,8%	-1 138



La masse salariale nette augmente en 2006 de 6,4% par rapport à 2005 en raison notamment de la diminution des aides de l'Etat au titre des emplois aidés. C'est la plus forte progression depuis 2002 qui enregistrait l'impact du passage aux 35 heures.

De ce fait l'épargne de gestion enregistre une nouvelle baisse en 2006 de presque 17% par rapport à 2005. Elle est la conséquence directe de l'augmentation globale des dépenses.

Ce ratio permet d'appréhender l'impact de l'évolution de la masse salariale sur l'épargne de gestion. Les frais de personnel représentent 80% de la valeur ajoutée en 2002 ce qui rend l'épargne de gestion sensible aux variations de la masse salariale. En 2003 et 2004 cette proportion n'est plus que de 66%, ce qui améliore le ratio. Depuis 2005 la baisse de la valeur ajoutée rend de nouveau l'épargne de gestion sensible aux variations de la masse salariale.



## L'épargne brute

L'épargne brute se calcule en introduisant les frais financiers

COMPTE	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	% Var. CA06/CA05	Variation
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>5 302</b>	<b>5 309</b>	<b>5 571</b>	<b>4 682</b>	<b>8 715</b>	<b>8 613</b>	<b>6 758</b>	<b>5 620</b>	<b>-16,8%</b>	<b>-1 138</b>
+ 76 Produits financiers	0	0	1	3	1	3	164	1	-99,4%	-163
- 66 Charges financières	1 565	1 474	1 799	1 684	1 160	1 019	791	1 010	27,7%	219
<b>Solde financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-1 565</b>	<b>-1 474</b>	<b>-1 798</b>	<b>-1 681</b>	<b>-1 159</b>	<b>-1 016</b>	<b>-627</b>	<b>-1 009</b>	<b>60,9%</b>	<b>-382</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>3 737</b>	<b>3 835</b>	<b>3 773</b>	<b>3 001</b>	<b>7 556</b>	<b>7 597</b>	<b>6 131</b>	<b>4 611</b>	<b>-24,8%</b>	<b>-1 520</b>

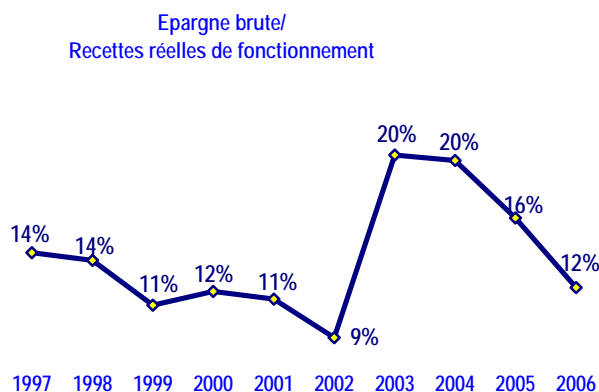
L'évolution du compte 66 « Charges financières » qui retrace les intérêts de la dette appelle cette année un commentaire particulier.

Suite au décret d'août 2005 dit de simplification de la M14, la comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE) suit désormais les mêmes modalités de rattachement à l'exercice que toutes les autres dépenses d'exploitation. Cette réforme conduit à majorer les dépenses réelles du chapitre 66 du CA 2006 de plus de 316 K€ alors que jusqu'en 2005 les ICNE (363 K€ au CA 2005) étaient comptabilisés en mouvement d'ordre.

A réglementation constante, les intérêts et pénalités (hors ICNE) se sont élevés en 2006 à 693 K€ contre 791 K€ en 2005. Ce poste de dépense continue donc à diminuer (-12,4% entre 2006 et 2005).

Les frais financiers continuent à diminuer en raison du désendettement continu de la ville, et à la faveur d'une conjoncture encore favorable.

Cependant, la diminution de l'épargne de gestion cumulée aux effets de la réforme comptable de 2005, provoque un nouveau recul du ratio qui se maintient toutefois au dessus des 10%.



## L'épargne nette

L'épargne nette permet de mesurer le disponible sur recettes récurrentes après remboursement du capital de la dette.

COMPTE	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	% Var. CA06/CA05	Variation
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>3 737</b>	<b>3 835</b>	<b>3 773</b>	<b>3 001</b>	<b>7 556</b>	<b>7 597</b>	<b>6 131</b>	<b>4 611</b>	<b>-24,8%</b>	<b>-1 520</b>
- 16 Amortissement du capital	3 730	4 141	4 965	5 063	3 448	4 919	4 449	3 333	-25,1%	-1 116
<b>Epargne nette (hors excep.) (H)</b>	<b>7</b>	<b>-305</b>	<b>-1 192</b>	<b>-2 062</b>	<b>4 108</b>	<b>2 678</b>	<b>1 682</b>	<b>1 278</b>	<b>-24,0%</b>	<b>-404</b>

Grâce à une épargne brute renouvelée en 2003, l'épargne nette redevient positive. Même si celle-ci enregistre pour la troisième année consécutive une diminution, elle reste largement positive. La situation reste donc sans comparaison avec l'état dégradé des comptes constaté dès 1997 lorsque, de façon structurelle, la commune n'était plus en mesure de financer le remboursement de sa dette sur ses ressources pérennes.

## Epargne nette et résultat exceptionnel

On y trouve les dépenses et recettes qui n'ont pas un caractère récurrent. Il s'agit principalement des cessions de patrimoine (biens meubles ou immeubles) ainsi que des participations pour compte de tiers.

COMPTE	CA99	CA00	CA01	CA02	CA03	CA04	CA05	CA06	% Var. CA06/CA05	Variation
<b>Epargne nette (hors excep.) (H)</b>	<b>7</b>	<b>-305</b>	<b>-1 192</b>	<b>-2 062</b>	<b>4 108</b>	<b>2 678</b>	<b>1 682</b>	<b>1 278</b>	<b>-24,0%</b>	<b>-404</b>
+ 77 Produits exceptionnels	1 330	1 045	839	1 038	135	124	512	906	77,0%	394
- 67 Charges exceptionnelles	87	120	217	32	506	500	90	10	-88,9%	-80
- 657 Subventions d'équipements	2 501	164	341	108	165	321	239	0	-100,0%	-239
<b>Résultat exceptionnel (J)</b>	<b>-1 258</b>	<b>761</b>	<b>281</b>	<b>898</b>	<b>-536</b>	<b>-697</b>	<b>183</b>	<b>896</b>	<b>389,6%</b>	<b>713</b>
<b>Epargne nette (H + J)</b>	<b>-1 252</b>	<b>456</b>	<b>-912</b>	<b>-1 164</b>	<b>3 572</b>	<b>1 981</b>	<b>1 865</b>	<b>2 174</b>	<b>16,6%</b>	<b>309</b>

C'est dans le résultat exceptionnel qu'étaient comptabilisées les subventions d'équipement versées au compte 657 qui, à la faveur de la réforme dite de simplification de la M14 d'août 2005 et de la redéfinition de la notion d'actif, sont désormais constatées en section d'investissement (compte 204) d'où la disparition de ce poste « charges exceptionnelles ».

La bonne performance du chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'explique par l'important dynamisme des cessions d'immobilisation (école Barbusse et ancienne crèche Ducourneau notamment).

Ainsi, après la forte diminution enregistrée entre 2003 et 2004 (-46,2%) et malgré les baisses sensibles de la valeur ajoutée et de l'épargne brute évoquées ci-dessus, l'exercice 2006 affiche une augmentation de l'épargne nette de presque 17% par rapport à 2005.

La situation est donc loin d'être aussi tendue qu'entre 1998 et 2002 où l'épargne nette était négative. En effet, la section de fonctionnement ne dégagant aucune ressource conséquente, c'est donc l'emprunt qui assurait le financement des investissements. L'augmentation de l'encours de dette des exercices antérieurs à 2003 le démontre.

## II – LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE

### 2.1 - Les taux de réalisation

#### 2.1.2 - *Le budget principal*

#### LA REALISATION DES DEPENSES

Cette rétrospective nous éclaire sur les taux de réalisation et les volumes financiers réalisés pour les opérations inscrites au PPI et en maintenance.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maintenance nette	1 578 K€	1 778 K€	1 723 K€	1 697 K€	1 396 K€	2 311 K€	1 977 K€	1 595 K€
Taux de réalisation	86%	89%	120%	74%	52%	65%	74%	66%
PPI net	4 629 K€	6 010 K€	4 551 K€	1 060 K€	2 469 K€	3 165 K€	2 876 K€	3 354 K€
Taux de réalisation	56%	61%	81%	49%	46%	66%	50%	42%
Réalisations PPI/Maintenance nettes	6 207 K€	7 788 K€	6 274 K€	2 757 K€	3 865 K€	5 476 K€	4 853 K€	4 949 K€
Taux de réalisation	62%	65%	88%	60%	48%	66%	58%	48%
Taux d'engagement des crédits						88%	84%	82%

Si le taux de réalisation du PPI et de la maintenance du budget principal est en baisse de 10 points par rapport à 2005, il ne traduit pas la réalité des dépenses engagées mais non encore mandatées.

Une masse très importante d'opérations ont été engagées en 2006, dont la réalisation comptable s'échelonne jusqu'à mi 2007 (nouvelle tribune d'Armandie, avenue du Général Leclerc, restauration de la tour des Pénitents Blancs, aménagement de l'îlot Jean Jaurès, assainissement pluvial Grezel, rue de la Falaise, aménagement de la partie arrière de l'immeuble Thomas...). L'ensemble de ces travaux représentent un reste à réaliser (crédits engagés non mandatés au 31/12) d' 3 644 K€ fin 2006, ce qui représente un taux de réalisation supérieur à 80 % et un doublement des crédits de report qui passent en dépense de 1 726 K€ en 2005 à 3 644 K€ en 2006.

Cette évolution devrait se traduire en 2007 par un taux de réalisation en nette amélioration d'autant qu'il prévoit également la mise en œuvre ou la poursuite de projets d'envergure financière importante (réhabilitation des espaces majeurs du centre ville, nouvelles tranches d'assainissement pluvial, aménagement du stade d'athlétisme Rabal, de la partie avant de l'immeuble Thomas, réfection de la toiture du Stadium...).

Un certain nombre de projets ont toutefois trouvé leur aboutissement en 2006 : l'aménagement des vestiaires du club de football rue de Lille, l'assainissement pluvial de la cité Donnefort, la 1<sup>ère</sup> tranche de réfection de la toiture de l'église Saint Hilaire, l'aménagement de la voie cyclable avenue Schuman, le programme de renouvellement du mobilier scolaire, l'aménagement des rues de la Redoute, Riquet, du giratoire Saint Jacques et du carrefour avenue d'Italie/rue Delmas

### 2.1.3 - Les budgets annexes

ASSAINISSEMENT	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Réalisations PPI net	1 222 K€	771 K€	1 143 K€	355 K€	1 401 K€	1 546 K€	1 064 K€	1 508 K€
Taux de réalisation	66%	41%	62%	19%	64%	61%	45%	63%

EAU	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Réalisations PPI net	40 K€	132 K€	48 K€	30 K€	58 K€	209 K€	466 K€	16 K€
Taux de réalisation	22%	48%	22%	6%	26%	30%	82%	10%

Les taux de réalisation des budgets annexes sont plus variables du fait d'un moindre volume et d'opérations liées aux échéanciers des réfections de voiries et des financements réellement obtenus de l'Agence de l'Eau.

## 2.2 - La réalisation des opérations

Les éléments présentés dans ce tableau concernent les opérations PPI traitées comptablement en 2006.

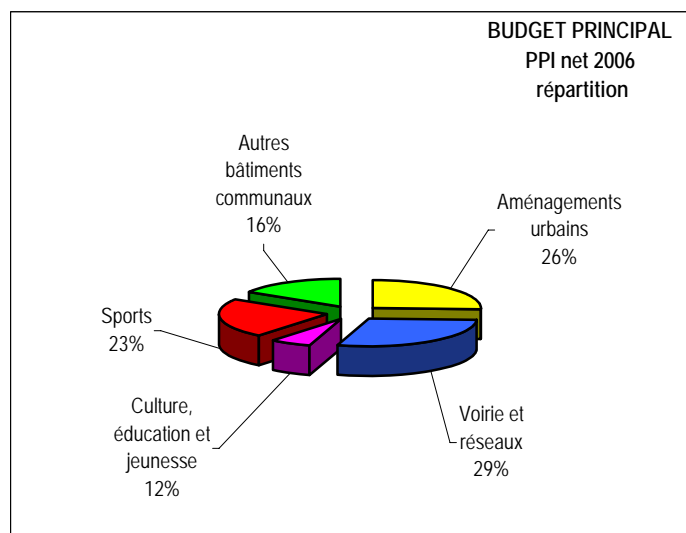
<i>Budget principal</i>	Dép	Rec	Net
VOIRIES DIVERSES	421	4	417
STADES RUE DE LILLE	413	45	368
NOUVELLE TRIBUNE DU STADE ARMANDIE	422	100	322
VOIES CYCLABLES	305		305
RESTAURATION DE LA TOUR DES PENITENTS BLANCS	305		305
HOTEL DE VILLE	177		177
REST. IMMOB. CENTRE VILLE	157		157
REHABILITATION EPACES PUBLICS MAJEURS	128		128
MOBILIER SCOLAIRE	123		123
ASSAINISSEMENT PLUVIAL CITE DONNEFORT	113		113
STADE ARMANDIE	90		90
ASSAINISSEMENT PLUVIAL GREZEL	89		89
CHARPENTE ST HILAIRE	171	87	84
MUSEE : MISE AUX NORMES	83		83
PASSERELLE MONTANOU	151	72	79
MASSE/LAURENDANNE	76		76
HABITAT SOCIAL	76		76
FLEURISSEMENT VILLE	70		70
IMM. THOMAS PARTIE ARRIERE	248	186	62
ETUDE AGENDA 21	50		50
AVENUE Général LECLERC	306	340	-34
DIVERS	354	141	213
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>4 328</b>	<b>975</b>	<b>3 353</b>

### ASSAINISSEMENT

	REALISE 2006
AVENUE DE LA PAIX	433 K€
CITE BLUM	268 K€
CITE DONNEFORT	511 K€
AVENUE DE GAILLARD	201 K€
AVENUE LECLERC	51 K€
RUE FON DE RACHE	14 K€
Equipt sécurité postes de relèvement	99 K€
Divers	78 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 655 K€</b>

### EAU

	REALISE 2006
Réseau Avenue de Gaillard	4 K€
Divers	12 K€
<b>TOTAL</b>	<b>16 K€</b>



Montants bruts

MAINTENANCE	Réalisé 2006
MOBILIER ET MATERIEL	139 K€
VEHICULES ROULANTS	360 K€
INFORMATIQUE	352 K€
BATIMENTS	657 K€
ESPACES VERTS	45 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	110 K€
VOIRIE	345 K€
DIVERS	108 K€
<b>Total</b>	<b>2 116 K€</b>

L'année 2006 enregistre un taux de réalisation en retrait de 10 points par rapport à 2005. Deux secteurs, bâtiments et véhicules roulants observent cependant des taux de réalisation supérieurs à 80%.

Les secteurs espaces verts et voirie voient leur taux diminuer fortement par rapport à 2005 en raison de retards ponctuels pris dans les procédures de passation des marchés. Ces difficultés seront résolues en 2007.

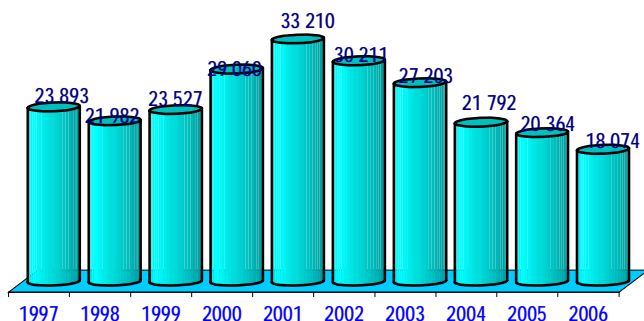
### III - LA DETTE

2006	ENCOURS au 01/01/2006 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT REALISE C	ENCOURS au 31/12/2006 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	20 364	3 333	1 043	18 074	-2 290	1%
Dette propre	20 364	3 333	1 043	18 074	-2 290	1%
Dette récupérable	0	0	0	0	0	0%
<b>ASSAINISSEMENT</b>	4 012	355	700	4 357	345	1%
<b>EAU</b>	0	0	0	0	0	0%
<b>TOTAL DETTE GLOBALE</b>	<b>24 376</b>	<b>3 688</b>	<b>1 743</b>	<b>22 431</b>	<b>-1 945</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL DETTE PROPRE</b>	<b>24 376</b>	<b>3 688</b>	<b>1 743</b>	<b>22 431</b>	<b>-1 945</b>	<b>4%</b>

Il faut distinguer deux types d'encours de dette. La dette propre, que la commune rembourse sur ses propres ressources et la dette récupérable, contractée pour le compte de tiers et remboursée par ces derniers (usines relais). Depuis 2005, la dette récupérable est soldée.

Le million d'euros d'emprunt réalisé correspond uniquement à un tirage sur la ligne revolving de la BFT qui, comme l'exige la réglementation comptable, est systématiquement remboursé dans l'exercice. On retrouve par conséquent la dépense correspondante dans le volume de capital remboursé. Les 43 K€ d'emprunt nouveau souscrit correspondent à l'emprunt de la CAF alloué en complément de la subvention tous deux destinés au financement des travaux d'aménagement du centre de loisirs Jules Ferry.

Encours de dette propre  
au 31/12  
en K€

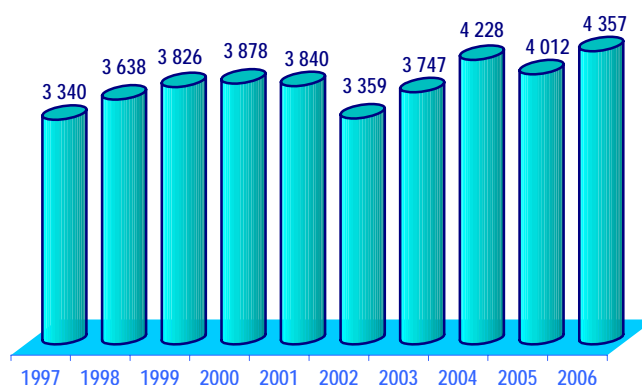


L'encours de dette propre poursuit la baisse commencée en 2002 soit une diminution de presque 15 M€ sur 5 ans.

La conjoncture d'évolution incertaine des taux incite toutefois à la prudence dans la politique volontariste de renégociation de la dette conduite depuis 2001 d'où le tassement du rythme de désendettement.

Depuis 2003, la dette du budget de l'eau est totalement remboursée. Le programme d'investissement 2006 du budget de l'assainissement a nécessité de recourir à un nouvel emprunt de 700 K€ (300 K€ empruntés en 2005). L'encours de dette reste toutefois contenu et le taux d'épargne brute reste supérieur à 55% (55,4% contre 57,6% au CA 2005).

ASSAINISSEMENT  
Encours de dette au 31/12 en K€



BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	CA 99	CA 00	CA 01	CA 02	CA 03	CA 04	CA 05	CA 06
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b> (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	3 737 10,8%	3 835 11,7%	3 773 11,2%	3 001 8,8%	7 556 20,0%	7 597 19,7%	6 131 16,1%	4 611 11,9%
<b>ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12</b>	23 527	29 060	33 210	30 211	27 203	21 792	20 364	18 074
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b> Epargne brute	6,3 ans	7,6 ans	8,8 ans	10,1 ans	3,6 ans	2,9 ans	3,3 ans	3,9 ans

L'encours de dette du budget principal est inférieur à 20 M€ alors qu'il dépassait les 30 M€ en 2002. Malgré la baisse de l'épargne brute, le ratio encours/épargne au dessus de 10 ans en 2002 se stabilise autour des 3,5 ans sur la période 2003/2006. Un peu plus de 3 ans d'épargne sont donc nécessaires pour rembourser l'encours de dette propre du budget principal.

#### IV – LES RESULTATS GLOBAUX

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
BUDGET PRINCIPAL	6 398 K€	-4 501 K€	1 897 K€
BUDGET ASSAINISSEMENT	544 K€	-506 K€	37 K€
BUDGET EAU	3 K€	110 K€	113 K€
BUDGET SPANC	2 K€	0 K€	2 K€
TOTAUX	6 945 K€	-4 897 K€	2 047 K€

Le « résultat » de l'exercice correspond au solde des écritures passées pour chaque section. Il comprend toutes les recettes et les dépenses, qu'elles soient réelles ou d'ordre.

##### LE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

L'importance du résultat global de l'exercice 2006 est la conséquence d'un moindre taux de réalisation en section d'investissement. Il est à rapprocher du solde fortement déficitaire des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2007 (4 043 K€) que le budget 2007 devra financer.

##### LE RESULTAT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le résultat est excédentaire en raison d'un recours à l'emprunt de 700 K€ rendu nécessaire par la poursuite de l'effort d'investissement entamé en 2003 (plus de 5,5 M€ de travaux réalisés sur 4 ans soit un rythme annuel moyen de 1,4 M€).

##### LE RESULTAT DU BUDGET DE L'EAU

L'entretien du réseau existant est à la charge du concessionnaire. Le budget de l'eau a supporté en 2006 un faible volume d'investissement réalisé après l'effort important consenti en 2005. Les travaux réalisés jusqu'à présent ont été essentiellement financés sur fonds propres, ce budget étant totalement désendetté depuis 2003, et ce malgré la mise en œuvre de la réduction de la surtaxe eau depuis 2000.

Le résultat 2006 excédentaire ne doit toutefois pas masquer la difficulté à équilibrer la section d'exploitation. La volonté de reprendre dès 2007 un rythme d'investissement soutenu doit en effet conduire à s'interroger sur le montant de l'autofinancement quasi inexistant et par conséquent du volume de la surtaxe en baisse constante depuis plusieurs années.

## **M. VEYRET**

Pour vous permettre de débattre de ce rapport, je quitte la salle.

## **Mme MAIOROFF**

Le compte administratif est le moment où le Conseil municipal constate l'écart existant entre ce qui a été annoncé au B.P. et ce qui a effectivement été réalisé.

Nous nous sommes déjà exprimés lors du Débat d'orientation budgétaire sur ce que nous pensions de la politique budgétaire que vous voulez mener. Nous n'y reviendrons pas longuement puisque nous avons déjà dénoncé les dépenses de gestion qui s'envolent, le niveau des subventions qui s'effondrent ou le prélèvement fiscal excessif dont sont victimes les Agenais.

Nous tenons cependant à mettre en lumière un point particulier : le taux de réalisation des dépenses du PPI.

En 2006, ce taux est retombé à 48 % et même à 42 % si on exclut la maintenance. Ce chiffre montre une fois de plus le grand écart qui existe entre vos annonces et vos réalisations. En arriver à un tel niveau en fin de mandat démontre, plus que de longs discours, votre incapacité à développer un programme de réalisations et explique aussi le désenchantement des Agenais à l'égard de votre action : on parle des projets, longuement et avec force actions de communications mais les Agenais ne voient pas venir grand-chose. Et nous constatons que, compte administratif après compte administratif, vous réalisez beaucoup moins que vous ne promettez.

Le rapport tente bien de nous expliquer que beaucoup d'opérations ont été lancées en 2006 et que leur « réalisation comptable »- joli mot de M. le Maire-, s'échelonne jusqu'à mi-2007. En réalité, les Agenais voient bien que les rares chantiers traînent en longueur et qu'aucun délai n'est tenu : allez parler, M. le Maire, aux riverains de l'avenue Leclerc, habitants ou commerçants. Ils vous diront ce qu'ils pensent de la conduite de vos chantiers.

Ce compte administratif met une fois de plus en évidence l'incapacité de votre municipalité à mener à bien les projets de notre ville et sa préférence pour les belles déclarations : vous êtes en dernière année de ce mandat, M. le Maire, et nous pensons que les Agenais ne seront pas dupes de votre bilan.

Toutefois, l'opposition municipale votera, comme chaque année, ce compte administratif car un C.A. constate le fait que les conseillers municipaux reconnaissent que l'administration municipale d'Agen a fait son travail de manière sincère et qualifiée.

Pour autant, que l'on ne s'y méprenne pas : nous voulons dire ici que nous sommes en contradiction totale avec la stratégie fiscale et financière que vous menez. Il est important pour nous de le rappeler.

## **M. CAMINADE**

M. le maire a déjà répondu en vous expliquant que le taux ne serait pas de 48 % mais qu'il serait porté à 80 % compte tenu des chantiers d'importance, notamment la nouvelle tribune d'Armandie. Quant au calendrier, vous pouvez vérifier qu'il a été respecté par rapport à ce que nous avons annoncé. Il en est de même pour l'avenue du Général Leclerc.

En ce qui concerne l'immeuble Thomas, vous vous doutez qu'il n'est pas aisé de reloger les syndicats. Nous avons fait appel à un programmiste de façon à ce que chacun y trouve son compte. Nous avons du négocier et cela a pris du temps, mais vous nous accorderez que l'exercice ne pouvait pas être improvisé et que nous devons prendre toutes les garanties possibles de manière à ce que les Unions départementales se voient attribuées des moyens à la mesure de l'action qu'ils développent.

Pour conclure, le taux de réalisations n'est pas de 48 mais bien de 80 %. Nous n'avons pas à rougir de ce programme, conforme à ce que nous avons annoncé dans notre Débat d'orientation budgétaire. Mais nous avons l'habitude de travailler en partenariat ; et lorsque nous avons un projet, nous le faisons partager à nos partenaires financiers et aux bénéficiaires des équipements. C'est une stratégie qui nous est propre, et qui nous permet de répondre au plus près aux préoccupations de la population. Cela est à porter plus à notre crédit qu'à notre débit.

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le compte administratif 2006.

## 04 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2006

### M. CAMINADE, Premier Adjoint

En application des instructions budgétaires et comptables M14 et M4 réglant respectivement le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Ville d'Agen, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation des résultats de la section d'exploitation de l'exercice écoulé.

Les résultats de clôture de l'exercice 2006 s'élèvent :

. pour le budget <b>PRINCIPAL</b> à	: + 1 896 981,95 €
. pour le budget de l' <b>ASSAINISSEMENT</b> à	: + 37 140,16 €
. pour le budget de l' <b>EAU</b> , à	: +113 263.30 €
. pour le budget <b>SPANC</b> à:	+2 330,69 €

L'affectation des résultats excédentaires doit participer prioritairement au financement :

- d'un déficit antérieur d'exploitation,
- d'un déficit d'investissement.

### M. VEYRET

Passons au vote

#### LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**AFFECTE au Budget Primitif de l'exercice 2007**

**. pour le budget principal**

- ✓ la somme de 4 501 431,10 € en recette d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ») afin d'assurer la couverture du déficit d'investissement du budget 2007,
- ✓ la somme de 1 896 981,95 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2007 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Excédent global de clôture

	Dépenses	Recettes	BP
Investissement	9 989 746,62	10 710 362,01	-4 501 431,10
Fonctionnement	35 945 132,92	40 760 566,75	6 398 413,05
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE de l'EXERCICE			1 896 981,95

BP 2007
---------

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1068		4 501 431,10
001	4 501 431,10	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		1 896 981,95

**. pour le budget de l'assainissement**

- ✓ la somme de 506 411,89 € à la couverture du déficit d'investissement du budget 2007 (Recette d'investissement compte 1068 Réserves).
- ✓ la somme de 37 140,16 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2007 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Excédent global de clôture

	Dépenses	Recettes	BP
Investissement	2 320 283,08	2 364 139,71	-506 411,89
Fonctionnement	1 206 258,86	1 706 665,17	543 552,05
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			37 140,16

<b>BP 2007</b>
----------------

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1068		506 411,89
001	506 411,89	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		37 140,16

**. pour le budget de l'eau**

- ✓ la somme de 2 916,65 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2007 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).
- ✓ la somme de 110 346,65 € en recette d'investissement pour participer au financement des dépenses d'investissement du budget 2007 (compte 001 « Résultat d'investissement reporté »).

Excédent global de clôture

	Dépenses	Recettes	BP
Investissement	59 825,93	370 120,23	110 346,65
Fonctionnement	300 876,54	303 793,19	2 916,65
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			113 263,30

<b>BP 2007</b>
----------------

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1068		
001		110 346,65

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		2 916,65

**. pour le budget SPANC**

- ✓ la somme de 2 330,69 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2007 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Excédent global de clôture

	Dépenses	Recettes	BP
Fonctionnement	8 989,31	11 320,00	2 330,69
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			2 330,69

BP 2007
---------

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		2 330,69

## 05 – OBJECTIFS ET EQUILIBRES GENERAUX DU BP 2007 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

### M. VEYRET, Maire

Le budget primitif 2007 est la traduction des orientations développées lors du débat d'orientations budgétaires le 22 janvier dernier.

Nous examinerons dans un premier temps le budget 2007 au travers de la section de fonctionnement pour aboutir à la déclinaison de l'épargne et des ratios financiers.

Ensuite seront présentés les investissements inscrits dans le plan pluriannuel et les opérations de maintenance ainsi que leurs financements respectifs.

Pour terminer, nous aborderons l'équilibre des trois budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

### 1) SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La politique sociale, la solidarité, l'accompagnement scolaire, le soutien à la vie associative, culturelle, sportive restent des priorités de l'action municipale.

2007 ne dérogera pas à ces objectifs dont le prolongement a été développé lors du débat d'orientation budgétaire.

#### Les soldes intermédiaires de gestion (En K€)

Les soldes intermédiaires de gestion comparent les comptes par nature entre le budget primitif 2006 et le budget primitif 2007 et dégagent les variations enregistrées.

#### La valeur ajoutée

COMPTE	BP06	BP07	% Var. BP07/BP06	Variation BP07/BP06
+ 70 Vente de produits	1 431	1 490	4,1%	59
+ 73 Impôts & taxes	21 496	21 833	1,6%	337
+ 74 Dotations & subventions	13 210	13 662	3,4%	452
+ 75 Produits de gestion courante	1 181	1 220	3,3%	39
<b>Recettes ordinaires de fonctionnement (A)</b>	<b>37 318</b>	<b>38 205</b>	<b>2,4%</b>	<b>887</b>
- 60 Achats & variation de stocks	2 563	2 654	3,6%	91
- 022 Dépenses imprévues	150	150	0,0%	0
- 61 Services extérieurs	3 546	3 714	4,7%	168
- 62 Autres services extérieurs	2 282	2 321	1,7%	39
- 65 Charges de gestion courante	4 112	4 334	5,4%	222
<b>Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)</b>	<b>12 653</b>	<b>13 173</b>	<b>4,1%</b>	<b>520</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>24 665</b>	<b>25 032</b>	<b>1,5%</b>	<b>367</b>

*Les recettes ordinaires de fonctionnement sont en augmentation de 2,4%.*

La croissance encore dynamique des bases fiscales estimée à + 2,5% et la reconduction en 2007 du contrat de croissance et de solidarité au niveau des concours financiers versés par l'Etat permettent aux recettes de se maintenir en légère hausse sur 2007 (+2,4%). Cette perspective ne compense toutefois que partiellement l'augmentation des dépenses de gestion courante des services estimée, de BP à BP, à un peu plus de 4%.

Dans ce contexte, la valeur ajoutée progresse légèrement par rapport au budget précédent (+1,5 %).

## L'épargne de gestion

COMPTE	BP06	BP07	% Var. BP07/BP06	Variation BP07/BP06
Valeur ajoutée (C = A - B)	24 665	25 032	1,5%	367
- 63 Impôts & taxes	229	219	-4,4%	-10
- 012 Charges de personnel nettes	19 107	20 286	6,2%	1 179
Dépenses internes de fonctionnement (D)	19 336	20 505	6,0%	1 169
Epargne de gestion (E = C - D)	5 329	4 527	-15,0%	-802

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts et taxes mais surtout les frais de personnel.

Les prévisions de dépenses nettes de personnel poursuivent leur augmentation avec + 1 479 K€ (+6,2%). De budget primitif à budget primitif, elles passent de 19,1 à près de 20,3 million d'euros.

En 2007, cette hausse s'explique par :

- la suppression totale des financements de l'Etat pour les emplois jeunes
- l'augmentation générale de la rémunération des fonctionnaires,
- l'augmentation des charges liées aux cotisations patronales FNAL, CNRACL et aux versements ASSEDIC,
- le GVT,
- l'impact de la réforme de la NBI (nouvelle bonification indiciaire),
- l'augmentation de la masse indiciaire liée d'une part à un âge moyen de l'effectif élevé, d'autre part à un différentiel départs/arrivées défavorable.

## L'épargne brute

COMPTE	BP06	BP07	% Var. BP07/BP06	Variation BP07/BP06
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>5 329</b>	<b>4 527</b>	<b>-15,0%</b>	<b>-802</b>
+ 76 Produits financiers	1	1	0,0%	0
- 66 Charges financières	845	819	-3,1%	-26
<b>Solde financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-844</b>	<b>-818</b>	<b>-3,1%</b>	<b>26</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>4 485</b>	<b>3 709</b>	<b>-17,3%</b>	<b>-776</b>

S'ajoutent ici les frais financiers. Leur diminution (- 26 K€) est toujours à rapprocher du désendettement continu de la ville.

L'épargne brute enregistre une baisse de 17% par rapport au BP 2006 et se fixe à 3 709 K€.

## L'épargne nette

COMPTE	BP06	BP07	% Var. BP07/BP06	Variation BP07/BP06
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>4 485</b>	<b>3 709</b>	<b>-17,3%</b>	<b>-776</b>
- 16 Amortissement du capital	2 913	2 423	-16,8%	-490
<b>Epargne nette (hors excep.) (H)</b>	<b>1 572</b>	<b>1 286</b>	<b>-18,2%</b>	<b>-286</b>

Le volume de remboursement du capital se stabilise (hors remboursements anticipés & refinancements). Malgré une baisse sensible et conformément aux engagements pris, l'épargne nette reste positive. Elle permet de poursuivre l'autofinancement des investissements programmés.

## Le résultat exceptionnel

COMPTE	BP06	BP07	% Var. BP07/BP06	Variation BP07/BP06
+ 77 Produits exceptionnels	66	195	195,5%	129
- 67 Charges exceptionnelles	14	12	-14,3%	-2
<b>Résultat exceptionnel (J)</b>	<b>52</b>	<b>183</b>	<b>251,9%</b>	<b>131</b>

Généralement peu significatif, le résultat exceptionnel n'est pas un indicateur de la santé financière et de l'évolution des comptes d'une collectivité. Il contribue néanmoins au financement de la section d'investissement.

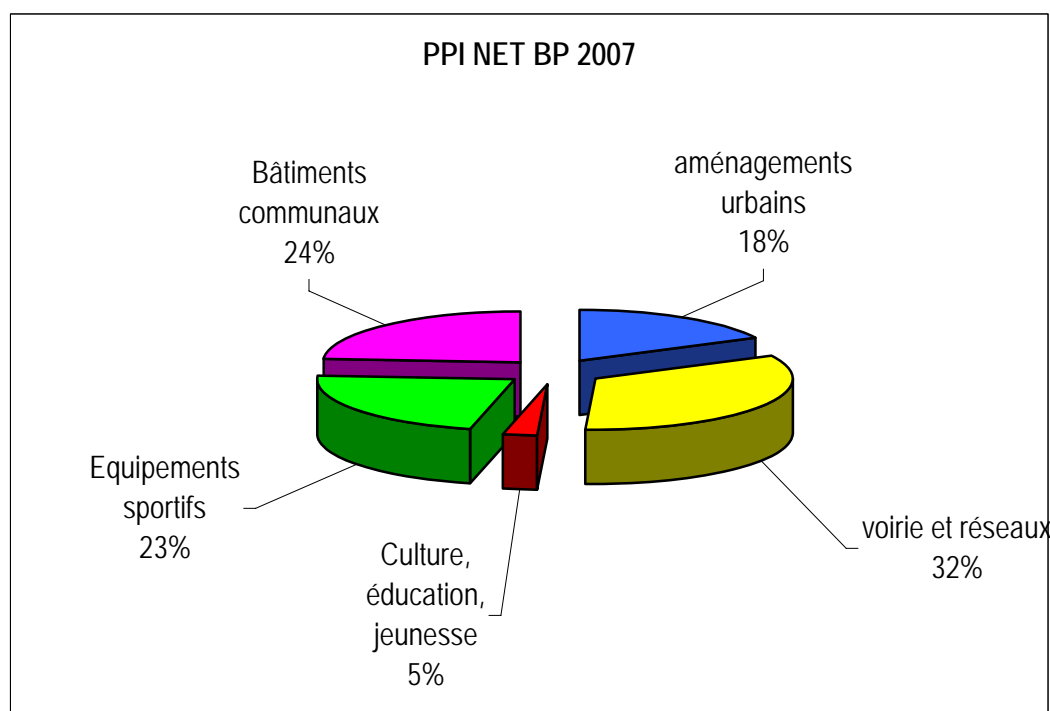
Son impact en 2006 devrait se révéler plus favorable en 2007 que celui attendu en 2006 notamment grâce au remboursement par notre assurance du sinistre (150 K€ de dommages) consécutif à l'incendie d'une partie du bâtiment de l'ancienne l'école Jules Ferry.

## 2) PPI & MAINTENANCE

Comme en 2006, le programme d'investissement du budget 2007 est résolument tourné vers l'amélioration des conditions de vie de la population agenaise mais il voit également la concrétisation de projets d'envergure (nouvelle tribune du stade Armandie, aménagement des archives et des réserves du musées, aménagement de la bourse du travail, des voiries de l'îlot Jean Jaurès, de la piste cyclable du Gravier, réfection de la piste d'athlétisme à Rabal, des toitures de l'église Saint-Hilaire et du Stadium, extension du skate-park du Gravier) et la poursuite des projets « Centre de ville » et de rénovation urbaine du quartier Tapie.

Le PPI et la maintenance mettent donc l'accent sur la proximité.

Les réfections de voirie et de réseaux (pluvial) ainsi que les aménagements urbains représentent la moitié des investissements inscrits. La priorité porte également sur les services (Bourse du travail, archives, nouvelles réserves du musée et les équipements sportifs (nouvelle tribune d'Armandie, piste d'athlétisme de Rabal, toiture du Stadium, skate-park).



### **a) Inscriptions PPI 2007**

Les opérations du PPI du budget principal 2007 s'élèvent en dépenses à 11 686 K€. Celles-ci sont couvertes à hauteur de 17 % par des subventions et recettes diverses.

Ce plan pluriannuel intègre les reports (dépenses/recettes engagées non réalisées) de l'exercice précédent à hauteur de 3 644 K€ en dépenses et de 669 K€ en recettes.

PROJETS	DEP	REC	NET
NOUVELLE TRIBUNE DU STADE ARMANDIE	1 639	830	809
IMM. THOMAS PARTIE AVANT : BOURSE DU TRAVAIL	950	0	950
STADE RABAL	785	0	785
VOIRIES DIVERSES	678	68	610
AVENUE Général LECLERC	902	340	562
ASSAINISSEMENT PLUVIAL FALAISE/COUPO COMBO	521	0	521
IMM. THOMAS PARTIE ARRIERE	504	23	481
REHABILITATION ESPACES PUBLICS MAJEURS	470	0	470
HOTEL DE VILLE	392	0	392
JEAN JAURES	377	0	377
STADIUM CLOS COUVERT	402	45	357
ROCADE	353	62	291
REST. IMMOB. CENTRE VILLE	254	0	254
RESTAURATION DE LA TOUR DES PENITENTS BLANCS	224	0	224
MASSE/LAURENDANNE	217	0	217
STADES RUE DE LILLE	172	0	172
EXTENSION SKATE-PARK DU GRAVIER	160	0	160
HABITAT SOCIAL	153	0	153
AIRES JEUX ENFANTS	151	0	151
RENOVATION URBAINE TAPIE PREFIGURATION	150	0	150
ASSAINISSEMENT PLUVIAL GREZEL	150	0	150
ECLAIRAGE PUBLIC - POSE DE VARIATEURS	150	0	150
CHARPENTE ST HILAIRE	270	136	134
CONTRAT DE VILLE	229	115	114
VOIES CYCLABLES	389	275	114
ACCESSIBILITE DES BATIMENTS AUX HANDICAPES	112	0	112
RESTAURATION MUNICIPALE	101	0	101
CITE MARTIN : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	100	0	100
TRAVAUX AU CIMETIERE	93	0	93
FLEURISSEMENT VILLE	82	0	82
REPRISE DU RESEAU PLUVIAL AVENUE DE GAULLE	74	0	74
PARC DES SPORTS	66	0	66
SERRES MUNICIPALES DE GENEVOIS	50	0	50
ETUDES URBANISME	55	9	46
MUSEE : MISE AUX NORMES	77	34	43
BASSINS & FONTAINES	40	0	40
CENTRE DE LOISIRS JEUNESSE	37	0	37
MOBILIER SCOLAIRE	36	0	36
ASSAINISSEMENT PLUVIAL CITE DONNEFORT	34	0	34
REPRISE DU RESEAU PLUVIAL DE POMPEYRIE	25	0	25
ETUDE AGENDA 21	30	11	19
AMENAG. GARE ET PARKINGS	10	0	10
PASSERELLE MONTANOU	1	0	1
STUDIO SON ENM & INSTRUMENTS	21	20	1
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	11 686	1 968	9 718

en grisé figurent les nouveaux projets 2007

*NB : rappelons que le PPI présenté ci-dessous regroupe tous les projets de la ville avec des lignes budgétaires en investissement (incluant donc les reports 2006) mais aussi en fonctionnement.*

## **b) Les enveloppes de maintenance**

Les enveloppes de maintenance (investissement et fonctionnement confondus) ont été reconduites. Les reports de l'exercice 2006 sont intégrés à hauteur de 1 070 K€. Les crédits s'élèvent en net à 4 183 K€.

Les principales opérations de maintenance 2007 sont (en dépenses brutes hors reports) :

### **1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 161 K€**

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel de bureau et de bureautique.

### **2 MATERIEL ROULANT ~ 241 K€**

- acquisition d'un plateau basculant porte outils, d'un véhicule de viabilité hivernale et d'un micro tracteur,
- renouvellement de deux fourgons et d'une fourgonnette par des véhicules fonctionnant au gaz naturel de ville (GNV),
- remplacement de véhicules et d'un scooter.

### **3 INFORMATIQUE ~ 460 K€**

- Remplacement de micro-ordinateurs, acquisition de logiciels de gestion, réseau actif.

### **4 BATIMENTS ~ 937 K€**

- Clos, couvert, sécurité.
- Travaux d'amélioration dans les écoles et les bâtiments municipaux.

### **5 ESPACES VERTS ~ 45 K€**

Des crédits sont prévus principalement pour l'aménagement de divers jardins (réfection d'allées, plantation d'arbres, système d'arrosage automatique) et de travaux de rénovation de terrains de sport.

### **6 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION ~ 150 K€**

Les crédits concerneront la rénovation et le renforcement de l'éclairage public notamment quartier Automne et Cuvier.

### **7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 558 K€**

Elles concernent la réfection de chaussées ainsi que la pose de mobilier urbain en lien avec l'important programme de voirie conduit dans le cadre du PPI.

### **8 DIVERS ~ 867 K€**

- restauration d'œuvres d'art,
- acquisitions de terrains et d'immeubles,
- participation aux investissements du CCAS.

## **c) Equilibre de la section d'investissement du budget principal**

L'équilibre du budget d'investissement nécessite l'inscription d'un montant d'emprunt de 8 738 K€ au budget principal. Il était de 6 490 K€ au BP 2006.

2007	ENCOURS au 01/01/2007 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2007 D = A - B + C	VARIATION D - A
BUDGET PRINCIPAL	18 074	2 297	8 738	24 515	6 441
Dette propre	18 074	2 297	8 738	24 515	6 441
Dette récupérable	0	0	0	0	0

De ce fait, l'emprunt prévisionnel étant supérieur au montant du remboursement en capital, l'encours de dette prévisionnel au 31/12 repart légèrement à la hausse (+19%) après quatre années de forte diminution (-10 866 K€ soit -34,79 %).

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 06	BP 07
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	24 273	24 515
<u>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</u> Epargne brute	5,4 ans	6,6 ans

### 3) EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

#### a) Assainissement

Le budget d'assainissement dégage une épargne brute de 778 K€ et un taux d'épargne brute de 46 % en très léger retrait par rapport au BP 2006 (48%). L'encours de dette prévu en fin d'exercice est de 4 819 K€.

L'évolution en volume de la surtaxe assainissement est de + 5,5% pour 2007. L'équilibre de la variation des surtaxes appliquées par la ville s'apprécie en tenant compte d'une réduction du volume de la surtaxe eau de 10,4 %.

En effet, les travaux d'assainissement à réaliser restent beaucoup plus importants en volume que ceux à effectuer sur le réseau d'eau.

ASSAINISSEMENT	PREVU BP 2007*
Rue de la Falaise Est	300K€
Rue d'Albret	225K€
Rues Coupo Cambo et Falaise Ouest	217K€
Cité Donnefort	127K€
Rue Péchabout	120K€
Av. Gal de Gaulle	105K€
Rue des Iles	85K€
construction réseaux divers	53K€
ilot Jaurès	51K€
étude diagnostic de réseaux	51K€
Impasse Bladé	40K€
Av. de Gaillard (tranche 1)	26K€
étude STEP	20K€
passages caméra	10K€
divers	8K€
	<b>1 898K€</b>

\*reports 2006 inclus

## b) Eau

EAU	PREVU BP 2007*
étanchéité réservoir Gaillard	204K€
construction réseaux divers	55K€
étanchéité voute CTM	35K€
étude de risque prise d'eau	28K€
étude périmètres forages	20K€
MO prise d'eau	10K€
étanchéité réservoir Prouchet	7K€
sécurité AEP	2K€
divers	2K€
	363K€

\*reports 2006 inclus

L'épargne brute du budget de l'eau s'élève à 179 K€ soit un taux d'épargne de 61%. L'encours de dette prévu en fin d'exercice s'élève à 15 K€.

La surtaxe eau de la ville est encore prévue à la baisse afin d'atténuer l'augmentation de la politique tarifaire de la ville sur le prix de l'eau.

Toutefois et en prévision d'importants travaux à réaliser sur ce budget, la diminution de la surtaxe eau se révèle légèrement moins forte que celle pratiquée les années précédentes.

## Evolution de l'encours des budgets annexes assainissement et eau

2007	ENCOURS au 01/01/2007 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2007 D = A - B + C	VARIATION D - A
BUDGET PRINCIPAL	18 074	2 297	8 738	24 515	6 441
ASSAINISSEMENT	4 357	378	840	4 819	462
EAU	0	0	15	15	15

Le financement des investissements des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement se fait sur les ressources de chaque budget qui ont leur propre économie, leur propre équilibre. Nous accusons toujours un retard en matière d'assainissement qu'il nous faut rattraper dans le cadre du schéma directeur. Le budget de l'eau qui a déjà vu le montant de ces investissements augmenter fortement en 2005, prévoit d'importants travaux sur la période 2007/2009.

## c) Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le budget proposé est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 10 010,69 € pour l'exercice 2007. Ce budget ne dispose que d'une section de fonctionnement, la définition de ses missions et de ses activités ne laissant entrevoir aucune dépense d'investissement.

## 5 - LA POLITIQUE FISCALE 2007

L'atteinte de l'équilibre financier qui vient d'être présenté s'effectue dans le cadre d'une stabilité fiscale.

	Taux 2006	Taux 2007
Taxe Habitation	19,14%	19,14%
Foncier Bâti	33,52%	33,52%
Foncier Non Bâti	71,98%	71,98%

## M. PINASSEAU

Après le débat d'orientation budgétaire, voici venu le temps du budget. Contrairement au premier, celui-ci sera clôturé par un vote.

Notre opposition à votre politique fiscale, notre opposition à vos choix budgétaires, contrairement à ce que caricaturalement M. le Premier Adjoint vous laissez supposer, ne sont pas sans fondement.

Même si les règles d'opposition n'ont pas été celles que vous souhaitiez, puis-je vous rappeler ce que François Mitterrand répondait en 1981 à Valéry Giscard d'Estaing : « *pendant ce temps, je crois que nous avons construit un vrai courant d'opposition* ».

Pour ce qui concerne ce budget, j'émettrai plusieurs réflexions :

La première tient à la forme : vous nous présentez pour 2006 beaucoup de courbes qui disparaissent pour 2007, et c'est dommage.

Puis vient à l'esprit une interrogation : entre 2002 et 2007, vous avez bénéficié de 22,4 Millions d'euros supplémentaires qui devaient, selon vos affirmations, vous permettre de désendetter la ville. Or, fin 2007, la dette aura baissé de 5,7 millions d'euros : où sont passés les 5,7 Millions d'euros de différence. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas dans vos projets qui, durant cette période, ont été inexistantes.

Vous expliquez ensuite l'augmentation des frais de personnel par la diminution des aides de l'Etat au titre des emplois aidés. Honnêtement, vous nous avez déjà si copieusement servi cette explication que nous pensions que vous alliez l'éviter. En outre, vouloir justifier ainsi cette augmentation laisse songeur –c'est le moins que l'on puisse dire !-.

Les ratios présentés donnent globalement des résultats moins bons ou équivalents à ceux de 2002, et cela dès 2007 -pour certains-. Alors, que vous ayez voulu présenter des chiffres d'une façon favorable en prévoyant l'épargne nette pour 2009 à 19 000 € est une chose. Mais il faut savoir que la seule correction de votre estimation –que nous considérons comme erronée- de l'augmentation des frais de personnel la rend négative.

Pour mémoire, et afin que chacun prenne bien conscience de cette situation, je vous rappelle que vous estimez cette augmentation à 1,8 %, chiffre que vous n'avez jamais tenu vous non plus. L'an passé, vous nous annonciez 2008 à 1,9 %, cette année vous l'annoncez à 3,9 %, et ce sera la même chose pour 2009. La situation n'est pas améliorée sur le plan budgétaire.

Et soudain, vous nous annoncez des plans sur 20 ans. Vous inscrivez des sommes énormes dans votre PPI -2 257 000 euros par an- pour la réhabilitation des espaces publics majeurs. Comment allez-vous financer tout cela ? Où allez-vous trouver l'argent ? Seuls l'emprunt, l'augmentation de la dette et l'augmentation de l'impôt seront au rendez-vous.

Maintenant, interrogeons le PPI, point central du budget, et retenons trois sujets :

Dans votre PPI du Débat d'orientation budgétaire apparaît une ligne sur la création d'un multiplex en face de laquelle vous ne prévoyez, jusqu'en 2010, aucun financement. Dans le budget que vous nous présentez pour 2007, aucun engagement financier n'est prévu. Une question se pose alors : « *la ville envisage t-elle de financer le projet multiplex et attend-elle d'avoir évalué le montant de son intervention pour le faire apparaître dans la case correspondante ? .Et dans ce cas, quel est le coût maximum estimé pour la ville ?* ».

De la même façon, apparaît une ligne « Complexe sportif de Cancelles », face à laquelle n'est indiqué jusqu'en 2010 aucun financement, et bien sûr aucun non plus cette année dans le budget 2007. Cela correspond à ce que j'avais cru comprendre puisqu'il s'agit d'un projet entièrement communautaire réalisé en dehors de notre commune. Cette inscription dans votre PPI répond t-elle au fait que vous craignez une demande de la CAA de participation financière des communes, justifiée par le coût pharaonique de ce projet -11 millions d'euros- ?

Par ailleurs, lors du dernier Conseil municipal, vous nous avez indiqué que le projet de Tapie Mondésir démarrerait immédiatement. Pouvez-vous, s'il vous plait, nous indiquer les différentes étapes, quand nous verrons les premiers engins de travaux sur le site, et quand nous commencerons à payer ces travaux ?

En conclusion, nous avons le sentiment que vous n'avez pas géré cette ville. Et nous sommes convaincus qu'on peut ajouter : « pas plus que vous ne la gèreriez demain ». Comme le disent certains de vos amis, *comment penser que vous ferez demain ce que vous n'avez pas fait hier -7 ans c'est long-*.

S'il nous était permis de faire un vœu, ce serait que vous n'engagiez aucune dépense supplémentaire d'ici la fin de votre mandat, et que vous laissiez à la prochaine municipalité qui aura à gérer cette ville –quelle qu'elle soit-, le soin d'en décider. C'est une simple question de déontologie. Pour des projets dans le tiroir, nous sommes d'accord, mais pour des projets engagés à la dernière minute, nous disons non.

## **M. MAUROUX**

M. le Maire et chers collègues, ce sixième projet de budget de votre mandat –je dis bien ce 6<sup>ème</sup> qui devrait être normalement le dernier-, ressemble furieusement aux précédents : Il se traduit par des effets d'annonces, dont on vient de voir ce qu'il en advient dans le Compte administratif, et par une réelle et inquiétante incapacité à maîtriser vos dépenses de gestion.

Sur ce plan, vous annoncez des dépenses nettes de personnel en augmentation, cette année, de 6,2 %.

J'ai repris le chiffre que vous annonciez début 2006 sur l'augmentation des dépenses. Vous promettiez alors une augmentation de 5 %, alors que nous venons de voir dans le C.A. qu'elle est en réalité de 6,4 %. Autant dire que votre 6,2 % d'aujourd'hui frisera sans doute au CA de l'année prochaine les 7 % et, qui sait, peut-être même les dépassera.

Comme d'habitude, vous essayez de nous expliquer dans ce rapport que ce n'est pas votre faute, mais celles de l'Etat, de l'augmentation générale de la rémunération des fonctionnaires, des charges, du glissement vieillesse-technicité, de la nouvelle bonification indiciaire. Mais vous être bien tenu d'évoquer aussi, dans ce rapport, les recrutements auxquels vous comptez encore vous livrer cette année. Certes, vous dites tout cela en termes choisis : vous évoquez un « *différentiel départs/arrivées défavorables* ».

D'une façon plus générale, ce budget reflète parfaitement la réalité de votre action municipale avec une envolée des dépenses de fonctionnement, principalement alimentée par une augmentation considérable de la charge salariale (plus de 25 % sur la durée du mandat).

Tout cela, avec un plan d'investissement pauvre et en tout cas pas orienté vers des investissements structurants pour notre ville. Les actions de revitalisation comme la rénovation du quartier des Cornières, de la place de la cathédrale, comme la création d'un parking en centre-ville ont été interrompues à votre arrivée, et on ne les voit toujours pas reprendre. Or ces besoins étaient déjà perceptibles en début de mandature, les Agenais les attendent toujours. Je ne parle pas des actions de rénovation urbaine de Tapie qui, avec 150 000 euros en 2007, ne devraient pas aller bien loin.

Avec, enfin, la pauvreté catastrophique du nombre de dossiers subventionnés qui signe l'isolement dans lequel vous vous êtes mis vis-à-vis des collectivités territoriales Département, Région et plus particulièrement de la Communauté d'agglomération. Les taux de subventions des projets municipaux atteignent des profondeurs insondables : à peine 16 % !

Pour tout dire, M. le Maire, vous dépensez beaucoup d'argent pour pas grand-chose...

Alors, M. le Maire, comme toujours, vous trouverez ce soir les mots pour nous dire que ce n'est pas votre faute, que demain on raserà gratis, que l'avenir sera radieux. Vous continuerez avec l'argent des agenais à afficher des slogans à votre gloire sur les panneaux 4 par 3 de la ville... Mais votre talent oratoire, l'avantage que vous donne la police de l'assemblée et les coups de pub ne suffissent plus, sachez-le, à masquer aux yeux des Agenais la faiblesse de votre action municipale.

Contrairement à ce que vous n'avez cessé de dire depuis 2001, ce n'est pas d'argent dont vous aurez manqué durant ce mandat, c'est d'ambition et de courage politique.

### **Mme MAIOROFF**

Si le taux de réalisation du PPI était de 80 %, il fallait l'écrire car cela nous aurait évité de mettre le doigt sur un taux de réalisation excessivement bas et de souligner votre difficulté à développer un programme de réalisations cohérent.

Puisque le PPI qui nous est soumis évoque la réhabilitation des espaces publics majeurs, je voudrais rappeler ici que ma participation au groupe de travail, présidé avec beaucoup de talent par M. Couderc sur ce thème, ne signifie pas mon approbation à ce projet. Je voulais le préciser pour vous avoir entendu, M. le Maire, à

plusieurs reprises évoquer ma présence dans ce groupe comme la marque d'un soutien à l'action menée. J'ai encore pu le remarquer lors du dernier conseil municipal sur les orientations budgétaires.

Nous en sommes très loin. D'abord parce que j'ignore encore le fruit des cogitations municipales sur ce point, et parce que, au bout de 6 ans de mandat, vous en êtes encore, non pas au stade des études, mais au stade des réflexions préalables – même si le groupe de pilotage a beaucoup travaillé sur le sujet-. Et enfin parce que le bilan de ce mandat pour le centre-ville se résumera aux quelques 220 000 euros qu'auront coûté l'intervention des cabinets d'architectes, somme à laquelle il faut ajouter les 40 000 € octroyés à votre agence de publicité pour qu'elle vous aide à masquer ce mandat à blanc pour le centre-ville. Lorsque ce projet verra le jour, nous reparlerons de tout cela.

J'ajoute enfin qu'au moment de voter le budget de l'année 2007, je ne peux pas m'empêcher de repenser à cette malheureuse affaire des achats de fournitures scolaires dont le marché a été attribué à une société du Maine et Loire.

Voyez-vous, M. le Maire, à notre avis, la Mairie est aussi une machine à redistribuer les richesses. Dans ce cas particulier, les richesses s'évaporent cette année. Je n'avais pourtant pas entendu dire que les stylos et les cahiers du Maine et Loire étaient plus avantageux et surtout plus pratiques à acheter que ceux vendus dans notre ville, en centre-ville, par des commerçants agenais.

## **M. QUERBES**

Je tiens à dire un mot sur la question du personnel. J'ai parfois l'impression que nous sommes à mille lieux des préoccupations des agenais. Je ne sais pas si vous les entendez : ils demandent plus d'accessibilité et d'activités dans le domaine culturel, sportif, social.

Mais ces activités et ces services publics communaux ne se font pas en claquant des doigts. Ils se font avec des hommes et des femmes de très grande qualité, qui constituent le personnel municipal, et qui mettent en œuvre tous les services publics dont la population a besoin.

J'ai souvent été frappé du fait que vous demandez plus de propreté, et en même temps que vous puissiez contester les créations d'emplois en matière de dégraissage ou d'entretien de la voirie. Il y a là une contradiction qu'il vous convient de régler.

Par contre, il existe en effet des orientations politiques. Les explications sur la hausse exprimées dans ce rapport sont des réalités. Je n'aurai pas l'occasion d'intervenir sur le dernier rapport qui passera très vite. Mais je tiens à préciser cependant que nous mettons en œuvre un décret et une loi de février 2007 qui modifient de manière profonde –et avec des incidences financières fortes- la situation des agents. Ce n'est la faute de personne, mais simplement la mise en œuvre de dispositions.

En terme d'orientations politiques, le choix d'un nouveau dialogue social au sein de la Municipalité d'Agen a un coût, mais aussi un bénéfice. A ma connaissance, il n'y a pas eu depuis 6 ans de mouvement social dans cette mairie car les agents ont

trouvé, dans la politique municipale, de quoi se satisfaire. Et lorsque nous examinons les courbes des emplois –sauf le dernier chiffre- de 1999 à aujourd’hui, nous pouvons constater que le nombre d’agents équivalent temps plein est pratiquement identique –de 633 à 637 agents-. Mais à votre époque, il s’agissait de beaucoup plus d’emplois à temps partiel et d’emplois payés par l’Etat, c’est-à-dire des CES et des CEC. Aujourd’hui, comme l’a rappelé M. le Maire, -et c’est notre politique-, il n’y a pratiquement plus d’emplois aidés et les aides de l’Etat correspondantes ont, bien évidemment, disparues.

Je me souviens aussi –et c’est une autre contradiction que vous devez également gérer-, d’avoir reçu un courrier de l’un de vos collègues député pour me demander d’embaucher un CEC, au moment même où il disait dans cette tribune que les recrutements que nous faisions étaient excessifs.

J’assume donc totalement les dépenses de personnel qui sont des dépenses de service public et qui ne sont pas excessives. J’en veux pour preuve la perte du pouvoir d’achat du personnel qui n’est pas motivante. En outre, les créations d’emplois entraînées par la mise en œuvre de la réduction du temps de travail a été équilibrée par un gain de productivité correspondant à un quart.

La charge de travail demandée au personnel est très importante. Et si nous n’avions pas créé, par diverses mesures comme la modification du régime indemnitaire, cette reconnaissance du personnel pour le travail réalisé, je pense que les agenais n’auraient pas la qualité des services publics qui leur sont rendus aujourd’hui.

## **M. BEDOURET**

Il convient aussi de prendre en compte les transferts, c’est-à-dire que lorsque nous reprenons en régie municipale certains contrats qui nous étaient défavorables, notre enveloppe budgétaire baisse. Il ne faut donc pas s’attacher à regarder uniquement la masse salariale mais également d’autres lignes qui, du fait de la reprise en régie directe, sont effacées.

Je souhaiterais réagir sur la manière dont vous vous exprimez sur notre intervention municipale. Je dis honnêtement et sincèrement que ne n’ai pas l’impression d’avoir à rougir de ce que nous avons fait sur cette ville pour rattraper un retard dont je vous attribue la responsabilité, notamment concernant les réseaux d’assainissement, la voirie, etc. Votre activité en ces domaines était insuffisante –ce n’est pas moi qui le dis-. Nous n’avons pas terminé de tout rattraper et, bien entendu, cela coûte cher aux agenais. En tout état de cause, en six années, je n’ai pas l’impression de m’être « tourné les pouces », pas plus que mes collègues autour de cette table.

Je concède le fait que certaines lignes de recettes sont nettement insuffisante, mais je ne pense pas que cela soit imputable à la ville d’Agen. En effet, nous savons tous que le problème provient d’un désengagement de l’Etat qui est réel. Quant aux Régions, elles subissent aussi des charges très importantes, tout comme la Communauté d’agglomération. Fatalement, cela retombe sur la commune, mais je ne crois pas que vous avez fait, ou que vous pourriez faire mieux que nous.

## **M. CAMINADE**

Je souhaite également intervenir en réponse à plusieurs interventions.

Vous n'avez cessé de minimiser nos actions et vous avez même, parfois, manqué de respect au travail des élus. Pourtant, lorsque vous parlez de « caricature », je crois que la caricature est plutôt de votre côté.

En effet, lorsque nous nous sommes arrivés, nous avons dû :

- pour les Patriotes Agenais, procéder à la dératisation et la désinfection de locaux dans lesquels des enfants évoluaient. Croyez-vous normal, au XX<sup>ème</sup> siècle, de trouver des locaux accueillant des enfants dans cet état là ?
- au niveau de la Bourse du Travail, il en était de même et cela pouvait amener une mise en cause du Premier Magistrat de la ville d'Agen.
- quant à l'immeuble Thomas, cela n'était pas un luxe mais une nécessité.
- à l'entrée du vestiaire de l'école de rugby, il n'y avait même pas un grattoir et les joueurs entraient dans les vestiaires avec les chaussures pleines de boue. Idem pour les vestiaires du foot où venaient 60 personnes
- quant aux établissements scolaires, le mobilier était totalement obsolète ; on trouvait même encore quelques WC à la turque

Je n'en dirai pas plus. Nous avons travaillé dans la proximité en prenant en charge les préoccupations des agenais dans leur quotidien, et cela mérite le respect.

Vous parlez ensuite de l'isolement. Mais nous avons aussi réparé certaines de vos erreurs. Vous étiez aussi isolés lorsque vous avez réalisé Aquasud tous seuls, sans partenaire. Nous avons réussi à le faire entrer dans le giron de la CAA, comme le Parc des Expositions, le gymnase de l'ASPTT...

Nous avons fait les choses de manière différentes et avec des priorités qui n'étaient pas les vôtres. Mais de grâce, respectez l'action municipale car le jour où vous reviendrez aux affaires, vous serez satisfait d'être respectés. Respectez au moins la fonction si vous ne respectez pas les personnes chargées des affaires de la commune aujourd'hui, cela est le minimum. Nous avons l'air de nous répéter, mais à un moment donné, trop c'est trop !

## **M. MAUROUX**

Je demande la parole, M. le Maire.... S'il vous plait, je ne peux pas laisser dire cela.

## **M. VEYRET**

M. Matéos a la parole. Vous la reprendrez après, M. Mauroux.

## **M. MATEOS**

Je souhaite revenir sur votre intervention concernant les fournitures scolaires. Je tiens tout simplement à clarifier les choses.

Une commission regroupant des directeurs d'écoles et des élus, a travaillé dans la clarté et demandé à des fournisseurs de présenter des échantillons d'articles. Suite à cela et tenant compte des critères de coûts, de qualité, de variété et de délais de livraison, la commission a tranché.

Par contre, le critère de proximité n'entre jamais en ligne de compte ; et vous le savez puisqu'il y a deux jours, une autre commission d'appel d'offres s'est réunie en présence de Mme Massalaz qui a pu faire ce constat. Nous pouvons le regretter dans le cas de la Société Majuscule. La Caisse des Ecoles a fait son choix.

Je n'accepte pas ces sous-entendus. Si nous avons privilégié quelqu'un, s'agissant des deniers publics, vous auriez pu intervenir ; mais ce n'est pas le cas.

## **M. VEYRET**

Mme Maioroff, j'ai réellement été ennuyé du choix qui avait été fait. Pour la fourniture du matériel de bibliothèques, j'ai voulu que le fournisseur soit un agenais. Nous avons donc choisi M. Quesseveur –qui ne répondait pas tout à fait aux critères- et la librairie Martin Delbert. Et comme j'étais le décideur, c'est moi qui ai choisi.

Mais pour les écoles, ce sont les Directeurs d'écoles qui ont choisi. J'ai rencontré le responsable de Majuscule pour l'informer de ce qui lui était reproché. Mais ce n'est pas mon choix, car j'aurais préféré la Sté majuscule, plutôt qu'une Sté du Maine et Loire. Alors, ne me faites pas ce type de procès.

Par contre, j'ai eu ensuite une réunion avec les Directeurs d'écoles, dont la moitié n'étaient pas au courant et qui exprimaient leur mécontentement du fait que Majuscule n'avait pas été choisi. J'ai dû leur expliquer qu'ils avaient été convoqués pour la commission, qu'ils auraient du venir et en parler entre eux au préalable. Cela est de leur responsabilité, et du fait que de nouveaux directeurs d'écoles semblaient insatisfaits de ce qui existait.

Cela se règlera pour l'année prochaine : je recevrai la Sté Majuscule qui rectifiera les choses. Mais je vous rappelle que c'est la Caisse des Ecoles qui a choisi.

## **M. BEDOURET**

Remarquons cependant que nous sommes parfois heureux de pouvoir faire appel à des entreprises extérieures. Nous ne pouvons pas toujours faire appel au commerce local préférentiellement.

## M. VEYRET

Je vais vous dire ce que j'en pense. Il y a 4 ou 5 ans, j'aurais été fou furieux de ce qui s'est passé –j'en aurais presque pleuré-. Vous faites cela à l'automitrailleuse : le premier commence, les autres suivent derrière... Je dois avouer, Mme Maioroff, que vous avez été sur un autre chapitre sur lequel j'ai, d'ailleurs, répondu.

*« Vous ne faites rien, vous dépensez l'argent des Agenais –je suis moi-même agenais-, et cela pour ne rien faire, pour embaucher..... ».*

Nous avons effectivement fait un choix politique que j'assume : j'ai pris les emplois précaires qui existaient à la mairie lorsque je suis arrivé, et au lieu de les mettre dehors, j'en ai fait des fonctionnaires territoriaux. Et j'en suis fier, comme eux-mêmes sont fiers de servir la ville. Nous leur avons donné un espoir qu'ils n'avaient pas en tant que CES, lorsqu'ils étaient prolongés 3 et 4 années pour ensuite être jetés comme des kleenex et être remplacés par d'autres CES. Pourtant, les emplois qu'ils occupaient étaient de véritables emplois, mais cette formule permettait de faire payer l'Etat.

Je n'ai pas cette vision, je l'assume et je suis prêt à m'en expliquer devant les agenais. J'ai envi de leur dire que les balayeurs sont des employés territoriaux, qu'ils ne sont pas payés par l'Etat et qu'ils tiennent à ce travail qui leur permet de gagner leur vie. Ces choix-là se traduisent aussi budgétairement.

Et 11 Millions d'investissement, ce n'est pas rien. Vous avez la mémoire courte : comment faisiez-vous les budgets lors des deux mandats que vous assuriez avant notre arrivée ? Je vous rappelle que, lors du premier mandat du Docteur Chollet, nous n'avions pas vu grand-chose ; tout est arrivé à la fin, et encore à peine. Au cours du deuxième mandat du Docteur Chollet, au début il y avait des études, et ensuite nous avons tout eu : le boulevard de la Liberté, la couverture de la piscine, l'ENAP, etc.

Vous avez la même chose aujourd'hui. Car pendant les trois premières années –et à la différence du premier mandat de M. Chollet, où nous n'avions pas vu grand-chose pendant 6 ans-, nous avons reconstitué les ressources financières nécessaires et nous avons mené à bien les études nécessaires aux opérations que nous verrons bientôt.

Vous allez voter contre ce budget, comme vous le ferez en 2009. Le problème n'est pas là. Le problème est de se pencher sur le travail effectué par cette Municipalité et les fonctionnaires qui y travaillent. Nous essayons de faire au mieux de sorte à mener les opérations dans les meilleures conditions possibles et avec, sur le plan financier, une démarche qui nous évitera d'avoir des soucis avec la Chambre régionale des comptes. Voilà comment nous travaillons depuis 6 ans.

Concernant les espaces publics de centre-ville, nous n'allons sûrement pas les garder dans un tiroir. Nous y pensions avant même d'avoir été élus, nous nous sommes donnés les moyens de réaliser ce type de projet d'envergure, et vous voudriez que nous l'abandonnions pour revenir à un projet comme le vôtre où l'on fait, vaguement et pour faire plaisir à quelques-uns les Cornières, et où tout le reste est oublié ? Il n'en est pas question.

Sur les subventions, nous avons justement un dossier sur lequel nous allons voir si vos amis politiques ont le courage d'aller chercher des subventions auprès du Conseil général. En effet, une demande de subvention va leur être adressée pour les Ets Thomas et le relogement des syndicats. Car la ville d'Agen se voit contrainte de payer pour honorer le travail que le Conseil général devrait faire et qu'il ne fait pas pour des Unions départementales. Et parce que nous considérons que les syndicats sont mal logés et que le Maire ne souhaite pas engager sa responsabilité en cas de chute du plafond sur un syndicaliste, nous préférons réaliser cette opération.

Donc, il y quelques années, j'aurais sûrement pleuré de vous entendre. Mais aujourd'hui, c'est tellement caricatural et vous ressemblez tellement à Pinocchio –un garçon sympathique cependant- que cela ne me gêne plus.

J'ai oublié de vous répondre sur certains points. Sur Cancelles, la Communauté d'agglomération ne nous a pour l'instant rien demandé. Quant à Cap'Cinéma et au multiplex, cela se négocie sur autre chose car ils ont besoin d'un terrain appartenant à la ville d'Agen –ce terrain se situe à côté de Peugeot-.

Pour Tapie, vous savez que nous passons à 30 %, qui constitue le cœur de projet. Les bulldozers que vous ne voyez pas encore, sont déjà passés et ont rasé la vieille ferme sur un terrain appartenant à la ville. Quant aux autres terrains, ils appartiennent à l'Office municipal d'HLM. Et tant que le projet des voiries n'a pas été étudié, nous n'avons rien à financer. Nous avons un budget de 700 000 euros en maintenance et en PPI sur les voiries ; nous les financerons avec ces fonds.

## **M. MAUROUX**

Lorsque je dis à la Majorité municipale -et à votre Premier adjoint- qu'elle dépense trop d'argent et que ce qu'elle dépense, ce n'est pas pour ce qui devrait être fait, cela n'est pas une insulte mais un point de vue. L'opposition a le droit d'avoir un avis différent. Et ne ressortez pas toutes les cinq minutes l'histoire des rats qui ne sont plus. Confrontons nos opinions au lieu de vous énerver.

## **M. VEYRET**

Nous ne nous énervons pas puisque nous avons tous le sourire.

## **Mme MAIOROFF**

Je tiens simplement à dire que si nous mettons en balance les réalisations du Docteur Chollet et les vôtres, je crois qu'elle va pencher dangereusement d'un côté.

## **M. VEYRET**

Vous parlez de réalisations sur deux mandats.

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET PAR 27 VOIX FAVORABLES et 9 VOIX CONTRE

**1/- APPROUVE** l'équilibre général du budget primitif 2007

**2/- FIXE** pour 2007, les taux suivants :

Taxe d'Habitation	:	19,14 %
Foncier Bâti	:	33,52 %
Foncier Non Bâti	:	71,98 %

## **06 – BUDGET PRIMITIF 2007- EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PAR CHAPITRE**

**M. VEYRET, Maire**

Par délibération en date du 30/09/96 vous avez fixé les modalités d'application de l'instruction M14 et vous avez décidé de voter le budget par nature.

Je vous propose donc, d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2007 par nature et par chapitre.

## BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2007

### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 045 534.76		10 045 534.76
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 797 846.00		20 797 846.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	6 660.00		6 660.00
022 DEPENSES IMPREVUES	150 000.00		150 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 820 625.29		4 820 625.29
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	988 572.02		988 572.02
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 333 673.00		4 333 673.00
66 CHARGES FINANCIERES	818 780.16		818 780.16
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 210.00		12 210.00
Somme:	<b>41 973 901.23</b>	<b>0.00</b>	<b>41 973 901.23</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 896 981.95		1 896 981.95
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 115 718.00		1 115 718.00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 778 763.00		1 778 763.00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	125 331.67		125 331.67
73 IMPOTS ET TAXES	21 833 185.00		21 833 185.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 808 208.29		13 808 208.29
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 219 948.32		1 219 948.32
76 PRODUITS FINANCIERS	900.00		900.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	194 865.00		194 865.00
Somme:	<b>41 973 901.23</b>	<b>0.00</b>	<b>41 973 901.23</b>

## BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2007

### INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 501 431.10		4 501 431.10
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	125 331.67		125 331.67
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000.00		30 000.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 624 547.94		5 624 547.94
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	712 650.00	262 325.82	974 975.82
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	948 875.00	135 061.57	1 083 936.57
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 385 700.00	243 433.25	1 629 133.25
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 423 446.96	4 073 003.99	12 496 450.95
Somme:	<b>21 751 982.67</b>	<b>4 713 824.63</b>	<b>26 465 807.30</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 820 625.29		4 820 625.29
024 PRODUITS DES CESSIONS	97 500.00		97 500.00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	988 572.02		988 572.02
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000.00		30 000.00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 627 552.04		5 627 552.04
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 815 689.00	671 142.81	2 486 831.81
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 939 849.55		11 939 849.55
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	474 876.59		474 876.59
Somme:	<b>25 794 664.49</b>	<b>671 142.81</b>	<b>26 465 807.30</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2007

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	356 530.33		356 530.33
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	182 320.00		182 320.00
022 DEPENSES IMPREVUES	4 000.00		4 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	350 374.75		350 374.75
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	128 818.00		128 818.00
66 CHARGES FINANCIERES	228 393.33		228 393.33
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	74 443.13		74 443.13
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	442 495.32		442 495.32
Somme:	<b>1 767 374.86</b>	<b>0.00</b>	<b>1 767 374.86</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	40 969.28		40 969.28
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	37 140.16		37 140.16
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 440 883.00		1 440 883.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	209 589.36		209 589.36
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 001.00		16 001.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 792.06		22 792.06
Somme:	<b>1 767 374.86</b>	<b>0.00</b>	<b>1 767 374.86</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	506 411.89		506 411.89
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	22 782.06		22 782.06
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	418 837.74		418 837.74
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 010.00	51 404.08	79 414.08
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 205 015.33	619 568.18	1 824 583.51
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	311 204.00		311 204.00
Somme:	<b>2 492 261.02</b>	<b>670 972.26</b>	<b>3 163 233.28</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	350 374.75		350 374.75
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	506 411.89		506 411.89
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	323 050.00	25 000.00	348 050.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	888 493.32		888 493.32
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 014.00		13 014.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	303 190.00		303 190.00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	311 204.00		311 204.00
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	442 495.32		442 495.32
Somme:	<b>3 138 233.28</b>	<b>25 000.00</b>	<b>3 163 233.28</b>

## BUDGET EAU PAR CHAPITRE BP 2007

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 500.00		24 500.00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	59 880.00		59 880.00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000.00		1 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 845.94		1 845.94
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 734.00		26 734.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	181 966.26		181 966.26
Somme:	<b>295 926.20</b>	<b>0.00</b>	<b>295 926.20</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 916.65		2 916.65
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	190 000.00		190 000.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	78 000.00		78 000.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 900.00		19 900.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 109.55		5 109.55
Somme:	<b>295 926.20</b>	<b>0.00</b>	<b>295 926.20</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 109.55		5 109.55
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 500.00	26 084.76	48 584.76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	88 572.30	226 730.24	315 302.54
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 538.00		59 538.00
Somme:	<b>175 719.85</b>	<b>252 815.00</b>	<b>428 534.85</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	110 346.65		110 346.65
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 845.94		1 845.94
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 300.00		15 300.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 880.00		7 880.00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	51 658.00		51 658.00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 538.00		59 538.00
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	181 966.26		181 966.26
Somme:	<b>428 534.85</b>	<b>0.00</b>	<b>428 534.85</b>

## BUDGET SPANC PAR CHAPITRE BP 2007

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 512.69		3 512.69
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 600.00		5 600.00
022 DEPENSES IMPREVUES	200.00		200.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	698.00		698.00
Somme:	<b>10 010.69</b>	<b>0.00</b>	<b>10 010.69</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2007	RP 2007	Propositions du MAIRE
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 330.69		2 330.69
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 680.00		7 680.00
Somme:	<b>10 010.69</b>	<b>0.00</b>	<b>10 010.69</b>

### M. VEYRET

Passons au vote

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET PAR 27 VOIX FAVORABLES et 9 VOIX CONTRE

**VOTE** les crédits du budget primitif 2007 par nature et par chapitre.

**. pour le budget de l'eau**

- ✓ la somme de 2 916,65 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2007 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).
- ✓ la somme de 110 346,65 € en recette d'investissement pour participer au financement des dépenses d'investissement du budget 2007 (compte 001 « Résultat d'investissement reporté »).

Excédent global de clôture

	Dépenses	Recettes	BP
Investissement	59 825,93	370 120,23	110 346,65
Fonctionnement	300 876,54	303 793,19	2 916,65
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			113 263,30

<b>BP 2007</b>
----------------

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
1068		
001		110 346,65

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		2 916,65

**. pour le budget SPANC**

- ✓ la somme de 2 330,69 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2007 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Excédent global de clôture

	Dépenses	Recettes	BP
Fonctionnement	8 989,31	11 320,00	2 330,69
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			2 330,69

<b>BP 2007</b>
----------------

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
002		2 330,69

## **07 – LISTE CADRE DES BIENS MEUBLES A IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2007**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

La circulaire du 26 février 2002 est venue préciser les dispositions de l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local.

Elle détermine la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées qui peuvent, à ce titre, être comptabilisés en section d'investissement.

En revanche, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement et ne sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA que s'ils figurent dans la nomenclature susvisée.

Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la Collectivité.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**DECIDE** d'adopter la liste des biens meubles jointe en annexe, destinée à compléter la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001, permettant l'inscription desdites dépenses en section d'investissement du Budget 2007 compte tenu :

- de leur caractère de durabilité,
- du montant unitaire toutes taxes comprises inférieur à 500 €
- de la non inscription de ce type de bien sur la liste des biens meubles fixée par l'arrêté ministériel susvisé.

## **08 – RELOGEMENT DES SYNDICATS DANS L'IMMEUBLE THOMAS – APPROBATION DU DCE – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **M. VEYRET, Maire**

Le dialogue social est dans notre Société la condition indispensable de la bonne gouvernance et de l'acceptation par les citoyens des décisions qui les concernent.

Dans le domaine des rapports de production, seul un dialogue social fort permet d'établir un équilibre entre les intérêts des entreprises et des salariés.

Dans ce cadre, la légitimité et les moyens des acteurs du dialogue social doivent être renforcés et les syndicats doivent être dotés de moyens matériels à la hauteur de leur responsabilité.

La situation matérielle de la Bourse du Travail d'AGEN n'est pas en situation de satisfaire à cette obligation et c'est dans ces conditions que vous avez décidé, par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2003, d'affecter au relogement des Syndicats la partie avant de l'immeuble THOMAS acquis par la Ville en 2004 (5 avril 2004).

C'est bien entendu dans le cadre d'un dialogue avec les organisations syndicales que la Ville d'AGEN a missionné un programmiste de la S.C.E.T. de Toulouse afin de rédiger le programme de cette opération définissant ses principes et aménagements.

Au terme de ce dialogue, mené avec l'ensemble des organisations syndicales, nous avons abouti à l'élaboration d'un scénario d'occupation des immeubles et au principe d'aménagement suivant :

- Stationnements et accès :

- création d'une nouvelle entrée principale publique depuis la rue des Frères Magen, accessible aux handicapés,
- entrée secondaire pour les syndicats depuis le parking situé en partie arrière du bâtiment,
- stationnements partagés par tous les syndicats sur ce parking arrière,
- amélioration des circulations verticales : création ascenseur handicapés, escalier supplémentaire, sortie de secours.

- Organisation fonctionnelle :

- sous-sol : locaux d'archives pour tous les syndicats,
- rez-de-chaussée : locaux C.F.D.T. et C.G.T.,
- demi-niveau : C.F.D.T.,
- étage 1 : C.G.T. et C.F.E. C.G.C., Conseil National Force de Vente, Union Syndicale Solidaire et U.N.S.A.,
- étage 2 : F.O.,
- étage 3 : C.F.T.C. et deux salles de réunion partagées,
- locaux sanitaires communs : 2 blocs sanitaires au sous-sol, 2 blocs sanitaires au rez-de-chaussée accessibles aux handicapés et un bloc au 3<sup>ème</sup> étage,
- la sortie de secours pour la grande salle de réunion du 3<sup>ème</sup> étage est intérieure (vers étage 2 : F.O.),

- création de deux salles de réunion partagées : une grande salle sécable au 3<sup>ème</sup> étage bâtiment A (environ 120 m<sup>2</sup>) et une salle moyenne au 3<sup>ème</sup> étage bâtiment B (environ 40 m<sup>2</sup>).

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à une équipe dirigée par Monsieur François de La Serre, architecte, qui a établi le dossier de consultation d'entreprises pour un montant estimé à 900 000 € TTC.

## **M. VEYRET**

Cette opération de relogement des syndicats et de création de la bourse du travail nous tient à cœur depuis le début du mandat. Nous nous sommes donc donné les outils nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le premier constat concerne les conditions dans lesquelles étaient logés les syndicats, historiquement logés par la ville. En Dordogne ou dans les Landes, les syndicats sont logés par le Conseil général dans les préfectures. A Périgueux, il est remarquable de constater que la ville et le Conseil général, qui ne sont pas de la même obédience, ont cependant travaillé ensemble pour la réalisation de ce projet.

Sur notre projet, j'avais rencontré le Président du Conseil général de l'époque en lui demandant de nous aider. Il avait paru intéressé et semblait prêt à nous aider. Nous avons donc lancé l'opération compte tenu des conditions d'insalubrité et des travaux constants à réaliser pour rien. Nous devons trouver une solution radicale et définitive.

Cette solution nous est apparue lorsque Alliance Santé a décidé de quitter les anciens laboratoires Thomas, patrimoine communal à conserver en le mettant dans le giron municipal. Nous avons réussi à leur faire vendre l'ensemble du bâtiment, pensant l'utiliser aussi pour les réserves du Musée, pour les archives municipales puis pour les archives archéologiques départementales.

J'ai donc à nouveau rencontré le Président du Conseil général –qui entre-temps avait changé- pour lui présenter la même requête. Il a demandé que lui soit présenté un projet, celui-ci étant soumis à l'accord de l'ensemble des syndicats. Or je n'avais pas envie de débattre avec les syndicats, la règle définie étant que nous relogions les syndicats dans les mêmes conditions de surfaces qu'aujourd'hui, mais qu'alors, nous ne rentrerions plus dans le cadre des dépenses de fonctionnement. Si j'avais discuté avec les syndicats, j'aurais pu être accusé d'avoir des préférences.

Nous avons donc fait appel à un programmiste d'une filiale de la Caisse des dépôts et Consignations, chargé de faire le bilan de ce que possédaient les syndicats et de voir comment les reloger dans le nouvel ensemble immobilier –partie avant de l'immeuble Thomas-. Cette programmiste a rendu son projet qui a été transmis aux syndicats et, après quelques ajustements, nous avons présenté le projet définitif lors d'une réunion avec eux. Nous avons précisé que nous avons choisi un architecte susceptible de les conseiller sur l'aménagement des diverses cloisons, etc. Des remarques me sont revenues de la part d'un syndicat de peu d'audience aujourd'hui mais qui considère ne pas avoir suffisamment de surface.

Nous avons arrêté le projet que nous soumettrons au Conseil général pour obtenir une subvention –nous verrons s’il nous aide ou pas-. Ces locaux aux normes, adaptés à l’accueil du public, notamment aux handicapés grâce à un ascenseur, seront mis gracieusement à la disposition des syndicats, mais bien évidemment, la ville d’Agen n’entrera plus dans leurs frais de fonctionnement. Cela permettra aussi d’éviter l’éventuelle mise en cause de la responsabilité de la municipalité d’Agen en cas d’accident.

Le coût de cette opération s’élève à 900 000 euros. Je souhaite donc que nous nous tournions vers le Conseil général –dont c’est normalement la responsabilité -, afin qu’il participe dans le cadre d’un autre régime que celui des subventions des dépenses communales, dont vous savez par expérience qu’il se limiterait à une aumône.

### **M. MAUROUX**

Pourquoi trouve t-on au budget une dépense de 950 000 euros ?

### **M. VEYRET**

Ce sont des reports d’études.

### **M. PINASSEAU**

Avez-vous une idée de la destination des locaux libérés par les organisations syndicales, dont nous approuvons l’opération de relogement : nous adhérons totalement à tout ce que vous dites de bien sur les syndicats.

### **M. VEYRET**

J’ai bien une idée sur l’avenir des anciens locaux. Mais vous la découvrirez au fur et à mesure de l’élaboration du projet municipal 2008.

### **Mme FRANCOIS-PONCET**

Compte tenu des difficultés du centre-ville, de l’ancien immeuble de la clinique Esquirol toujours fermé, il paraît étrange que vous n’ayez pas réfléchi à l’avenir de ces locaux.

### **M. VEYRET**

Mme François-Poncet, je vous connais suffisamment fine pour savoir que je ne dirai pas le devenir de ces locaux –même si j’en ai déjà parlé-. Le départ des syndicats et la réhabilitation de cette espace se fera en 2008-2009. Vous découvrirez le projet lorsqu’il sera exposé à l’ensemble de la population et à vous-même.

En ce qui concerne la clinique Esquirol, j'ai fait part de l'intérêt de la ville et de l'office d'HLM. A son propriétaire que vous connaissez très bien et que je connais aussi.

J'avais un projet qui consistait, pour une partie en tout cas, de recréer en centre-ville –à l'image de ce qui existe à la Salève-, un foyer d'accueil pour personnes âgées, ces dernières étant autonomes mais préférant avoir un petit studio en ville plutôt de rester en appartement ou en maison. Il s'est avéré que ce projet était impossible en raison du prix excessif demandé par le propriétaire et de la nécessité d'une destruction totale de ce plateau en raison de la présence de termites.

L'acheteur qu'il avait trouvé –Eiffage- est venu me présenter un grand projet. Mais cette société a rencontré des difficultés car nous n'avons pas une population avec suffisamment de moyens pour répondre à son projet.

J'attends donc qu'Eiffage me dise s'il abandonne le projet pour redemander au propriétaire une estimation du montant d'une éventuelle vente, afin de réaliser non pas une maison de retraite mais un foyer-logement idéal en plein cœur de la ville.

Nous avons aussi étudié avec le CROUS la possibilité d'en faire une résidence pour étudiants. Cependant, le CROUS avait des exigences de mise à disposition de locaux gratuits –notamment une salle de gymnastique- ; mais avec le surcoût de l'opération la ville ne pouvait pas se le permettre.

Je vous assure que j'ai un projet sur ce dont nous sommes propriétaires. Mais nous arrivons dans une période où nous n'allons pas échanger nos idées.

## **M. QUERBES**

Il existait un contentieux avec une organisation syndicale dont je n'ai pas de nouvelles depuis le dernier conseil. Or ce contentieux me paraissait assez facile à résoudre. Il l'a peut-être été dans les rencontres ultérieures.

## **M. VEYRET**

Quel contentieux ?

## **M. QUERBES**

Celui d'une salle de réunion accordée en moins à un syndicat.

## **M. VEYRET**

Le problème est réglé, sans modification du projet.

Passons au vote

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le dossier de consultation d'entreprises pour les travaux de relogement des syndicats dans l'immeuble Thomas pour un montant estimé de 900 000 € TTC.

**2/- DEMANDE** au Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour une opération de relogement des Unions Départementales qui justifie l'attribution d'une aide dérogatoire au régime général de subventionnement des dépenses communales.

**3/- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et de signer tous marchés à intervenir.

**4/- DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2007 :

Chapitre :	23	Immobilisations en cours
Article :	2313	Constructions
Fonction :	020	Administration générale de la collectivité

## **09 – 2<sup>ème</sup> FESTIVAL DU FILM SOCIAL EUROPEEN – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES MONTREURS D'IMAGES**

### **M. CAMINADE – Premier Adjoint**

Du 22 au 25 mars 2007 se tiendra à Agen le deuxième festival du film social européen organisé par l'association Les Montreurs d'images en collaboration avec l'association Attac.

Le bilan de la première édition créée en 2006 ayant été considéré comme positif : 792 entrées et 115 scolaires, soit une moyenne de 72 spectateurs par séance, ces 2 associations souhaitent le reconduire en 2007.

Le but de ce festival est de présenter des films français et européens qui apportent un regard sur les citoyens dans nos sociétés. Il ne s'agit pas de mettre en compétition les productions cinématographiques des différents pays d'Europe. Il est d'abord destiné à donner à voir aux spectateurs leur monde et celui de leurs voisins. Les projections seront suivies de débats avec réalisateurs et des personnalités à même d'intervenir sur le thème central présenté par le film.

Les établissements scolaires de l'agglomération agenaise seront invités à participer aux projections et aux rencontres.

Afin de pouvoir reconduire cette manifestation l'association Les Montreurs d'Images sollicite de nouveau la ville d'Agen pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 2000€.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/ - ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Les Montreurs d'Images pour l'aider à financer la 2<sup>ème</sup> édition du projet ci-dessus exposé.

**2/ - IMPUTE** cette dépense sur les crédits ouverts au B.P. 2007 au :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

Fonction 33 : action culturelle

## 10 – RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE PAR LA SEM 47 DANS L'OPERATION « AMENAGEMENT AGEN CENTRE-VILLE » POUR L'EXERCICE 2006

### M. CAMINADE, Premier Adjoint

L'article L. 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

*« Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le « compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des « prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un « rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui est « présenté à l'organe délibérant de la Collectivité territoriale ou du « groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le département »*

Ce rapport vise à présenter à la Ville d'Agén une description des modalités d'exercice des prérogatives de puissance publique déléguées en application de l'article L. 300-4 du Code de l'Urbanisme à la SEM 47 au titre de l'exercice 2006.

Par convention publique d'aménagement en date du 9 octobre 2003 et avenant n°1 en date du 24 mai 2004, la Ville d'Agén a confié à la SEM 47 l'étude et la réalisation de l'opération nommée « Aménagement d'Agén Centre Ville » de traitement de l'habitat ancien du centre-ville.

L'article 9 de la convention publique d'aménagement prévoit l'acquisition par la SEM 47 au besoin par voie d'expropriation, des immeubles concernés sis à l'intérieur du périmètre de contrat.

Dans le cadre de sa mission, la SEM 47 a diligenté en 2006 les procédures d'expropriation suivantes, entrant dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre et de la loi Vivien du 10 Juillet 1970.

#### **SITE BOULEVARD SYLVAIN DUMON / RUE SAINT FIARY**

- ★ Arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité du 23 déc.2005
- ★ Ordonnance d'expropriation en date du 6 février 2006
- ★ Jugement indemnitaire en date du 12 juin 2006
  - Appel a été formé sur cette décision

★ Immeuble exproprié :

Section	N°	Superficie	Ancien propriétaire	Indemnité globale
BL	621	55 m <sup>2</sup>	Madame Marie-France THU Veuve MITTELBERGER	86 062,50€

#### **SITE SAINT MARTIAL / VICTOR HUGO**

- ★ Arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité du 31 Juillet 2006
- ★ Ordonnance d'expropriation en date du 6 novembre 2006
- ★ Jugement indemnitaire en cours de délibéré
- ★ Immeubles expropriés :

Section	N°	Superficie	Ancien propriétaire	Indemnité globale proposée
BE	678	35 m <sup>2</sup>	Gonzalez / Galache Jean	24 100,00€
BE	670 672 673 674 1014	35 m <sup>2</sup> 65 m <sup>2</sup> 133 m <sup>2</sup> 83 m <sup>2</sup> 44 m <sup>2</sup>	Madame Michèle Lagleize	221 000,00€

### **Utilisation des biens immeubles**

Ces biens seront rénovés par une procédure PRI (Périmètre de Restauration Immobilière) dans le cadre de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et paysager) de la Ville d'Agen instituées le 4 avril 2005.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à approuver ce rapport spécial présenté par la SEM 47 au titre de l'exercice 2006.

**11 – PROJET URBAIN – PROCEDURE PRI – REHABILITATION DE DIVERS IMMEUBLES – CONSTITUTION D'UN 6<sup>ème</sup> DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DE TRAVAUX – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX – OUVERTURE DE L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE TRAVAUX**

**Mme PITOUS – Adjoint au Maire**

Par Convention Publique d'Aménagement en date du 9 octobre 2003 et l'avenant n°1 en date du 24 mai 2004, la Ville d'Agen a confié à la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne « SEM 47 » la réalisation des opérations nécessaires à la requalification et à la redynamisation du centre ville.

Dans le cadre de sa mission, la SEM 47 propose un sixième dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) Travaux concernant un immeuble sis 24 rue Louis Vivent (section BH n°438), un îlot Place du Poids de la Ville constitué des immeubles sis 5-7-9 et 11 rue Emile Sentini (section BL n°782, n°784, n°409), et, un immeuble sis 10 rue des Cornières (section BK n°134).

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

**1/- AUTORISE** Monsieur le Maire à approuver le programme de travaux figurant au dossier de Déclaration d'Utilité Publique Travaux des immeubles sis 24 rue Louis Vivent (section BH n°438), sis 5-7-9 et 11 rue Emile Sentini (section BL n°782, n°784, n°409) et l'immeuble sis 10 rue des Cornières (Section BK n°134).

**2/- AUTORISE** la SEM 47 à solliciter de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique desdits travaux.

## **12 – PROJET URBAIN – CONVENTION TRIPARTITE VILLE D’AGEN, COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION D’AGEN ET L’ORGANISME HLM AGEN HABITAT – OPERATION DES SITES DITS « 76-78 BOULEVARD EDOUARD LACOUR » ET « 493-497 AVENUE DE GAILLARD » - REALISATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES**

**Mme PITOUS – Adjoint au Maire**

La Ville d’Agen s’est engagée à améliorer l’offre locative sur le territoire communal, cela passe notamment par un partenariat avec la communauté d’agglomération d’Agen et l’organisme municipal HLM Agen Habitat.

Agen Habitat a procédé à l’acquisition de terrains sis 76 à 78 Boulevard Edouard Lacour et 493 à 497 Avenue de Gaillard afin d’y réaliser des logements locatifs.

La Communauté d’Agglomération d’Agen a institué un régime de d’intervention financière dans le cadre de la compétence de l’équilibre social de l’habitat. Ce régime autorise la Communauté d’Agglomération d’Agen à participer à hauteur de 50% de la part demandée par l’opérateur à la commune membre, lors de la réalisation par cette dernière de projets communaux de logements sociaux.

Cette collaboration a été formalisée au moyen d’une convention tripartite entre les trois parties précitées.

**Le programme de l’opération située « Boulevard Lacour »** sera composé de 28 logements dont 25 en financement PLUS et 3 en financement PLA I.

La Ville d’Agen et la Communauté d’Agglomération d’Agen s’engagent à participer, à part égale, au financement des 28 logements, sous forme d’une subvention forfaitaire de 12 483€.

**Le programme de l’opération située « Avenue de Gaillard »** sera composé de 17 logements dont 14 en financement PLUS et 3 en financement PLA I.

La Ville d’Agen et la Communauté d’Agglomération d’Agen s’engagent à participer, à part égale, au financement des 17 logements, sous forme d’une subvention forfaitaire de 42 240,91€.

**M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

### **13 – PROJET URBAIN – PROCEDURE RHI – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE D'AGEN, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA SA LOGIS 47 – REALISATION DE LOGEMENTS CONVENTIIONNES – OPERATION DU SITE DIT « RUE ET RUELLE SAINT FIARY »**

#### **Mme PITOUS – Adjoint au Maire**

La Ville d'Agen s'est engagée dans le cadre de son projet urbain global à réduire l'insalubrité et la vacance des logements du centre ville, en lançant notamment une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).

Par Convention Publique d'Aménagement en date du 9 octobre 2003, et par avenant n°1 en date du 24 mai 2004, la Ville d'Agen a confié à la SEM 47 la réalisation des opérations nécessaires à la requalification et à la redynamisation du centre ville et notamment la procédure RHI.

En phase pré opérationnelle, quatre îlots d'Agen ont été recensés et proposés au Préfet de Lot-et-Garonne.

Le classement en insalubrité irrémédiable est intervenu le 13 octobre 2004 pour les îlots :

- 45 rue Richard Cœur de Lion,
- rue Fon de Raché,
- rue et ruelle Saint Fiary,
- Avenue Henri Barbusse, rue Delbourg

Le site de « Rue et ruelle Saint Fiary » a été proposé par la SEM 47, à la SA Logis 47.

Le programme sera composé de 16 logements dont 8 en financement PLUS et 8 en financement PLA I. Il est proposé la construction d'une résidence de 10 logements rue Saint Fiary, collectif de 4 niveaux (R+3), et d'une résidence sociale de 6 logements ruelle Saint Fiary, collectif de 3 niveaux (R+2).

La cession du terrain par la SEM 47 à la SA Logis 47 est fixé à 80€ par m<sup>2</sup> de surface utile, soit 54 692€ TTC pour 683,65 m<sup>2</sup> de surface utile.

En phase de dépôt du permis de construire, le bilan financier prévisionnel de construction de l'opération, présente un bilan déficitaire de 23 951€.

L'opérateur sollicite la participation financière de la Ville d'Agen ainsi que celle de la Communauté d'Agglomération d'Agen afin d'équilibrer cette opération.

La Ville d'Agen s'engage, dans le cadre du financement du déficit de construction, à en financer 50% soit 11 975,50€.

L'opérateur sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération d'Agen une participation du même montant que celui de la Ville d'Agen pour ce projet soit 11 975,50€.

**Mme PITOUS**

J'ai demandé que soit modifié ce rapport car il s'agit en fait d'une convention pour la construction de logements sociaux.

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente Convention tripartite et tous les documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

## **14 – PROJET URBAIN – PROCEDURE RHI – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE D'AGEN, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN ET L'ORGANISME HLM AGEN HABITAT – REALISATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES – OPERATION DU SITE DIT « FON DE RACHE »**

### **Mme PITOUS – Adjoint au Maire**

La Ville d'Agen s'est engagée dans le cadre de son projet urbain global à réduire l'insalubrité et la vacance des logements du centre ville, en lançant notamment une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).

Par Convention Publique d'Aménagement en date du 9 octobre 2003, et par avenant n°1 en date du 24 mai 2004, la Ville d'Agen a confié à la SEM 47 la réalisation des opérations nécessaires à la requalification et à la redynamisation du centre ville et notamment la procédure RHI.

En phase pré opérationnelle, quatre îlots d'Agen ont été recensés en insalubrité et proposés au Préfet de Lot-et-Garonne.

- 45 rue Richard Cœur de Lion,
- rue Fon de Raché,
- rue et ruelle Saint Fiary,
- Avenue Henri Barbusse, rue Delbourg

Les classements en insalubrité irrémédiable sont intervenus le 13 octobre 2004.

Le site « Rue Fon de Raché » a été proposé par la SEM 47 à l'organisme HLM Agen Habitat.

L'analyse du site et les contraintes techniques et réglementaires ont conduit à un redimensionnement du projet.

Le programme proposé est la construction d'un immeuble collectif pour la réalisation de 9 logements dont 6 en financements PLUS et 3 en financement PLA I.

La cession par la SEM 47 à l'organisme HLM Agen Habitat est fixé à 80€ par m<sup>2</sup> de surface utile, soit 37 760€ TTC pour 472 m<sup>2</sup> de surface utile.

En phase de dépôt du permis de construire, le bilan financier prévisionnel de construction de l'opération, présente un bilan déficitaire de 50 008,87€.

L'opérateur sollicite la participation financière de la Ville d'Agen ainsi que celle de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

La Ville d'Agen s'engage, dans le cadre du financement du déficit de construction à en financer 50% soit 25 004,04€.

L'opérateur sollicite auprès de la Communauté d'agglomération d'Agen une participation au même montant que celui de la Ville d'Agen pour ce projet soit 25 004,04€.

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite et tous les documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure.

## **15 – RESTAURATION APRES SINISTRE DE L'IMMEUBLE 15 RUE JEAN TERLES – APPROBATION DU DCE**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

L'ancienne école maternelle Jules Ferry a été affectée d'une part au club du 3<sup>ème</sup> âge « Le Nouvel Essor » et d'autre part au Théâtre du jour et à l'association ATREE pour y créer des costumes de théâtre et faire des répétitions.

Le 13 octobre 2006, un incendie a détruit la couverture, la charpente et le grenier de l'immeuble. Le sinistre n'a heureusement causé que des dégâts matériels.

Les deux étages inférieurs ont été fortement dégradés par l'incendie et l'action des pompiers.

Les compagnies d'assurance ont dépêché immédiatement des experts qui ont rapidement conclu sur l'urgence de la mise hors d'eau du bâtiment afin de préserver l'existant et de ne pas aggraver le sinistre.

Dès l'accord obtenu des compagnies d'assurance les services municipaux ont entrepris la réfection complète de la toiture en missionnant une entreprise de maçonnerie et une autre de charpente.

Les expertises se sont poursuivies afin d'estimer le préjudice subi dans les étages inférieurs qu'il convient maintenant de remettre en état.

Il vous est présenté aujourd'hui un projet, dressé par les services municipaux, pour un montant de 150 K€ TTC.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le dossier de consultation d'entreprises établi pour la réfection après sinistre de l'immeuble situé 15 rue Jean Terles, pour un montant de travaux de 150 K€.

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et de signer tous marchés à intervenir.

**3/- DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2007 :

Chapitre : 23	Immobilisations en cours
Article :	2313 Constructions
Fonction : 421	Centres de loisirs

## **16 – RAPPORT ANNUEL SUR LES MARCHES PUBLICS**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics et à l'arrêté ministériel du 27 mai 2004 pris pour son application, faisant obligation de publier la liste des marchés conclus l'année précédente, il est porté à votre connaissance les marchés conclus dans l'année 2006.

Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur montant.

## **17 – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU ZONAGE**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du service public de l'assainissement non collectif le Code Général des Collectivités Territoriales (*article L2224-10*) donnent aux communes ou à leurs groupements l'obligation de délimiter :

- ★ les zones d'assainissement collectif,
- ★ les zones relevant de l'assainissement non collectif,
- ★ les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement (cas des zones où le réseau d'eaux pluviales collectif présente des insuffisances notables de capacité).
- ★ les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement (par exemple : cas des zones de parking nécessitant une dépollution des eaux de ruissellement chargées en hydrocarbure).

Le 3 octobre 2005, nous avons approuvé le projet de zonage de l'assainissement sur la commune et avons lancé l'enquête publique pour ce dernier.

L'enquête publique étant aujourd'hui terminée et aucune remarque n'ayant été recueillie au cours de celle-ci,

### **Mme MAIOROFF**

Avons nous eu en mains la carte du zonage ?

### **M. BEDOURET**

Elle a été présentée le 3 Octobre 2005 lors d'une séance du Conseil. Si vous souhaitez la voir, allez la consulter dans le service.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 4 octobre 2006,

**APPROUVE** la carte et la note de zonage telles qu'elles ont été définies dans notre précédente délibération du 3 Octobre 2005.

**18 – ASSAINISSEMENT – REALISATION CONJOINTE DE TRAVAUX PAR LA VILLE D'AGEN, LA VILLE DE BON ENCONTRE, LE SIVOM DE LA REGION EST D'AGEN – CITE BLUM DONNEFORT (TRANCHE 2/2) – AVENANT N°1 A LA PARTICIPATION FINANCIERE ET MAITRISE D'ŒUVRE DE LA VILLE D'AGEN / REPARTITION DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU**

**M. BEDOURET, Adjoint au Maire**





Dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales et de construction d'un réseau eaux usées dans le Quartier Léon Blum sur la Commune d'AGEN, la Ville d'Agén et la Commune de Bon Rencontre, via le SIVOM de la Région Est d'Agén se sont associées.

Après négociation, les deux Communes ont décidé de réaliser les travaux et de répartir leurs participations financières selon le coût exact des travaux situés sur chaque commune. Ces modalités ont été fixées par convention validée par les parties en date du 06 juin 2006 et visée de la Préfecture en date du 21 juin 2006.

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de versement de la subvention octroyée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne au profit de la Commune d'Agén et du SIVOM de la Région Est d'Agén pour le projet de construction d'un réseau eaux usées dans la cité Blum-Donnefort – tranche 2/2.

En effet, dans le cadre de ce projet, l'Agence de l'Eau Adour Garonne versera une subvention, du fait de la suppression des rejets directs d'eaux usées dans un milieu naturel sensible de 78 foyers.

Pour mémoire, les travaux consistaient donc à :

-  La mise en place de 225 ml de buses en béton armé de 400 mm de diamètre pour la collecte des eaux pluviales ;
-  La pose de 950 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées dont 275 ml en commun avec Bon Rencontre ;
-  La construction de 68 branchements eaux usées pour les riverains de la rue dont 8 branchements pour les riverains de Bon Rencontre ;
-  La pose pour la Commune de Bon Rencontre de 170 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées y compris la construction de 12 branchements.

Le budget global de l'opération est estimé à **700 000,00 € H.T.**

Le plan prévisionnel de financement de cette opération reste le suivant :

-	Ville d'Agén :	<b>554 000,00 € HT</b>
-	SIVOM de la Région Est d'Agén :	<b>146 000,00 € HT</b>
	<i>(Bon Rencontre)</i>	

Le montant des subventions octroyées dans le cadre du projet par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et venant en déduction des participations de chaque commune est de **111 150,00 €** soit :

- 1/ Subvention réalisation d'un réseau eaux usées sur Agen  
**82 365,00 €**
- 2/Subvention réalisation d'un réseau eaux usées sur Bon Rencontre :  
**28 785,00 €**

La Ville d'Agen, Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre de l'opération paie l'ensemble des travaux aux entreprises et se fait rembourser la part des travaux effectués pour la commune de Bon Rencontre par le SIVOM de la Région Est d'Agen.

Dans ces conditions, la part de la subvention de l'Agence de l'Eau relative aux travaux sur commune de Bon Rencontre (28 785 €) sera déduite du montant demandé par la Ville d'Agen au le SIVOM de la Région Est d'Agen pour le remboursement des dits travaux.

## **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1 - APPROUVE** l'avenant n°1 à la Convention relative à la « Réalisation conjointe de Travaux d'Assainissement par la Ville d'Agen, la Ville de Bon Rencontre et le SIVOM de la Région Est d'Agen dans le Quartier Blum-Donnefort et sur la Commune de Bon Rencontre »;

**2 – AUTORISE** Monsieur le Maire d'Agen à signer l'avenant n°1 à la convention du 06 juin 2006;

**3<sup>e</sup> – DIT** que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2007 à cet effet :

#### **Recettes :**

*Autorisation de programme N° 98.12 : Assainissement*  
*Chapitre 13 : subvention d'investissement*  
*Article 1315 : groupement de collectivités.*  
*Article 1318 : Autres Subventions d'équipement*  
*Article 1681 : Autres emprunts*

**19 – ASSAINISSEMENT – AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (NUMEROS PAIRS DE LA PLACE JASMIN A LA RUE LOMET) – CREATION D’UN RESEAU EAUX USEES ET REFECTION DU RESEAU PLUVIAL – APPEL D’OFFRES OUVERT – APPROBATION DU DCE**

**M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

La mise en place de réseaux d’eaux usées et eaux pluviales avenue du Général de Gaulle (n° pairs de la place Jasmin à la rue Lomet) est une opération prévue au budget primitif de 2007.

Cette opération comprendra donc :

- ✍ La mise en place de 130 ml de buses en béton armé de 300 mm de diamètre pour la collecte des eaux pluviales ;
- ✍ La pose de 170 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées ;
- ✍ La construction de 11 branchements eaux usées pour les riverains côté pairs de la rue ;
- ✍ La reprise des branchements pluviaux existants.

Le budget global des travaux est estimé à **166 325,00 €H.T.**

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la mise en place des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans une partie de l'avenue de Gaulle ;

**2/- S’ENGAGE** à faire réaliser ces travaux sous label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

**3/- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

**6/- DIT** que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget assainissement pour un montant estimé de 92 225,00 € HT soit 110 300 € TTC et au budget principal 2007 pour un montant estimé de 74 100,00 € HT soit 88 625 € TTC.

*Pour le budget principal :*

*Chapitre 23 : Assainissement :*

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

*Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.*

*Pour le budget: Immobilisations en cours*

*Article 2313 : Constructions.*

## **20 – ASSAINISSEMENT – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE REMBOURSEMENT DE LA CAA PAR LA VILLE D'AGEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT – RUE DE PECHABOUT ET RUE MENDES-France (TRONCON DE LA RUE DE BARLETE A LA RUE ALBERT CAMUS)**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

Les rues de Péchabout et Mendès-France sont limitrophes aux Communes d'AGEN et de BOE, elles sont reconnues d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération d'Agen.

La Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA) a décidé de réaliser la réfection de ces deux voies.

La commune d'Agen à cette occasion, souhaite réaliser sur l'emprise des voies, la construction d'un réseau de collecte des eaux usées pour desservir les habitations du secteur d'Agen qui en sont actuellement dépourvues et assurera le financement.

Après discussion, il a été convenu que la Communauté d'Agglomération d'Agen sera le maître d'ouvrage du projet global.

La présente Convention a pour objet de préciser les conditions de réalisation et le financement du réseau de construction des eaux usées.

Les travaux consisteront donc en :

- ✍ La pose de 250 ml de collecteur PVC diamètre 200 mm pour les eaux usées ;
- ✍ La construction de 9 branchements eaux usées.

Le budget global de l'opération est estimé à **96 500,00 €H.T.**

La Ville d'Agen financera la totalité des travaux de réalisation du réseau eaux usées.

Le versement à la Communauté d'Agglomération d'Agen de la participation de la Ville d'Agen, interviendra sur présentation des justificatifs de paiements des travaux réalisés. Il sera égal au montant des paiements, diminué du F.C.T.V.A. à percevoir au titre de ces travaux.

La Communauté d'Agglomération d'Agen assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La ville d'Agen assurera l'assistance technique du projet selon les termes de la « Convention d'assistance technique entre la communauté d'Agglomération d'Agen et la ville d'Agen » signée en date du 17 mars 2005.

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

*Vu l'approbation en date du 21 décembre 2006 par le Conseil Communautaire de la CAA de la convention financière relative à la « réalisation de Travaux par la C.A.A. pour la ville d'Agen - construction d'un réseau d'assainissement - rue de Péchabout et rue Mendès-France (tronçon de la rue de Barleté à la rue Albert Camus) » ;*

**1<sup>e</sup> – APPROUVE** la convention financière relative à la « réalisation de Travaux par la C.A.A. pour la ville d'Agen - construction d'un réseau d'assainissement - rue de Péchabout et rue Mendès-France (tronçon de la rue de Barleté à la rue Albert Camus) » ;

**2<sup>e</sup> – AUTORISE** Monsieur le Maire d'Agen à signer la dite convention ;

**3<sup>e</sup> – NOUS ENGAGE** à faire réaliser ces travaux sous le label "Charte de Qualité des réseaux d'assainissement communaux" ;

**4<sup>e</sup> – DIT** que dans le cadre de l'Autorisation de Programme Assainissement les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2007 prévus à cet effet.

Dépenses :

*Pour le budget assainissement :*

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

*Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.*

## **21 – ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS – ANNEE 2007**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

Afin de maintenir en état le parc des véhicules et matériels roulants, il est nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

Lot n° 1	:	1 Berline
Lot n° 2	:	5 Voitures de société
Lot n° 3	:	1 Fourgonnette
Lot n° 4	:	2 Fourgons
Lot n° 5	:	1 Plateau basculant porte-outils

### **M. BEDOURET**

Nous nous orientons vers des véhicules qui rouleront au GLV qui est un gaz naturel pour les véhicules, et les véhicules diesel seront alimentés en huile végétale pure. Une convention est en préparation entre GDF, Véolia, la Communauté d'Agen et la ville d'Agen

Le parc comportera de 60 à 70 véhicules. Il va donc s'agrandir au fur et à mesure et GDF est prête à réaliser quelques investissements

### **M. MAUROUX**

J'ai déjà une partie de la réponse puisque je voulais demander le mode de carburation de ces véhicules. Je vous félicite pour cette action, car je considère que cette démarche est désormais indispensable aux collectivités.

Par contre, pourquoi du GLV plutôt que du GPL ?

### **M. BEDOURET**

Le GPL est du gaz Butane-Propane alors que le GLV est du Butane. Le prix du litre du GPL est de 0,65 € et je pense que le GLV sera aussi aux alentours de 0,60 à 0,65.

que nous allons aboutir à une convention très intéressante pour la ville. En effet, après être revenus à de meilleurs sentiments, GDF souhaite investir seule, sans nous répercuter le prix sur le GLV. Les véhicules seront en bi-carburation comme pour le GPL.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

## LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le dossier de consultation des fournisseurs pour un montant de 166 300 euros H.T

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir

**3/- DIT** que le paiement des dépenses interviendra par prélèvement sur les crédits inscrits au budget 2007 :

- |            |   |      |   |  |
|------------|---|------|---|--|
| Chapitre   | : | 21   | : | Immobilisations Corporelles                |
| • Article  | : | 2182 | : | Matériel de Transport                      |
| • Fonction | : | 020  | : | Administration Générale de la Collectivité |
| • Fonction | : | 112  | : | Police Municipale                          |
| • Fonction | : | 811  | : | Eau et Assainissement                      |
| • Fonction | : | 822  | : | Voirie Communale et Routes                 |

## **22 – SASP SPORTING UNION AGEN LOT-ET-GARONNE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES**

### **M. VEYRET, Maire**

Le SUA Rugby LG est le club phare du département et son rayonnement se fait sentir dans toute la région de la moyenne Garonne.

L'histoire de ce club ainsi que son destin sont liés de façon étroite et indissociable à la Ville d'Agen. En ce sens, la Ville d'Agen souhaite développer des actions de promotion de son identité en partenariat avec le club du Top 14 géré par la SASP Lot-et-Garonne pour la saison 2006-2007.

Il s'agit essentiellement de prestations de services pour assister aux matchs de l'équipe première et afficher le logo de la Ville d'Agen lors de ces rencontres sportives, à savoir :

- location par la Ville d'Agen d'une loge bien placée,
- achat par la Ville d'Agen de 54 cartes d'abonnements ainsi que de 20 places par match pour les jeunes agenais,
- affichage du logo de la Ville d'Agen (drapeaux, banderoles, pannéautique déroulante...),
- mise à disposition de la Ville d'Agen des joueurs pour des projets particuliers.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 91.481,89 euros TTC.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** les actions de promotion et de communication pour un montant estimé à 91.481,89 euros TTC.

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour la saison 2006-2007.

**3/- DIT** que cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2007 :

- Dépenses :
  - Chapitre 011 : Charges à caractère général
  - Article 6288 : Autres services extérieurs
  - Fonction 023 : Information, communication, publicité

## **23 – ORGUE DES JACOBINS – TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET MAINTENANCE 2<sup>ème</sup> TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

Par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2006, vous avez décidé de la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de gros entretiens sur l'orgue des Jacobins.

Une 2<sup>ème</sup> tranche doit être réalisée en 2007 pour un montant de 10 347,71 € correspondant à des travaux d'accord général de l'orgue et des honoraires du technicien conseil auprès de la DRAC.

Une aide de 50 % du montant HT peut être obtenue de l'Etat et 25 % du Conseil Général pour aider à son financement, la Ville s'engageant à régler le solde de l'opération.

D'autre part, pour l'année 2007 le coût du contrat d'entretien annuel signé avec la Manufacture d'Orgues Gamo s'élèvera à 1 100 € TTC. Une subvention de 40 % du montant HT peut être obtenue de l'Etat, la Ville s'engageant à prendre en charge le solde de l'opération.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

#### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- AUTORISE** M. le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine et du Conseil Général de Lot-et-Garonne la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de la 2<sup>ème</sup> tranche des gros travaux d'entretien de l'orgue des Jacobins

**2/- AUTORISE** M. le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine la subvention la plus élevée possible pour aider au financement du coût du contrat d'entretien de cet orgue pour l'année 2007.

**3/- DIT** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2007 :

\* pour les travaux de gros entretien :

- en dépenses

Chapitre 23 - immobilisations en cours

Fonction 324 - entretien du patrimoine culturel

Article 2315 - installation matériel et outillage technique

- en recettes

Chapitre 13 - subventions d'investissement

Fonction 324 - entretien du patrimoine culturel

Article 1311 - Etat et établissements nationaux

Article 1313 - Département

\* pour les travaux d'entretien annuel :

- en dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général

Fonction 324 – entretien du patrimoine culturel

Article 6156 – maintenance

## **24 – INAUGURATION DES GRANDES ORGUES HISTORIQUES DE LA CATHEDRALE SAINT-CAPRAIS D'AGEN – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT-PHEBADE**

### **M. CAMINADE, Premier Adjoint**

L'orgue de la Cathédrale d'Agen a fait l'objet de travaux de restauration financés par l'Etat à 100%.

La qualité exceptionnelle de cet instrument classé Monument Historique, permet notamment chaque été une programmation culturelle de très haut niveau, accessible à tous.

Il est de tradition que l'inauguration de ces Grandes Orgues, restaurées en moyenne tous les 50 ans, incombe à l'affectataire du lieu c'est-à-dire à l'évêché qui a missionné l'association Saint-Phébaude pour fêter cet évènement.

Celle ci propose une série de manifestations culturelles publiques du 17 au 22 avril 2007 autour de récitals d'orgue, de masterclasses et visites guidées.

Le budget nécessaire à cette semaine inaugurale s'élève à 21 000 € pour lequel une subvention exceptionnelle a été sollicitée auprès de la ville d'Agen.

### **M. VEYRET**

L'inauguration sera l'occasion d'un beau concert d'orgues. Ils pourraient jouer La passion selon St Jean qui est un très beau concert.

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/ - ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association Saint-Phébaude pour l'aider à financer les cérémonies d'inauguration des Grandes Orgues restaurées de la cathédrale d'Agen

**2/ - IMPUTE** cette dépense sur les crédits ouverts au B.P. 2007 au :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

Fonction 33 : action culturelle

- en recettes

Chapitre 74 – dotation et participation

Fonction 324 – entretien du patrimoine culturel

Article 74718 - autres (participation de la DRAC)

## 25 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### M. QUERBES – Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

Afin d'adapter ce tableau à des missions en évolution, et dans le cadre des dispositions du statut de la Fonction Publique Territoriale, il convient de transformer :

- 1 poste d'agent des services techniques en 1 poste de gardien de Police Municipale
- 1 poste d'agent d'animation qualifié en 1 poste d'animateur
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en 2 postes de rédacteur
- 2 postes de rédacteur principal en 2 postes de rédacteur chef
- 1 poste de technicien en 1 poste de technicien principal
- 1 poste de chef de police en 1 poste de chef de service de police de classe supérieure
- 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe en 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de brigadier chef principal en 1 poste de gardien de police

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme globale de la Fonction Publique Territoriale qui touche la quasi totalité des cadres d'emplois des catégories C, les décrets 2006-1690 ; 2006-1691 ; 2006-1692 et 2006-1693, 2006-1694 du 22 décembre 2006, prévoient pour la catégorie C :

- 1) la suppression du cadre d'emplois des agents administratifs qualifiés et l'intégration des membres de ce cadre d'emplois dans celui des adjoints administratifs territoriaux
- 2) la suppression des cadres d'emplois des agents des services techniques, des agents de salubrité et des agents techniques et l'intégration des membres de ces cadres d'emplois dans celui des adjoints techniques territoriaux
- 3) la fusion des grades d'agent de maîtrise qualifié et d'agent de maîtrise principal en un grade unique d'agent de maîtrise principal
- 4) la suppression du cadre d'emplois des agents du patrimoine et l'intégration des membres de ce cadre d'emplois dans celui des adjoints du patrimoine territoriaux

- 5) la suppression du cadre d'emplois des agents d'animation et l'intégration des membres de ce cadre d'emplois dans celui des adjoints d'animation territoriaux
- 6) la modification des statuts particuliers des cadres d'emplois des agents sociaux, agents spécialisés des écoles maternelles, auxiliaires de puériculture, opérateurs des activités physiques et sportives, agents de police municipale

Il est donc nécessaire de mettre à jour notre tableau des effectifs et de transformer :

- les 43 postes d'agent administratif qualifié en 43 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- les 26 postes d'adjoint administratif en 26 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- les 98 postes d'agent des services techniques en 98 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- les 14 postes d'agent technique et les 12 postes d'agent de salubrité en 26 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- les 36 postes d'agent technique qualifié et 3 postes d'agent de salubrité qualifié en 39 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- les 56 postes d'agent technique principal et 11 postes d'agent de salubrité principal en 67 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- les 11 postes d'agent technique chef et 3 postes d'agent de salubrité chef en 14 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- les 3 postes d'agent de maîtrise qualifié en 3 postes d'agent de maîtrise principal
- les 2 postes d'agent social qualifié de 2<sup>ème</sup> classe en 2 postes d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent social qualifié de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe
- les 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal en 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- les 2 postes d'auxiliaire de puériculture chef en 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- les 20 postes d'agent d'animation qualifié en 20 postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation en 1 poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
- les 14 postes d'agent du patrimoine en 14 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

## **M. QUERBES**

Ce rapport a un caractère très original qui n'a pas dû vous échapper. La deuxième partie porte sur 400 agents municipaux puisqu'il s'agit de fusions de cadres d'emplois portant essentiellement sur la catégorie C, avec un impact financier dont nous avons vu un aspect dans la discussion sur le budget. Il s'agit bien sûr de l'application d'un décret.

## **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

### **TRANSFORME**

- 2 postes d'adjoints administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en 2 postes de rédacteur
- 2 postes de rédacteur principal en 2 postes de rédacteur chef
- 1 poste de technicien en 1 poste de technicien principal
- 1 poste de chef de police en 1 poste de chef de service de police de classe supérieure
- 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe en 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de brigadier chef principal en 1 poste de gardien de police
- les 43 postes d'agent administratif qualifié en 43 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- les 26 postes d'adjoint administratif en 26 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- les 98 postes d'agent des services techniques en 98 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- les 14 postes d'agent technique et les 12 postes d'agent de salubrité en 26 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

- les 36 postes d'agent technique qualifié et 3 postes d'agent de salubrité qualifié en 39 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- les 56 postes d'agent technique principal et 11 postes d'agent de salubrité principal en 67 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- les 11 postes d'agent technique chef et 3 postes d'agent de salubrité chef en 14 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- les 3 postes d'agent de maîtrise qualifié en 3 postes d'agent de maîtrise principal
- les 2 postes d'agent social qualifié de 2<sup>ème</sup> classe en 2 postes d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent social qualifié de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe
- les 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal en 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- les 2 postes d'auxiliaire de puériculture chef en 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- les 20 postes d'agent d'animation qualifié en 20 postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation en 1 poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
- les 14 postes d'agent du patrimoine en 14 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **M. VEYRET**

Le 26 mars prochain se tiendra le Conseil municipal des Jeunes et je vous invite tous à y participer.

Par ailleurs, il m'a été posé la question sur le coût du changement de logo à laquelle je vais répondre. L'opération s'est divisée en deux postes de dépenses : 39 689 € pour la rémunération de l'agence de communication ; 13 341 € pour le changement du nouveau logo –remplacement des panneaux, des autocollants, etc.- ; 3 451 € pour le renouvellement des stocks de papier à entête et des enveloppes. Le coût total du changement de logo s'est donc élevé à 56 481€.

En outre, lors de la réalisation de ce travail, l'agence de communication a fait un certain nombre de propositions qui ont été mises en œuvre :

- nous sommes passé de 6 à 4 publications du magazine municipal, mais d'une formule plus dense et intéressante, et ce qui nous a permis d'économiser 20 000 € TTC d'impression et d'envoi.
- le théâtre éditait jusqu'alors un catalogue. Il nous a été proposé une plaquette beaucoup plus intéressante pour le même service et pour 5 000 € d'économies
- tous les services éditaient des prospectus et plaquettes diverses non uniformisées : aujourd'hui, une seule plaquette est éditée pour une économie annuelle de 10 000 euros.
- plusieurs documents quadrichromiques, édités par le service communication, ont été supprimés pour 17 800 € d'économies en 2006.

Le budget de la communication de la ville d'Agen a donc baissé de 5 % en 2007.

Ces économies, pour un total de 52 800 €, seront reconduites chaque année, et elles couvriront tous les ans les investissements réalisés sur une année.

La séance est levée.

**Le Président,**

**La Secrétaire de séance,**

**M. Alain VEYRET**

**Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE**